Ambon - Arradon - Arzon - Augan - Bangor - Béganne - Belz - Berné - Berric - Bieuzy-Les-Eaux - Bignan - Brandérion - Brandivy - Brehan - Bubry - Caden - Calan - Camoel - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer - Cléguérec - Colpo - Concoret - Cournon - Crac'h - Crédin - Croixanvec - Cruguel - Damgan - Elven - Erdeven - Etel - Gestel - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guémené/Scorff - Guénin - Guern - Guidel - Guillac - Guilliers - Guiscriff - Helléan - Houat - Ile-Aux-Moines - Ile-D'arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - La Chapelle Caro - La Chapelle Neuve - La Chapelle Gaceline - La Croix Helléan - La Gacilly - La Grée Saint Laurent - La Roche-Bernard - LaTrinité-Surzur - La Vraie Croix - Landaul - Landévant - Lanouée - Lantillac - Larmor-Baden - Lauzach - Le Bono - Le Cours - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais - Le Roc-St-André - Le Sourn - Les Forges - Les Fougerêts - Locmaria-Belle-Ile - Locmariaquer - Locqueltas - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Melrand - Merlevenez - Meucon - Monterblanc - Monterrein - Moustoir-Ac - Muzillac - Neuillac - Nivillac - Nostang - Noyal-Pontivy - Noyal-Muzillac - Noyalo - Péaule - Pénestin - Plaudren - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploeren - Plouay - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pont-Scorff - Pontivy - Port-Louis - Quilly - Radenac - Réguiny - Riantec - Rieux - Rohan - St Aignan - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Dolay - St Gérand - St Gonnery - St Jean-La-Poterie - St Malo des 3 Fontaines - St Martin/Oust - St Nolff - St Perreux - St Pierre Quiberon - St Servant/Oust - St Thuriau - St Vincent/Oust - Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Hélène - Sarzeau - Sauzon - Séglien - Séné - Sérent - Silfiac - Sulniac - Surzur - Taupont - Theix - Treffléan - Vannes

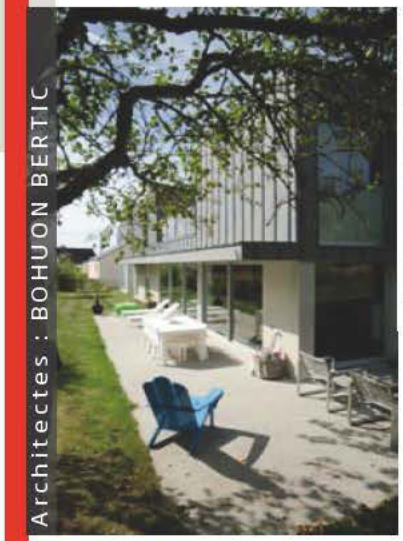

PRIX 2012
DES MAISONS DU MORBIHAN

projets lauréats

www.caue56.fr

«Promouvoir de nouvelles formes d'habitat et des réalisations morbihannaises de qualité...»

Rapport annuel **2012**

CAUE
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du Morbihan

SOMMAIRE

I - RAPPORT MORAL 5

LE MOT DU PRÉSIDENT 6
CARTE DE SECTORISATION 8
LES ADHÉRENTS 9
I-1 GOUVERNANCE 10
I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DECEMBRE 2012 12

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2012 15

II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS 17
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS 21
II.2.1 - CONSEILS PONCTUELS 21
II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE 25
II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES 26
II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2012 43
II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE 43
II.2.6 - PARTICIPATION À DES COMITÉS DE PILOTAGE SUR DEMANDE DES COLLECTIVITÉS OU DE PARTENAIRES 44
II.2.7 - AUTRES MISSIONS MENÉES 45

II-3 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION 47
II.3.1 - PRIX 2012 DES MAISONS DU MORBIHAN 47
II.3.2 - VISITES ORGANISÉES 71
II.3.3 - PUBLICATION 72
II.3.4 - VIDÉOS 72
II.3.5 - FORMATION / SENSIBILISATION 72

II.4 COMMUNICATION ET INFORMATION 73
II.4.1 - SITE INTERNET DU CAUE DU MORBIHAN 73
II.4.2 - PRESSE 2012 74
II.4.3 - CENTRE DE DOCUMENTATION 78

III - RAPPORT FINANCIER 2012 79

I - RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'organisation du « Prix 2012 des Maisons du Morbihan » avec la nomination de 10 lauréats, le 11 décembre, constitue l'action phare du CAUE du Morbihan pour l'année 2012.

La réorganisation souhaitée du CAUE s'est poursuivie notamment avec un renforcement de la compétence en architecture.

Le recrutement de deux architectes urbanistes s'est en effet concrétisé en mai et octobre 2012 pour un équivalent temps plein de 1.8. Une formation diplômante a permis en parallèle à une salariée recrutée en 2003, d'obtenir son diplôme d'architecte, en juillet 2012, grâce à une prise en charge du CAUE. La compétence en architecture représente donc fin 2012 l'équivalent de 5,4 ETP contre 2,8 fin 2011.

De cette compétence renforcée, l'activité de conseil architectural aux particuliers a pu, être déployée sur le territoire départemental avec la mise en place de 3 permanences bimensuelles à compter de novembre, en complément de celles effectuées au siège à Vannes.

Depuis le second semestre 2012, le CAUE apporte aussi un conseil sur les projets de requalification et d'extension des parcs d'activités s'inscrivant dans la démarche « Qualiparc » en appui au service Entreprises du Conseil général au travers d'une architecte, centrée sur ces dossiers.

Concernant plus globalement l'activité de conseil aux collectivités, avec l'attribution de secteurs géographiques et la nomination de deux chargés de mission référents sur un même territoire, une nouvelle organisation a été mise en place à l'automne 2012 en vue de renforcer une approche pluridisciplinaire dans la conduite de nos actions.

Par cette sectorisation, il s'agit de répondre aux besoins d'accompagnement des élus mais aussi d'initier des programmes coordonnés d'actions sur les territoires.

Concernant l'activité menée auprès des collectivités, celle-ci est marquée en 2012 dans l'accompagnement des collectivités au choix et suivi d'équipes de maîtrise d'oeuvre pour concrétiser 25 projets dont 16 projets préalablement étudiés par le CAUE et 8 faisant l'objet de jurys de concours.

Concernant l'activité menée auprès des collectivités sont comptabilisés un total de 78 conseils dont 16 conseils ponctuels, 29 études achevées,4 débutées et 10 suivis de missions antérieures à l'exercice.

La mission de conseil conduite en 2012 a concerné 64 collectivités et groupements de communes contre 94 en 2011. Pour une même commune, sont comptabilisés jusqu'à trois conseils sur l'année.

Les conseils ponctuels, détaillés dans le rapport ont concerné principalement l'aménagement d'espaces publics puis la réalisation d'extensions urbaines.

Concernant les études et conseils approfondis menés, notons que les interventions ont principalement concerné la réalisation d'extensions urbaines puis d'équipements publics et l'aménagement d'espaces publics.

Les particuliers ont bénéficié de 585 conseils architecturaux et avis sur dossiers sur l'année 2012 contre 680 en 2011. Cette activité a représenté l'équivalent d'un mi-temps d'architecte sur l'année.

En 2012, le CAUE comptabilise 154 adhérents comme en 2011 et 138 en 2010. Le taux d'adhésion de 59% des communes morbihannaises se maintient malgré le retrait de huit communes importantes qui diminue le montant des cotisations pour cet exercice. Soulignons aussi que deux communautés de Communes, Pontivy et Josselin prennent en charge l'adhésion des 36 communes qui les composent.

Au niveau de la structure, un accord d'entreprise a été signé en mars 2012, annualisant le temps de travail. L'effort en formation continue pour les salariés s'est poursuivi. Le climat social interne ne s'est pas amélioré avec des relations de travail difficiles. Trois autres départs volontaires ont eu lieu en 2012.

Sur un plan financier soulignons que les comptes annuels 2012 du CAUE ont été maîtrisés avec un réalisé de 96% des charges budgétisées. 2012 marque la dernière année de recouvrement de la taxe départementale des CAUE avec l'application de la taxe d'aménagement au 1er mars 2012.

Au travers de l'ensemble des actions menées, le CAUE du Morbihan répond aux besoins formulés tant des communes que des particuliers. Des efforts et changements à mettre en œuvre restent encore à concrétiser pour permettre à la structure de déployer pleinement ses missions statutaires au regard des ressources allouées.

A votre écoute, je vous remercie chers adhérents, de votre attention.

Jacques LE LUDEC
Président du CAUE
Conseiller Général

Sectorisation

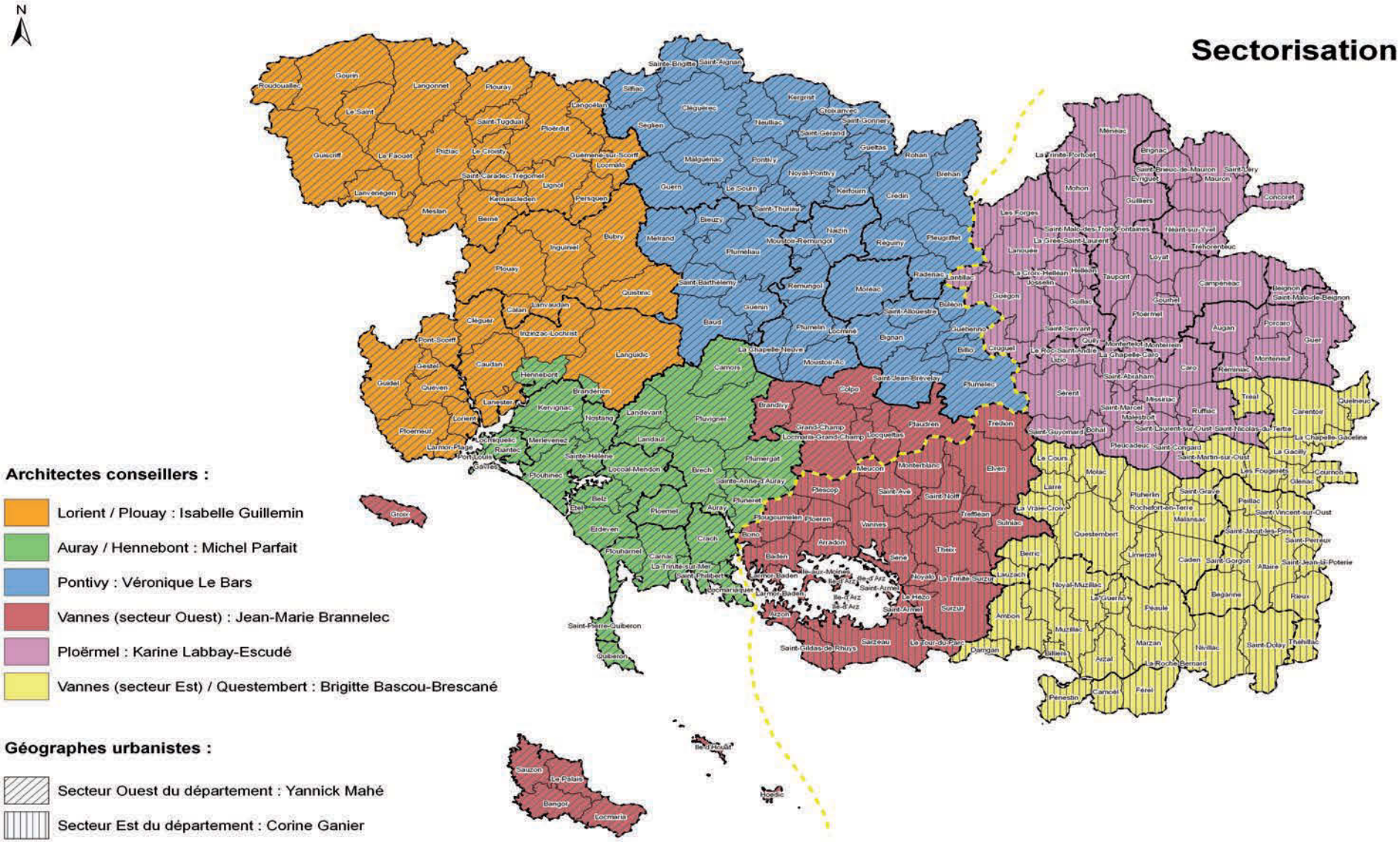

LISTE DES 154 ADHÉRENTS 2012 AU CAUE DU MORBIHAN

Dix nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2012 (en vert)

AMBON
ARRADON
ARZON
AUGAN
BANGOR
BEGANNE
BELZ
BERNE
BERRIC
BIEUZY
BIGNAN
BRANDERION
BRANDIVY
BREHAN
BUBRY
CADEN
CALAN
CAMOEL
CAMORS
CARENTOIR
CARNAC
CARO
CLEGUER
CLEGUEREC
COLPO
CONCORET
COURNON
CRAC'H
CREDIN
CROIXANVEC
CRUGUEL
DAMGAN
ELVEN
ERDEVEN
ETEL
GESTEL
GUEGON
GUEHENNO
GUELTAS
GUEMENE S/SCORFF
GUENIN
GUERN
GUIDEL
GUILLAC
GUILLIERS
GUISCRIFF
HELLEAN
HOUAT
ILE AUX MOINES
ILE D'ARZ
JOSSELIN
KERFOURN
KERGRIST
KERVIGNAC
LA CHAPELLE-CARO
LA CHAPELLE -GACELINE
LA CHAPELLE-NEUVE
LA CROIX HELLEAN
LA GACILLY
LA GREE SAINT LAURENT
LA ROCHE-BERNARD
LA TRINITE SURZUR
LA VRAIE CROIX
LANDAUL
LANDEVANT
LANTILLAC
LANOUEE
LARMOR-BADEN
LAUZACH
LE BONO
LE COURS
LE GUERNO
LE HEZO
LE PALAIS
LE ROC SAINT ANDRE
LE SOURN
LES FORGES
LES FOUGERETS
LOCMARIA
LOCMARIAQUER
LOCQUELTAS
MALANSAC
MALESTROIT
MALGUENAC
MARZAN
MELRAND
MERLEVENEZ
MEUCON
MONTERBLANC
MONTERREIN
MOUSTOIR'AC
MUZILLAC
NEUILLAC
NIVILLAC
NOSTANG
NOYAL PONTIVY
NOYAL-MUZILLAC
NOYALO
PEAULE
PENESTIN
PLAUDREN
PLEUCADEUC
PLEUGRIFFET
PLOEREN
PLOUAY
PLOUGOUMELEN
PLOUHARNEL
PLOUHINEC
PLOURAY
PLUMELEC
PLUMELIAU
PLUMERGAT
PLUNERET
PLUVIGNER
PONT SCORFF
PONTIVY
PORT LOUIS
QUILLY
RADENAC
REGUINY
RIANTEC
RIEUX
ROHAN
SAINT AIGNAN
SAINT ALLOUESTRE
SAINT ARMEL
SAINT AVE
SAINT DOLAY
SAINT GERAND
SAINT GONNERY
SAINT JEAN LA POTERIE
SAINT MALO DES 3 FO.
SAINT MARTIN S/OUST
SAINT NOLFF
SAINT PERREUX
SAINT PIERRE QUIBERON
SAINT SERVANT/OUST
SAINT THURIAU
SAINT VINCENT S/OUST
SAINTE ANNE D'AURAY
SAINTE BRIGITTE
SAINTE HELENE
SARZEAU
SAUZON
SEGLIEN
SENE
SERENT
SILFIAC
SULNIAC
SURZUR
TAUPONT
THEIX
TREFFLEAN
VANNES

Autre structure adhérente : BRETAGNE SUD HABITAT

NON RENOUVELLEMENT EN 2012 DES COMMUNES ADHÉRENTES (9)

AURAY
BADEN
BILLIO
LANGUIDIC
LOCMINE
NAIZIN
PLOEMEUR
PLOERDUT
SAINT GILDAS DE RHUYS

I-1 GOUVERNANCE

I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 / 12 / 2012

Représentants des collectivités locales :

Joseph SAMSON	Conseiller Général du Canton Josselin
Yves BRIEN	Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Elodie LEROHELLEC	Conseiller Général du Canton d'Elven
Guy de KERSABIEC	Conseiller Général de St Brieuc de Mauron
Patrick LE DIFFON	Conseiller Général du Canton de Plœrmel
Jacques LE LUDEC	Conseiller Général du Canton de Port Louis

Représentants de l'Etat membres de droit :

Christophe GARRETA	Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP
Philippe CHARRETTON	Directeur de la DDTM du Morbihan
Françoise FAVREAU	Inspecteur d'Académie

Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Jacky ESNAULT	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR	Maître de Conférences en aménagement du territoire à BRETAGNE SUD
Rémy ALLAIN	Responsable du DESS, Maîtrise d'Ouvrage Urbaine

Membres élus par l'Assemblée Générale
(renouvellement assemblée générale du 26/09/2011) **:**

Olivier COULON	Maire de Plougoumelen
Benoît GANDIN	Administrateur de BSH
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-François LE QUERNEC	Adjoint au Maire de Malestroit
Jean-François STEPHAN	Maire de Colpo
Jean-Michel YANNIC	Adjoint au Maire de Ste Anne-d'Auray

Représentant du personnel à titre consultatif :

Yannick MAHÉ	Géographe Urbaniste

I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU

Président	Jacques LE LUDEC, Conseiller Général du Canton de Port Louis
1er Vice-Président	Patrick LE DIFFON, Conseiller Général du Canton de Plœrmel
2ème Vice-Président	Yves BRIEN, Conseiller Général du Canton de Belle-Ile
Trésorier	Elodie LE ROHELLEC, Conseiller Général du Canton d'Elven
Secrétaire	Jean-François LE QUERNEC, Adjoint au Maire de Malestroit

I-1-3 : RÉUNIONS 2012 DES INSTANCES STATUTAIRES

En 2012, les instances statutaires se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année :

Bureau
- **Le 24 janvier**
- **Le 08 février**
- **Le 04 avril**
- **Le 12 juin**
- **Le 04 septembre**
- **Le 13 novembre**

Conseil d'administration
- **Le 22 mai**
- **Le 29 novembre**

Assemblée générale : le 30 juin 2012

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.

I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Direction

Mauricette **GILLOURY**, géographe-urbaniste, ingénieur agronome
Sylvie **CARON**, responsable administratif et financier,
adjointe au directeur

Chargés de missions

Brigitte **BASCOU-BRESCANÉ**, architecte conseiller
Jean-Marie **BRANELLEC**, architecte conseiller
Delphine **DERVILLE**, architecte conseiller, référent Qualiparc
Corine **GANIER**, géographe-urbaniste
Karine **LABBAY-ESCUDÉ**, architecte conseiller
Véronique **LE BARS**, architecte conseiller
Yannick **MAHÉ**, géographe-urbaniste
Michel **PARFAIT**, architecte conseiller

Damien **OGER**, chargé de mission patrimoine naturel et paysage
Heleen **STATIUS MULLER**, chargée de mission sensibilisation

Informatique, vidéo

Jean-Pierre **LE PRADO**, réalisateur vidéo
Laurent **LEREVEREND**, informaticien webmaster, administrateur réseau

Documentation

Nelly **BELLEC**, documentaliste

Administration

Nadège **BERNARD**, secrétaire
Maude **LE BLAY**, secrétaire
Annie **PAVOINE**, hôtesse d'accueil

Mise à disposition ODEM au 01/05 d'Erell **MAGUER**, chargée de mission environnement

Mouvements du personnel :

En 2012, trois ruptures conventionnelles de contrat de travail se sont concrétisées avec le départ d'Alain VALLIER, paysagiste, le 6/01/2012, celui de Laurence RESNAIS, secrétaire comptable le 6/03/2012 et enfin celui de Nolwenn BOUILLAUD, géomaticienne le 10/08/2012.

Une procédure de recrutement a été lancée par ailleurs en avril 2012 pour le recrutement de 2 architectes-urbanistes , effectif en juin 2012 pour Karine LABBAY ESCUDÉ, et en octobre pour Delphine DERVILLE, après Valérie COURTIN, architecte recrutée en mai et partie en juin 2012

Après un intérim lié à un congé maternité, Maude LE BLAY, secrétaire, a été recrutée à mi-temps en septembre.

Formations, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2012 :

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Urbanisme et Grenelle «Trame verte et bleue» du Schéma Régional de Cohérence Ecologique aux documents de planification urbaine et aux projets d'aménagement	1	Angers	15-Mar	1	CNFPT	Damien OGER
Gérer les personnalités difficiles	2	Nantes	19 et 20 mars	1	institut François Bocquet	Mauricette GILLOURY
Urbanisme de Projet : Quelles procédures et outils de finanement des opérations ?	1	Paris	19-Mar	1	FNCAUE	Michel PARFAIT
Cycle d'évaluation professionnelle : chargés de missions	6	Paris	Les 27, 28 mars; 12, 13 juin; 11, 12 sept.	1	FNCAUE	Brigitte BASCOU BRESCANE
Journée Schéma de ZAE	1	Angers	22-May	1	INSET - ANGERS CNFPT	Valérie COURTIN
Initiation Word Excel	2	Vannes	4 et 12 juin	1	PROJITECH	Annie PAVOINE
Urbanisme et Grenelle - De la SRU au Grenelle : comment apporter des solutions concrètes à l'étalement urbain?	1	Angers	27-Sep	2	INSET - ANGERS CNFPT	Mauricette GILLOURY, Karine LABBAY-ESCUDÉ
Etalement urbain et mutation des terrritoires - Quels espaces publics ?	3	Paris	17, 18 et 19 octobre	1	FNCAUE	Michel PARFAIT
Formation «Loi MOP, marchés publics»	1	Vannes	18-Oct		MIQCP	C.GANIER, Y. MAHE, V. LE BARS,D.DERVILLE, M.PARFAIT, D.OGER, JM. BRANELLEC
Congés de formation, social, économique et syndical	2	Lorient	18 et 19 octobre	1	IFREB	Jean-Pierre LE PRADO
Aménager le végétal pour des espaces verts durables	1	Angers	25 octobre	1	FNCAUE	Damien OGER
Formation ADOBE ILLUSTRATOR	2	St Herblain	6 et 7 novembre	4	ENI-SERVICE	C. GANIER, JP LE PRADO, V.LE BARS, Y. MAHE

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Formation ADOBE InDESIGN, les fondamentaux	3	St Herblain	19, 20 et 22 novembre	3	ENI-SERVICE	Heleen STATIUS MULLER, Nadège BERNARD, Maude LE BLAY
Concevoir et construire des bâtiments à basse et très basse consommation énergétique	3	Angers	26, 27 et 28 novembre	1	URCAUE des Pays de la Loire	Jean-Marie BRANELLEC
Formation Programmation Urbaine en intra pour tous les chargés de missions	3	Vannes	3, 4 et 5 décembre	8	GEPA	M. PARFAIT ,JM BRANELLEC, V. LE BARS, M. GILLOURY, Y. MAHE, C. GANIER, K. LABBAY ESCUDE, D. DERVILLE VALIN
Cycle Evolution Professionnelle Directeur	2	Paris	27, 28 nov. 2012	1	FNCAUE	Mauricette GILLOURY

Participation à des ateliers et colloques	Durée	Lieu	Dates	Nbre de Salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Colloque «Réglementation thermique 2012 et accessibilité Personnes à Mobilité Réduite»	1 journée	Vannes	29-Jun	1	DDTM 56	Jean-Marie BRANELLEC
Formation sur les logements vacants dans les centres bourgs	1 journée	Josselin	15-Mar	1	IRPA	Corine GANIER

Période de professionnalisation	Durée en heures	Lieu	Période	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Architecture, formation diplômante	236	Nantes	Janvier à juin 2012 : 2 jours par semaine	1	ENSA Nantes	Véronique LE BARS

Bilans de compétences	Durée en heures	Lieu	Période	Nbre de Salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Bilan individuel	24 heures	Vannes	décembre 2011 - mars 2012	1	BLV CONSULTING	Nolwenn BOUILLAUD

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil Général. Le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE du Morbihan tire ses ressources d'une taxe départementale sur les permis de construire (la TDCAUE) et des cotisations des adhérents, auxquelles peuvent s'ajouter les subventions ou participations institutionnelles pour des projets particuliers.

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public

II - 1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

«Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemples :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement ?,
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?,
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?,
- comment comprendre le cadre réglementaire ?;

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuivent une mission d'intérêt général visant la qualité du cadre de vie. Situés en dehors de l'acte marchand, les conseils du CAUE aux particuliers sont de fait gratuits.

Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2012 :

- Permanence au siège du CAUE un jour et demi par semaine puis, à compter de novembre 2012 deux jours par mois à Hennebont, Ploërmel et Pontivy.
- Assistance architecturale pour des candidats constructeurs en amont du dépôt d'un dossier d'urbanisme, à la demande des communes.
- Apport de compétences sur les dossiers sensibles de permis de construire à la demande des services instructeurs de la DDTM.
- Participation à la Commission Départementale de la nature, des Paysages et des sites.

En 2012, le CAUE du Morbihan a prodigué 585 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis et répartis entre :

- 307 rendez-vous avec des particuliers, contre 323 rendez-vous en 2011
- 169 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone (171 en 2011)
- 109 avis émis sur des dossiers transmis contre 186 en 2011

En 2012, 91% des personnes reçues sont de futurs maîtres d'ouvrage venus à 95% seuls consulter le CAUE et 5 % avec leur maître d'œuvre. Les autres personnes reçues sont des maîtres d'œuvre.

Sur l'année, 38% des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par une mairie, 30% par leurs relations personnelles et 18% par la DDTM.
Cette activité de conseil aux particuliers représente 0.41 d'un équivalent temps plein, 94 jours contre 104 en 2011 pour un volume d'activité légèrement inférieur, 2011 comptabilisant 680 conseils architecturaux et avis sur dossiers.

La nature des conseils fournis a concerné :

Constructions neuves	34%
Rénovations avec extension	26%
Extensions	21%
Logements groupés	1%
Annexes d'habitation	1%
Bâtiments d'activités économiques	4%
Plan Local d'Urbanisme	4%
Travaux d'isolation	5%
Division parcellaire	2%
Autres	1%

En 2012, 45% des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet contre 56% en 2011, 10% au stade du permis de construire et 8% au stade du refus du permis.

Durant le dernier trimestre 2012, soulignons l'organisation et la mise en place de nouvelles permanences pour les particuliers. Plusieurs communications dans la presse ont été effectuées et un dépliant a été produit à l'attention des particuliers, pour répondre à la demande des communes.

Aujourd'hui, le CAUE déploie sa mission de conseil aux particuliers sur rendez-vous et 7 lieux de permanences :

- Vannes,
- Ploërmel,
- Pontivy,
- Hennebont,
- Lorient,
- Auray,
- Plouay.

PRIX 2012 DES MAISONS DU MORBIHAN

Dans la perspective d'un renforcement de son activité de conseil aux particuliers notamment au travers d'actions de sensibilisation, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) a souhaité pouvoir mettre en lumière des références de maisons et produire des outils pédagogiques visant l'ensemble des morbihannais ayant un projet de construction...

Le « PRIX 2012 DES MAISONS DU MORBIHAN » organisé de juin à décembre 2012, s'est inscrit dans les nouvelles orientations 2011-2013 que s'est fixé le CAUE à savoir « renforcer son rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation élargie », en tenant bien évidemment compte de l'existence d'événements similaires (Prix Architecture de Bretagne et Trophée des Hermines de Vannes).

La préparation de cet événement et son déroulement a représenté 54 jours de travail.

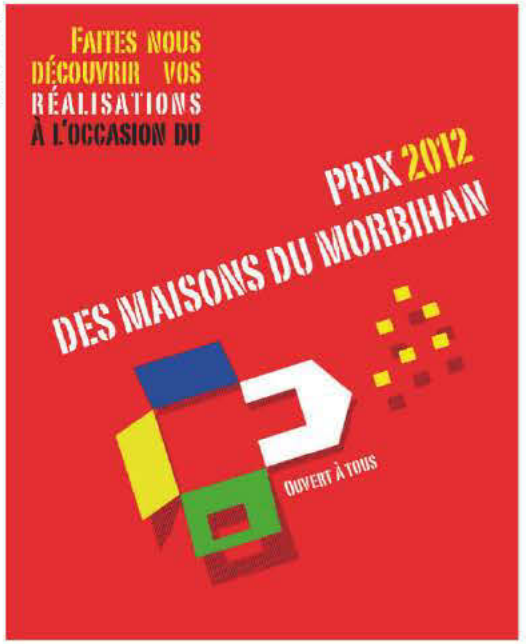

Date : 20 NOV 12	**CAUE** Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement du Morbihan 5,rue du Commandant Charcot 56000 VANNES Tél:02.97.54.17.35. / Fax:02.97.47.89.52.
Demandeur : [illegible] PC - ~~DP~~ n° : [illegible] Lieu - dit : Commune : [illegible]	Conseils formulés : Le projet de rehaussement et de rénovation de l'immeuble situé rue J. Le Bruy suscite de notre part les remarques suivantes. (cf croquis en annexe). (1) Façade Sud-Est : Le dispositif d'éclairement des combles est inadapté à l'architecture du bâtiment. Réaliser deux lucarnes à l'aplomb des baies inférieures. Prendre exemple sur les immeubles voisins (cf photos n° 4 et 5 [illegible] 07 et 08). (2) Réduire la hauteur excessive du faîtage en réalisant une toiture dont la pente sera comprise entre 35 et 40° maximum. (3) Profiter des travaux pour remplacer le balcon en béton et son garde corps anachroniques. En PJ. des exemples de réalisations récentes et anciennes. (Palais et Sauzon).
Projet : rénovation et rehaussement	
Dossier : complet / (incomplet) Pièces :	
Jean-Marie BRANELLEC Architecte E-mail : jm.branellec@caue56.fr	Copie : Architecte des batiments de France

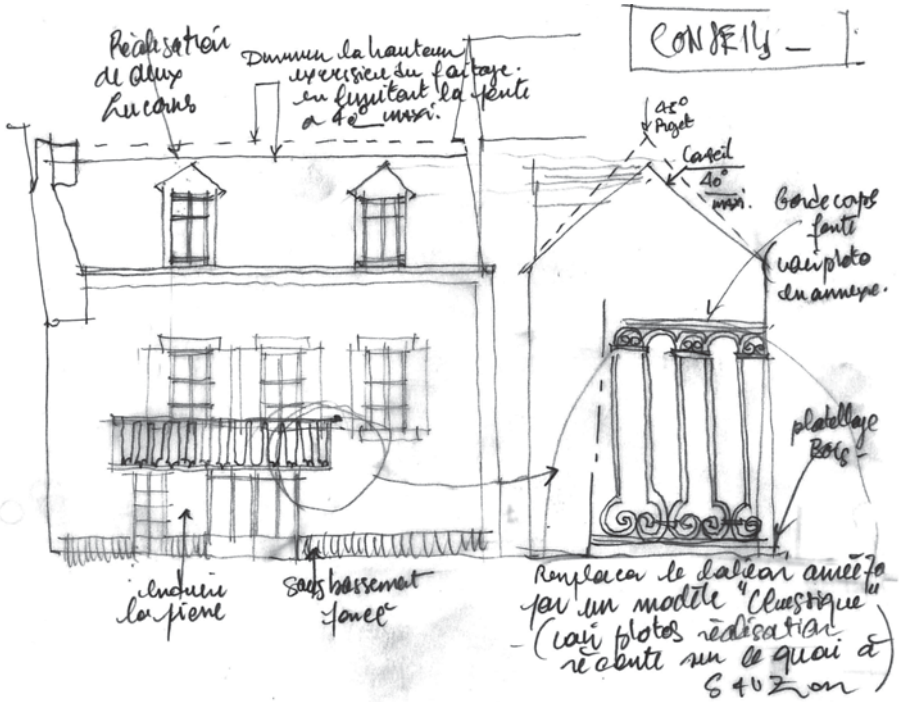
CONSEILS
Réalisation de deux lucarnes
Diminuer la hauteur du faîtage en respectant la pente à 40° maxi.
45° Piget
Coyau 40° maxi.
Bande cape feutre
Voir photo de marque
plotellage Bois
Remplacer le balcon ancien par un modèle classique (voir photos réalisation récente sur le quai de Gaulon)
Enduire la pierre
Sans basement jointé

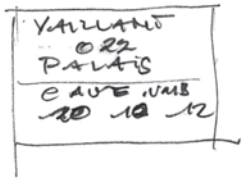
VALLIANT
ECO 22
PALAIS
CAUE 56
20 10 12

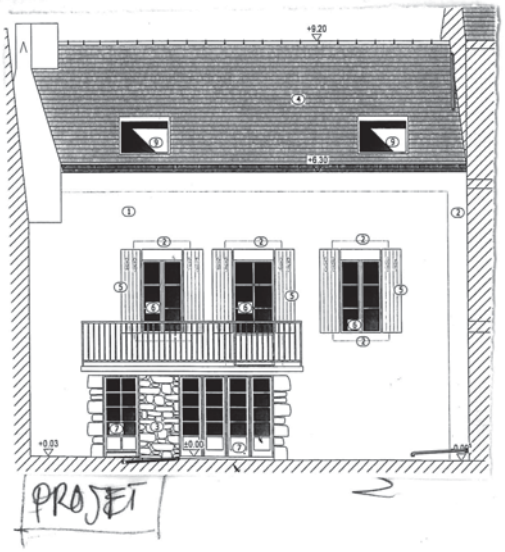
PROJET

II-2- LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »
Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

Les communes ou leurs groupements sont quotidiennement confrontés à des problématiques de développement, d'aménagement, de mise en valeur de leur territoire et se trouvent souvent démunis sur un plan technique pour faire face à ces questions.

Le rôle du CAUE consiste à accompagner les élus dans leurs démarches, de l'idée à la réalisation du projet. Le CAUE offre de manière spécifique une vision objective de professionnels de l'aménagement et permet aux élus de clarifier les enjeux et les orientations à prendre en amont de tout projet et ainsi de faciliter leur prise de décision politique.

Concernant, l'activité de conseil, les spécificités d'un CAUE sont :

- d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition de leurs projets de construction et d'aménagement,
- de privilégier une démarche pédagogique et la prise en compte d'un ensemble de critères qualitatifs dans le contexte spécifique du projet
- de clarifier les conditions de réussite du projet dans la phase pré opérationnelle
- d'offrir une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Les CAUE agissent en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

En 2012, le CAUE a été l'interlocuteur de 64 collectivités morbihannaises pour 78 conseils auprès des élus. Les interventions présentent des durées très variables de 0.5 jour à 54 jours pour un même dossier (Bretagne Sud Habitat), la durée moyenne des études achevées se situant à 15 jours en 2012 contre 11 jours en 2011.

II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (16)

a) par nature

- 3 Aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 5 Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 3 Réflexions urbaines et paysagères globales
- 5 Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Lauzach	Conseil sur la réhabilitation d'une ancienne ferme d'intérêt patrimonial et création d'un hangar au sein de la zone d'activités de la Haie
Le Palais	Conseils pour la restructuration de l'accueil du public de la Mairie
Le Palais	Réaménagement global de la « Saline » et création d'une aire de carénage et de stockage des bateaux

Réflexions urbaines et paysagères globales

Auray Communauté	Aide au lancement d'une étude de programmation sur la frange ouest d'Auray
Guillac	Présentation de l'outil : plan de développement communal ou plan de référence
Kervignac	Réunion de travail en mairie sur le PLU

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Cruguel	Projet de lotissement
Péaule	Projet de lotissement communal
Pont-Scorff	Réflexion sur l'aménagement de la zone AU du Ninijo
Séné	Conseil sur la construction de logements collectifs à l'entrée du bourg
St Jean de la Poterie	Conseils pour l'aménagement de zones NA de Plan d'occupation des sols

Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

Caden (Ilôt des Forges)	Réflexion sur l'aménagement des abords du pôle commercial
Carnac	Valorisation paysagère et écologique du territoire communal : clarification du contenu de l'intervention possible d'un stagiaire ingénieur
Le Palais	Réaménagement du quai Albert Roussel en concertation avec le STAP
Merlevenez	Conseil sur le choix des essences d'arbres pour le projet d'aménagement d'un nouveau quartier sur le secteur de la fontaine Maria
Pontivy	Réflexion sur l'aménagement de la zone de Pont Er Morh

ARZ - Projet de construction d'un centre d'interprétation du patrimoine maritime de l'île

Soucieuse d'offrir à ses administrés et aux visiteurs une qualité d'accueil et de service renforcée, la municipalité de l'ile d'Arz souhaite réaliser des travaux de restauration et de mise en valeur du site de la Grée.

La mairie dispose sur le site d'un batiment communal désuet, la surface, l'aspect ainsi que la distribution intérieure se révèlent inadaptés pour envisager une éventuelle réhabilitation.

SCENARIO D'AMENAGEMENT DU SITE - CAUE :

VUE PHOTOGRAPHIQUE DU SITE ET DES BATIMENTS EXISTANTS:

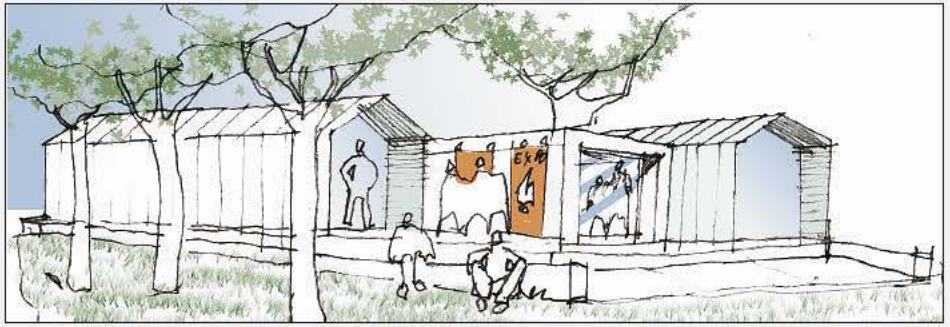

EXEMPLE D'IMPLANTATION - CAUE :

Si aujourd'hui, la salle du Gourail accueille de nombreuses activités : bibliothèque, chorale, yoga, danse,fêtes....Les expositions ne peuvent occuper la salle que pendant un temps limité, souvent trop court.

Un équipement spécifique permettrait d'accueillir des animations culturelles tout au long de l'année. Le site exceptionnel de la Grée se présente comme une réelle opportunité, par sa situation à la croisée des chemins, par son identité pour tous les ildarais.

A cette occasion, la commune mène un réflexion sur l'implantation d'un nouvel équipement destiné à accueillir des expositions privées, mais avant tout un musée du patrimoine portant sur le golfe ,la faune de l'île, l'activité des marais salants, l'ostréiculture et aussi l'histoire maritime de «l'ile des capitaines».

Dans ce cadre, le CAUE propose à travers ce document une première approche de faisabilité de cette opération.

ORGANIGRAMME :

Patrimoine maritime. Arz donne le cap

Le compte-à-rebours est lancé pour la septième Semaine du golfe. Cette fête maritime met en lumière un patrimoine dont Vannes Agglo effectue actuellement un inventaire. À l'île d'Arz, un lieu lui sera dédié dès 2014.

Installé à La Grée, le centre d'interprétation du patrimoine maritime éclairera l'histoire de l'île.

Il ne pourra pas avoir l'appellation de « musée » car il n'a pas à proprement parler de collections, mais le futur centre d'interprétation du patrimoine de l'île d'Arz avance à grands pas.

La semaine dernière, le permis de construire a été officiellement déposé. Les travaux du bâtiment en bois, conçu par l'architecte rennaise Cécile Gaudouin, devraient commencer en septembre pour une ouverture « avant les élections municipales », précise le maire Daniel Lorcy (qui ne se représente d'ailleurs pas). Lundi prochain, une réunion de travail doit également permettre de faire entrer le site dans le projet « d'écomusée éclaté » de Vannes Agglo. La collectivité apporterait alors 20 % des 650.000 € de budget. Au total, 75 % du projet îldarais seront d'ailleurs financés par des subventions (ses du Morbihan, Europe, État…).

L'humain

En parallèle, Pierre Prat, scénographe, travaille au contenu des quelque 200 m² d'exposition permanente. Créateur du musée de la Voilaine maritime, scénographe de l'exposition « Vannes, une ville un port » au musée de La Cohue et de « Capitaine d'un jour » au parc du golfe, il s'est spécialisé dans l'histoire maritime.

« Entre les écrits de l'abbé Le Tallec, recteur de l'île au XVIIIe siècle, les études de Pierre Dalido et le recensement exhaustif d'Yvon Bulot pour le concours du Chasse-marée de Brest 92, nous avons de solides bases historiques », explique Pierre Prat. Mais pour le visiteur, c'est l'humain qui sera au cœur du parcours avec, par exemple, un mur « hommage » aux capitaines. « Par des décors, mon objectif est de créer des ambiances ». Évidemment, on parlera des bateaux, des différents types de navigation et de marchandises. Mais aussi des fortunes de mer et des incroyables conditions de vie des marins. Des femmes qui, pendant ce temps, organisaient la vie de l'île. Et enfin, de l'architecture, « trace » de cette histoire maritime, que l'on peut toujours saisir dans le paysage.

« L'endroit sera vivant, avec des vidéos et notamment un court film de présentation du golfe », précise Pierre Prat. La petite histoire croisera parfois la grande avec La Fayette ou les Malouines. Des jumelles, sextants, tableaux (dont un portrait de bateau d'Édouard Adam, célèbre peintre de marines du XIXe), donations ou prêts d'îldarais, se mêleront à des photos et quelques documents d'archive.

De l'emploi

L'été, des expositions temporaires viendront éclairer des points de l'histoire de l'île ou des personnages. L'hiver, cet espace de 50 m² pourrait accueillir des expositions d'artistes.

« Avec une entrée à 4 €, 3 à 4 % des 200.000 visiteurs de l'île suffiront à couvrir le budget de fonctionnement », précise le maire. Essentiellement le financement d'un emploi voire un et demi. L'équipement culturel sera ancré à La Grée, point haut de l'île. « L'idée est aussi d'amener les visiteurs vers le centre de l'île, vers le bourg », précise Daniel Lorcy. En valorisant son patrimoine, Arz espère ainsi dynamiser sa vie, aujourd'hui.

Catherine Lozac'h

SUIVI DE L'OPÉRATION :

Suite à une première étude de faisabilité de l'opération et une pré-programmation menée en Juillet 2012, le CAUE a organisé conjointement avec la commune un appel à candidature auprès d'un cabinet d'architecte pour la réalisation de ce nouvel équipement.

Le CAUE a accompagné la commune dans l'organisation et l'audition des équipes ayant répondu à l'appel à candidature.
A l'issue de cet avis d'appel lancé en Octobre 2012, trois cabinets ont étés présélectionnés afin de remettre une esquisse ainsi qu'une approche financière sur la base du programme.

A la réception des plis, le jury s'est réuni en Décembre 2012 pour prendre connaissance des trois propositions, après débat c'est l'agence **Cécile Gaudouin** de Rennes qui a été déclarée lauréate.

Le permis de construire doit être déposé au 1er trimestre 2013, le démarrage de chantier est prévu début 2014.

PROJET LAUREAT

Cécile Gaudouin. Architecte

PROJET C NON RETENU

PROJET B NON RETENU

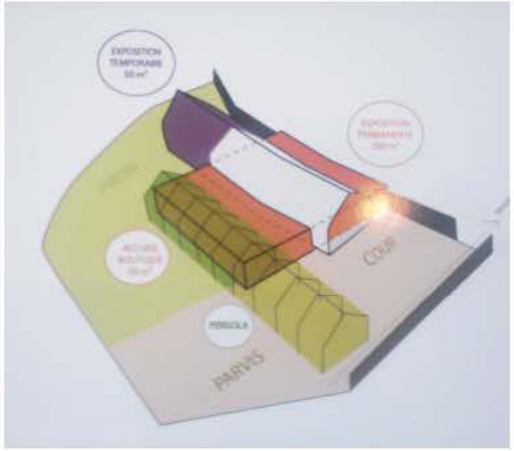

II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de **jurys de concours.**

En 2012, le CAUE a participé à **15 choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre, suite à son intervention en amont sur différents projets.**

Bubry	Projet d'aménagement des espaces publics sur le bourg de St Yves : accompagnement de la commune pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre
Caro	Cahier des charges de consultation, sélection de l'équipe chargée de la conception du projet de lotissement communal
Camors	Projet de construcion d'une école maternelle
Cléguérec	Projet de lotissement communal du Clandy : élaboration du cahier des charges
Colpo	Projet de construction d'une salle multifonctions
Erdeven	Projet d'extension et de réhabilitation de la mairie
Erdeven	Cahier des charges pour un projet de lotissement communal
Etel	Projet de construcion d'une école maternelle et primaire
Ile D'Arz	Projet de construction d'un centre d'interprétation du patrimoine maritime de l'île d'Arz
Malguénac	Etude d'aménagement urbain pour la réalisation d'un nouveau quartier en cœur de bourg
Plougoumelen	Projet de salle omnisports
Plougoumelen	Projet d'extension et de réhabilitation de la mairie
Pluherlin	Projet de construcion d'une salle multifonctions
Quiberon	Réhabilitation - extension de la gare maritime
Réguiny	Réalisation d'une programmation urbaine et architecturale, accompagnement au choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la requalification du centre bourg

En 2011, les architectes du CAUE ont participé à **8 jurys de concours de maîtrise d'oeuvre pour des constructions** en veillant tout particulièrement à mettre en avant la qualité architecturale et la pertinence des choix d'implantation et d'intégration du site.

Arradon	Aménagement du centre bourg
Lorient Agglomération	Restructuration du groupe scolaire Renée-Guy Cadou
DGISS - Conseil général	Construction d'un ensemble de bureaux
Monterblanc	Construction d'une médiathèque (première phase)
Pluneret – SIVU Les coccinelles	Construction d'un bâtiment multi accueil pour la petite enfance
Questembert	Extension du Collège
Saint - Avé	Commission technique, extension de l'hôpital psychiatrique
Vannes Golfe Habitat	EPHAD Edgar Degas à Vannes

II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (29)

a) par nature

- 8 études d'aide à la décision pour la réalisation d'équipements
- 8 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 5 conseils pour l'aménagement d'espaces publics
- 8 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Communauté de Communes Pays de Guer	Projet de création d'une nouvelle filière d'enseignement supérieur sur l'ancien centre médical des armées de St Cyr Coëtquidan
Conseil général du Morbihan	Etude préalable pour le projet d'extension du collège Marcel Pagnol de Plouay
Guidel	Réflexion préalable pour le transfert des locaux de plusieurs services : CCAS, Point Info Jeunesse, Point Accueil Emploi et Maison des associations
La Chapelle Caro	Réflexion préalable pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire
Lanvénégen	Réflexion préalable à la rénovation d'un ancien entrepôt, bâtiment communal
Nostang	Etude de faisabilité pour le transfert de la boulangerie dans une maison du centre bourg, propriété communale (pré programmation, cahier des charges, avis d'appel à candidature simplifiée)
Plouhinec	Réflexions préalables à la réhabilitation de la Maison de Lann Dreff
Pluméliau	Réflexion préalable pour le réaménagement de la mairie et de création d'une médiathèque

Réflexions urbaines et paysagères

Carentoir	Réflexion sur l'aménagement et le développement du bourg dans le cadre de la révision du PLU
Cléguérec	Réflexion sur l'aménagement d'un jardin intergénérationnel à vocation récréative et pédagogique avec cahier des charges pour équipe maîtrise d'oeuvre
Cruguel	Réflexion préalable à l'élaboration d'un plan de développement
Guéhenno	Diagnostic urbain et projet de lotissement
Guern	Diagnostic urbain
Le Cours	Diagnostic urbain : requalification et création de places urbaines, densification en appliquant la notion de greffe urbaine,renforcement des liens entre le cœur du bourg et les quartiers, etc
Rohan	Etude commerciale en vue de maintenir le commerce en centre bourg, étude de 3 sites pour localisation supérette
St Servant/ Oust	Conseil sur l'urbanisation de terrains en centre bourg

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Berric	Réflexion sur le devenir du pôle d'équipements publics et sur la confortation du centre bourg : approche urbaine et architecturale
Cournon	Requalification des espaces publics afin de renforcer son attractivité
Le Sourn	Réflexion sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot de la mairie
Malestroit	Sur l'aménagament de la zone de loisirs de la Daufresne, élaboration des cahiers des charges pour : - la réhabilitation de deux bâtiments : les anciens abattoirs et l'ancienne piscine. - La requalification urbaine et paysagère globale du site.
Riantec	Réflexion sur les espaces publics et les continuités piétonnes dans le bourg

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Auray	BSH Reconstruction du Quartier Gumenen-Goaner
Carentoir	Aménagement de deux zones 1 AU dans le bourg
Erdeven	Projet de lotissement communal : pré programmation, cahier des charges, avis d'appel à candidature
Pleucadeuc	Réflexion préalable à l'aménagement des principales rues du bourg
Plouhinec	Etude sur la frange Sud du bourg, projet de lotissement privé « entre les deux chemins »
Pluneret	Réflexion préalable à l'aménagement du quartier de Kerléau (mise en évidence des atouts et contraintes du site d'un point de vue urbain, paysager et réglementaire) pour y développer un programme miste de logements
St Aignan	Lotissement communal
St Thuriau	Projet de lotissement communal

NOSTANG - Etude de faisabilité pour le transfert de la boulangerie dans une maison du centre bourg, propriété communale

La commune de Nostang a fait usage de son droit de préemption pour l'acquisition d'une maison située en cœur de bourg sur la place de l'église. Cette acquisition a été réalisée courant 2011.
Compte tenu du bon état de la construction, de la centralité, d'un jardin et de la proximité immédiate du seul commerce du bourg (hormis l'actuelle boulangerie) la mairie entrevoyait dans cette acquisition, à juste titre, un enjeu réel et un potentiel non négligeable dans le cadre du développement du commerce local.
Aujourd'hui il s'avère que cette acquisition était judicieuse.
En effet Mr PETT, «le boulanger» est actuellement en location mais compte tenu des rapports tendus avec son bailleur, il souhaite abandonner le local au plus tôt, à la fin du bail en Novembre 2013 et quitter la commune alors que l'affaire est rentable pour ce jeune couple récemment installé à Nostang.
Aussi la commune a décidé de tenter le pari et de réaliser les travaux de rénovation /d'extension pour le compte de Mr PETT afin d'accueillir pour Novembre 2013 d'une part le commerce, le fournil ainsi qu'un logement de fonction.
La commune cèdera ensuite l'opération à Mr PETT pour un montant égale à l'acquisition du bien (110 000 euros) et aux travaux afférents à la rénovation de la propriété communale.Le budget global alloué s'élève à environ 310 000 euros équivalent à la capacité d'emprunt de Mr PETT
Le CAUE propose à travers ce document une première approche de faisabilité de cette opération .

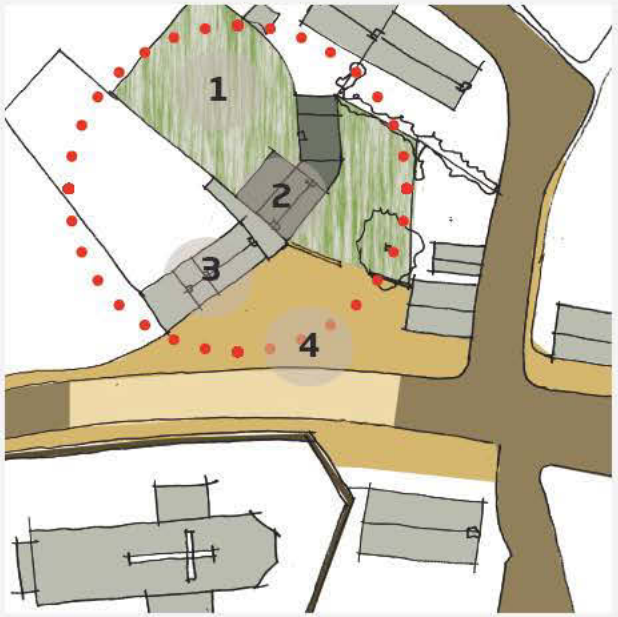

ÉVALUATION DES COÛTS

Le montant global que la commune souhaite consacrer à l'opération est de 310 000 euros et se décline de la façon suivante :
- 110 000 euros pour l'acquisition de la maison,
- 200 000 euros pour la réalisation des travaux.

Ce montant ne comprend pas les honoraires d'architecte, du bureau d'étude, lot VRD ainsi que les aménagements spécifiques à une boulangerie, son fournil et le commerce.
Les honoraires de l'architecte, bureau d'étude, géomètre s'élèveront à environ 25% du montant total des travaux pour la réalisation d' une mission de maitrise d'oeuvre complète. La rénovation dans l'existant concerne une surface de plancher de l'existant de 118 m². Le montant global de la rénovation s'élèverait donc à environ 80 000 euros.
L'extension représente un coût au m² d'environ 1 300 euros. Aussi l'extension enviseagable pour ce budget est de 170 000 euros et ne devrait donc pas excéder 130 m².
Or la programmation fait état d'un besoin de 160 m² d'extension. Le différentiel étant de 30 m² il est nécessaire de réduire la surface créée afin de respecter le budget initial. Une diminution de l'ordre de 30 m² sur deux niveaux, rdc et 1° étage est envisageable sans pour autant remettre en question la globalité du projet (voir scénario n°1).
Le scénario n° 1 prend en compte cette contrainte de surface minimum au regard du budget alloué à l'opération.

RELEVE SOMMAIRE DE L'EXISTANT

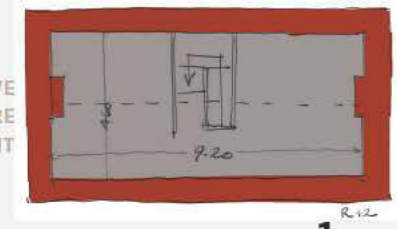

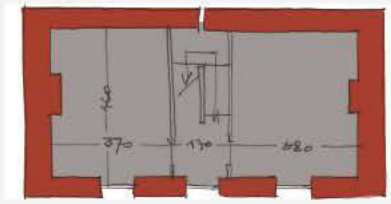

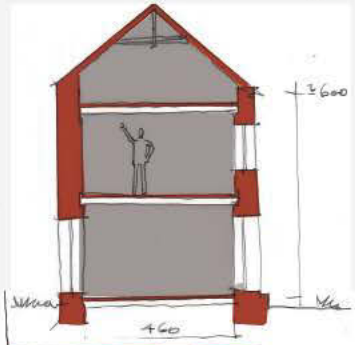

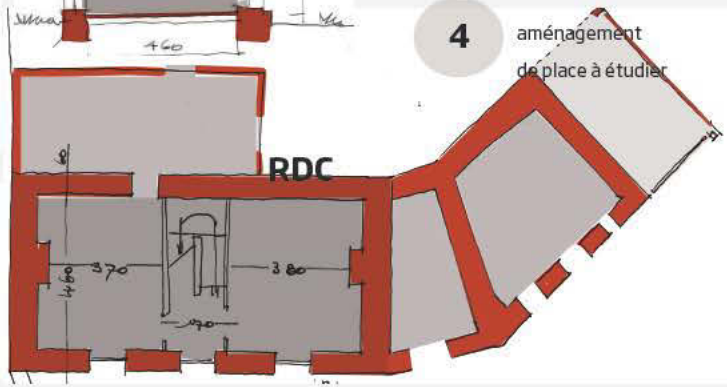

1 parcelle concernée

2 batiment à rénover

3 bar-tabac

4 aménagement de place à étudier

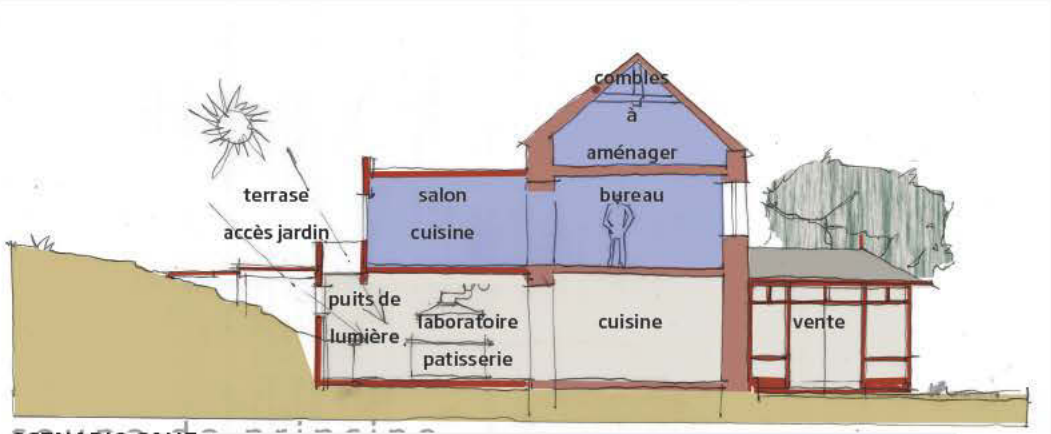

SCENARIO CAUE :

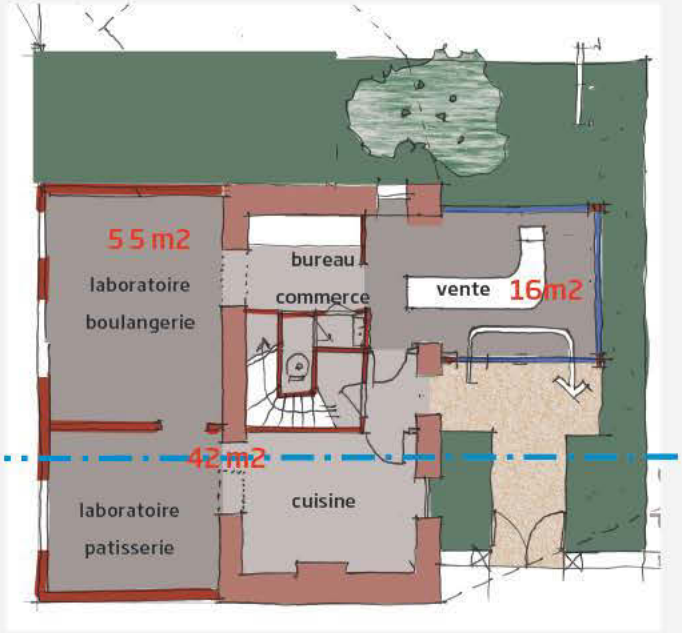

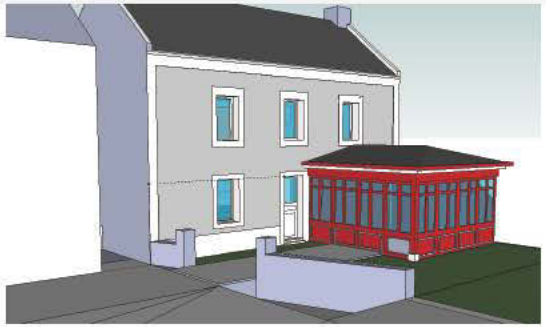

SUIVI DE L'OPÉRATION :

Suite à l'étude de faisabilité le CAUE a recommandé à la municipalité de se rapprocher d'un cabinet d'architecte et d'un bureau d'étude.

Le CAUE a assisté la commune au cours des différents échanges avec le cabinet pour l'établissement de l'étude MO et apd.
Mais, suite au désistement du futur boulanger et du dépassement de budget des travaux afférent à la rénovation de la propriété communale, la commune a décidé d' abandonner le projet pour le moment.

PLEUCADEUC- Réflexion préalable à l'aménagement des principales rues du bourg

La commune a sollicité le CAUE pour la conseiller sur la requalification de plusieurs rues dans le bourg. L'objectif est d'améliorer la sécurité des déplacements, notamment des enfants et aussi d'améliorer l'image du bourg et de le rendre plus attrayant.

Pour compléter les aménagements déjà réalisés et les projets en cours, le travail du CAUE a consisté à dresser un état des lieux afin de dégager les principaux enjeux d'aménagement sur un périmètre relativement large : les entrées de bourg, les rues principales du centre bourg et une place.

Le périmètre comprend :

- les principales entrées de bourg :
  -> les voies les plus fréquentées :
  * l'avenue du Général de Gaulle,
  * l'avenue St Pierre,
  * l'avenue de Paris.
  -> l'entrée de bourg en venant de Molac (avenue de Gournava)

- des rues secondaires :
  * rue St Julien,
  * rue St Cadoc,
  * rue des églantiers,
  * rue Duguesclin,
  * rue de la sapinière,
  * rue de Crény

- la place du Souvenir Français.

Cette approche par secteur propose un état des lieux concernant l'aspect fonctionnel (circulation, stationnement, accessibilité...) et l'aspect paysager, dans un but de mettre en évidence les principaux dysfonctionnements mais aussi les atouts à valoriser.

Ce diagnostic est complété par des pistes de réflexion et orientations d'aménagement.

Avenue du Général de Gaulle - Etat des lieux

Un caractère très routier :
- une chaussée surdimensionnée environ 6,5 m,
- un trafic routier important (2000 véhicules/jour avec de nombreux poids lourds),

Pistes de réflexion / orientations d'aménagement :

Redéfinir l'entrée d'agglomération : déplacer le panneau en amont du giratoire.

Requalifier la rue pour lui donner un caractère plus urbain

- recalibrer la chaussée (5,5 à 6 m maxi.),
- faciliter les cheminements : prévoir des trottoirs accessibles aux PMR (cf : normes : largeur 1,4 m mini, traitement de sol non glissant ...),
- sécuriser les traversées piétonnes actuelles et futures (rues, chemins). Prendre en compte les projets d'urbanisation, l'éventuel déplacement du restaurant scolaire,
- prévoir un traitement paysager de la rue : plantations sur les bas côtés,
- structurer la rue par le bâti ou le végétal pour cadrer la perception visuelle et limiter la vitesse,
- gérer les limites entre l'espace privé et l'espace public : plantations en pieds de murs, le long des clôtures, traitements des espaces, des cours devant les habitations.

La Place du Souvenir Français - Etat des lieux

PLEUCADEUC- Réflexion préalable à l'aménagement des principales rues du bourg

Des usages multiples : stationnement des véhicules légers, camions, arrêt des bus scolaires, monuments aux morts, avec une cohabitation par toujours évidente.
Un stationnement pas du tout organisé : vaste surface en enrobé.
Deux accès sur la place.
Quelques arbres structurant la place au nord, sur la rue du souvenir Français.

Principes d'aménagement de la place

Pistes de réflexion / orientations d'aménagement :

Réaménager la place pour améliorer sa fonctionnalité et créer un espace paysager de qualité

- clarifier les accès : une entrée qui dessert les ateliers communaux et le parking,
- réorganiser le stationnement (2 bandes de stationnement d'une capacité d'environ 28 places). Supprimer le stationnement des poids lourds (report sur le nouveau parking ZI de Maltête),
- prévoir 2 arrêts de bus le long de la rue du souvenir français, avec des abribus nécessaires (capacité à définir),
- traitement paysager de la place :
  - compléter les plantations en périphérie (structurer l'espace et bien délimiter la place),
  - création d'un espace commémoratif, regroupement des monuments au même endroit (monuments aux morts, monument du souvenir Français).

Ce dossier a été présenté au maire et adjoints en octobre 2012. Une communication doit être faite à l'ensemble des élus du conseil municipal, en mars 2013.

Devant l'étendue du périmètre d'action, le CAUE a proposé à la commune de lancer une étude complémentaire : un plan directeur d'aménagement des espaces publics, permettant de définir un programme d'aménagement (esquisse et première estimation des coûts, pour un phasage des priorités).

Cette étude pré-opérationnelle devrait servir de guide pour les élus afin de définir leur programme d'investissement sur le moyen terme. Des phases opérationnelles (marché de maitrise d'œuvre) pourraient ensuite être lancées.

PLUNERET - Réflexion préalable à l'aménagement du quartier de Kerléau

La commune a acquis une parcelle de 2.4ha dont 1.5ha constructible au Nord Est du bourg pour réaliser un nouveau quartier intergénérationnel s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Elle envisage d'y développer un programme mixte de logements (résidence « seniors », logements sociaux et lots libres), ainsi qu'un ensemble de jardins familiaux sur la partie non constructible.

Le site se trouve à proximité direct des écoles, du collège, de la mairie, salle polyvalente etc... mais aussi des commerces et services situés rue georges Cadoudal. Ce futur quartier bénéficie aussi d'une bonne accessibilité routière (proche des axes majeurs de circulation) et à quelques centaines de mètres de la halte ferroviaire. Un projet de maison médicale situé au Sud de la parcelle complétera l'offre de service de proximité.

Ce site constitue la limite ouest de l'agglomération au sein d'un tissu urbain composé essentiellement de lotissements pavillonnaires.

La parcelle de Kerleau occupe donc un lieu stratégique en centre bourg qu'un projet d'habitat pourra venir structurer en favorisant une mixité sociale et urbaine par l'accueil d'une population allant des jeunes ménages aux séniors. A partir de l'analyse du site, des éléments de programme, le CAUE a esquissé des hypothèses d'aménagement s'appuyant sur :

- **la maîtrise de la consommation foncière** en développant différentes typologies d'habitat : habitat groupé, intermédiaire,... pour atteindre une certaine densité urbaine,

- **une offre d'habitat diversifiée** favorisant une diversité sociale et générationnelle,

- **l'intégration de services de proximité** destinés plus particulièrement aux séniors (salle de gym, espaces conviviaux pour les résidents et leurs familles,...) favorisant le lien social,

- **la création de connexions** en continuité du réseau viaire existant,

- **la réalisation d'un maillage doux et d'espaces publics** favorisant le lien social.

En parallèle un appel à projet a été lancé afin de choisir un opérateur social, chargé de réaliser la résidence « seniors ».
La réflexion du CAUE a permis de dégager les principaux enjeux d'aménagement pour le quartier de Kerleau.

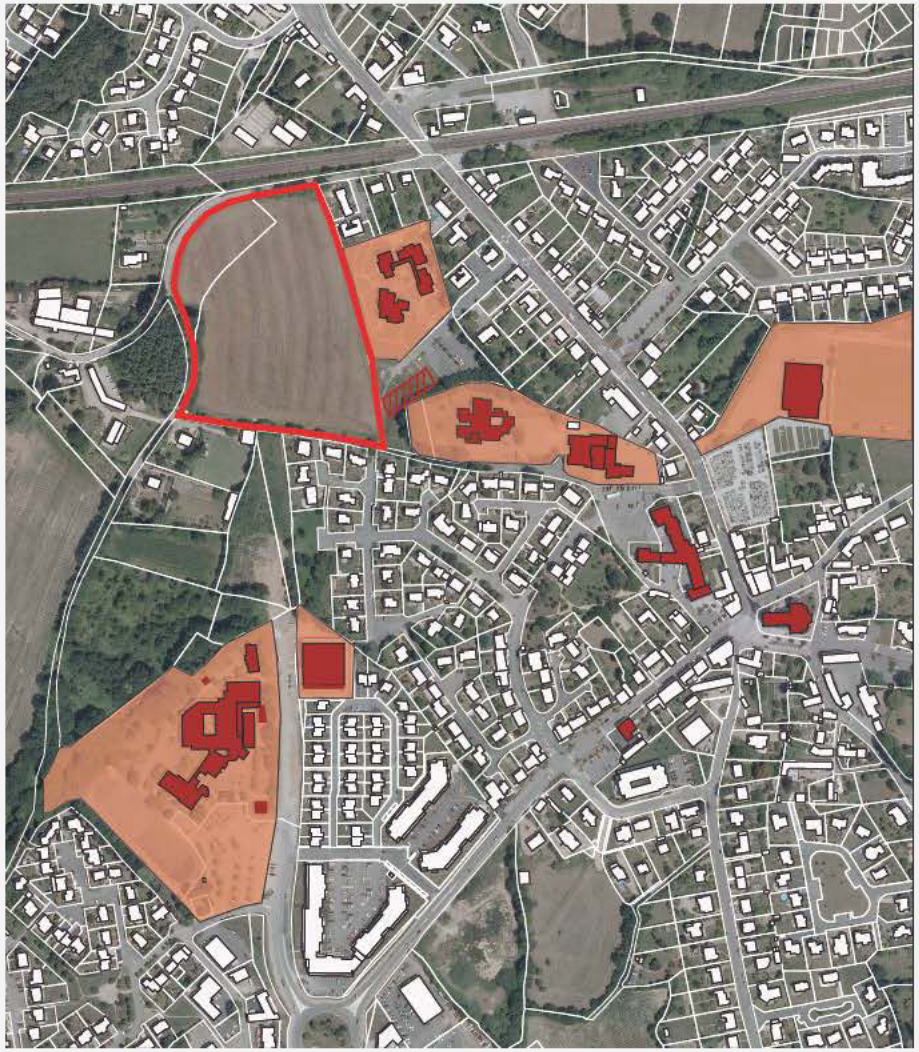

LE SECTEUR DE KERLEAU - **Hypothèses d'aménagement**

Scénario d'aménagement

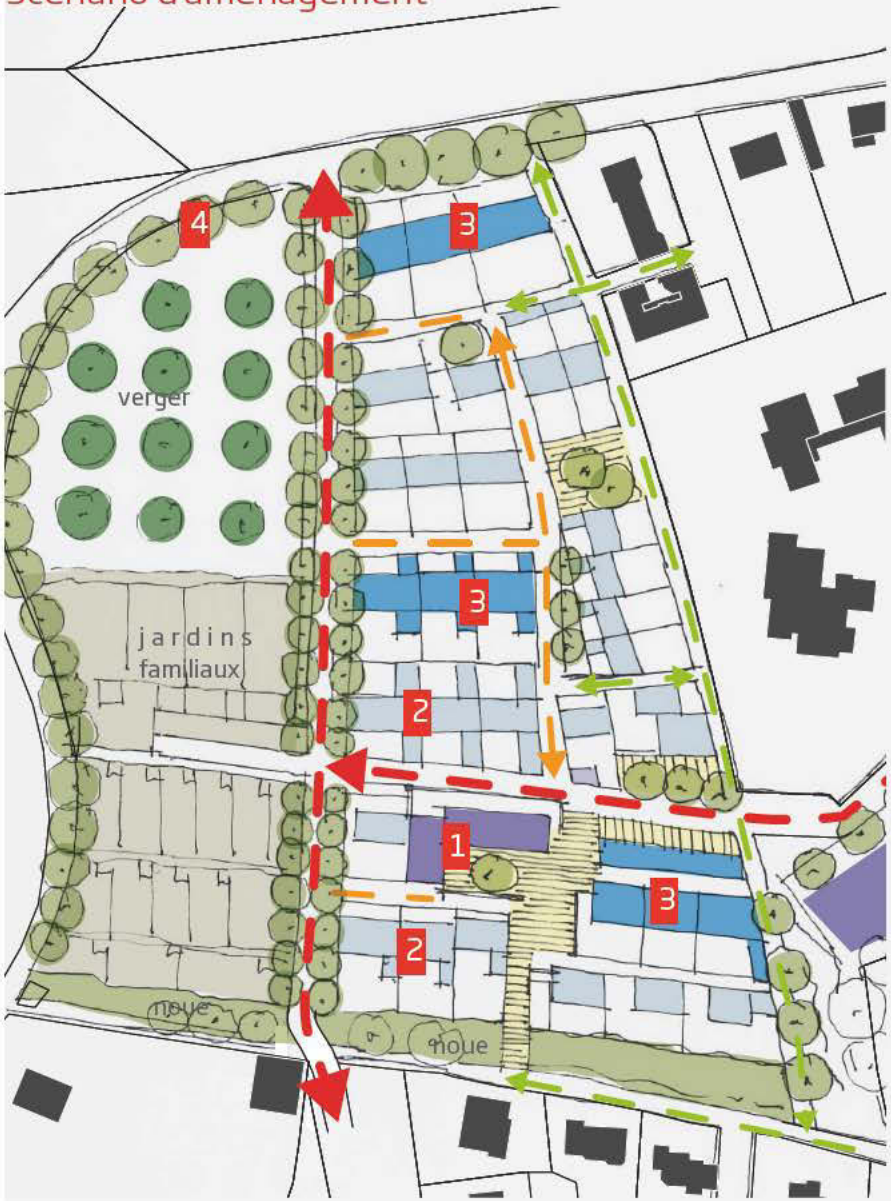

Les principes d'aménagement sont :

1
- la création d'un pôle de services regroupant des espaces communs (cuisine, gym, chambres visiteurs) :
  - implantation en front de rue et à l'entrée du nouveau quartier afin de créer un appel et de venir structurer la rue,
  - la création d'une place, parvis en lien avec cet équipement, favorisant le lien social à l'intérieur du nouveau quartier et vers le centre bourg,
  - la création de logement à l'étage

2
- création de parcelles de 150 à 300m2 orientées majoritairement Nord/Sud, (parcelles individuelles)

3
- l'intégration de l'habitat intermédiaire au sein de l'opération :
  - implantation nord-sud en front de rue afin de ne pas occasionner d'ombres portées sur les parcelles voisines

4
- la confortation de la haie bocagère :
  - plantation d'une haie en continuité de la haie existante rue de Kermadio : protection contre les vents d'ouest, articulation avec l'espace agricole.

ERDEVEN - Projet de lotissement

La municipalité d'ERDEVEN souhaite ouvrir à l'urbanisation, sous forme d'un lotissement communal, une parcelle située à l'entrée Ouest du bourg, à proximité du complexe sportif. La parcelle concernée, d'une superficie de 5 300 ca. est classée constructible au P.L.U. L'aménagement qui reste à définir porte sur la réalisation d'une dizaine de lots.

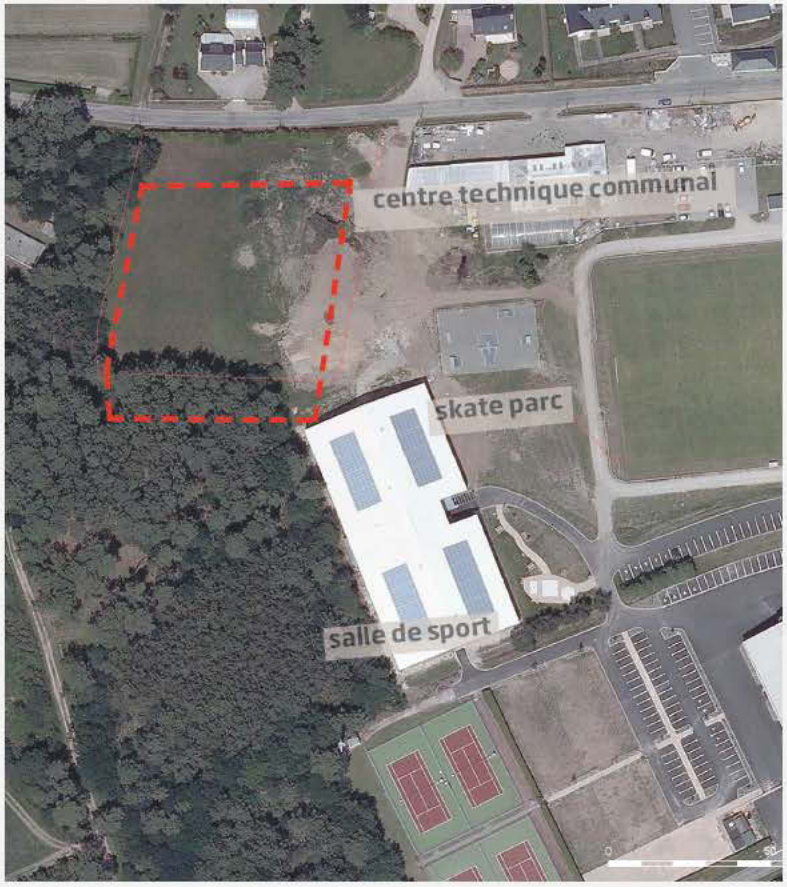

ATOUTS ET CONTRAINTES :

LES ATOUTS :

- une situation en bordure de partie boisée,
- la proximité des équipements sportifs,
- un lotissement pas trop «grand» à l'échelle d'un hameau.

LES CONTRAINTES :

- des vues directes sur les espace de stockage des services techniques,
- la présence imposante de la salle de sport,
- des ombres portées importantes des masses végétales,
- un relatif éloignement du centre bourg.

LES RECOMMANDATIONS :

- maintenir et restaurer le talus en limite Nord afin d'atténuer les inconvénients de la circulation (vues, bruits...),
- limiter la hauteur imposante de la salle de sport en réalisant au pied du pignon Nord un merlon planté destiné à limiter l'effet de masse du batiment,
- les vues sur le stockage des services techniques sont à réduire en réalisant un talus planté en limite Est de la parcelle,
- clarifier les multiples accès au centre technique communal, optimiser les aires de rangements et atténuer l'impact des équipements côté route.

COURÉE ET ENTRE-DEUX :

ACCOMPAGNEMENT VEGETAL :

ERDEVEN - Projet de lotissement

SCENARIO CAUE

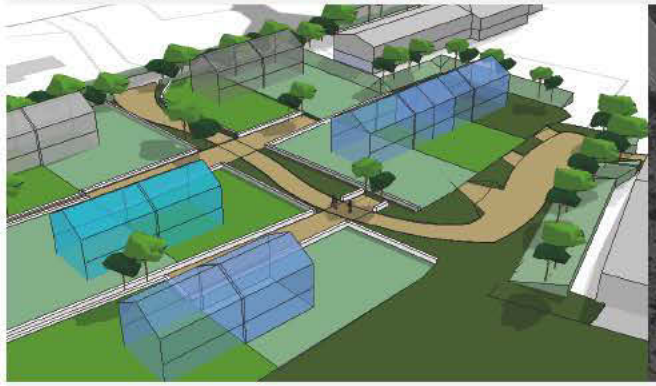

SUIVI DE L'OPÉRATION :

Suite à l'étude de faisabilité menée par le CAUE , la commune a validé en commission municipale le projet de création d'un lotissement communal.

Le CAUE a recommandé à la municipalité d'organiser un appel à candidature auprès d'un cabinet d'urbanisme et d'un bureau d'étude.

Le CAUE a accompagné la commune dans l'organisation et la participation des auditions. A l'issue des entretiens auprès des trois cabinets pré sélectionnés, c'est l'agence **HORIZONS PAYSAGE ET AMÉNAGEMENTS** qui a été retenue.

Le CAUE a assisté la commune durant les phases de conception et les différents échanges avec le cabinet jusqu'au dépôt de permis de lotir.
Les travaux débuteront courant septembre 2013 et permettront d'accueillir les nouveaux résidants de la commune courant 2014.

CIRCULATIONS

LOTISSEMENT RÉALISÉ PAR LE CABINET HORIZONS PAYSAGE ET AMÉNAGEMENTS :

Enjeux sociologiques :
- Encourager les relations humaines à l'intérieur du quartier ainsi que vers l'extérieur du quartier :
- Laisons vers le centre bourg et les quartiers périphériques.
- Liaisons avec les équipements (stade, école, chemins de randonnée.
- Création d'un secteur du lotissement sans circulation de véhicules.
- Assurer la mixité sociale dans le futur quartier, et son intégration au reste de l'agglomération.

Enjeux urbains :
- Greffer le nouveau quartier avec les quartiers adjacents. Le projet a également été pensé pour assurer une liaison aisée avec le centre bourg et les équipements sportifs, via la création de cheminements piétonniers.
- Son organisation s'inscrit comme un hameau en limite de l'agglomération et reprend le vocabulaire urbain spécifique : placettes et venelles, implantation des batiments le long de la venelle.

Enjeux paysagers :
- Équilibrer les aménagements paysagers et les surfaces d'urbanisation.
- Mettre en place les éléments d'une urbanisation durable en préservant l'environnement en travaillant sur des éléments déjà existant. - Associer ouvrages techniques et aménagements paysagers.

Enjeux environnementaux :
- Promouvoir un habitat moins consommateur d'énergie, grâce à des performances énergétiques demandées conforme à la réglementation thermique en vigueur.
- Promouvoir des déplacements doux, en site propre ou en cohabitation avec la voiture mais en leur assurant la primauté.
- Limiter les rejets d'eaux pluviales en assurant au maximum l'infiltration avec des revêtements perméables, noues, ...

Le projet s'inscrit sur une parcelle d'environ 6850 m². Il se compose de 12 lots en accession libre.
Les lots ont une superficie de 315 à 409 m² avec une surface moyenne d'environ 340 m².
Le découpage parcellaire est orienté Nord/Sud et favorise les apports solaires passifs.
Le projet s'organise autour de deux venelles (une venelle mixte et une venelle piétonne) et d'une voie d'accès marquée par deux placettes mixtes. A l'Ouest le lotissement vient prendre appuie le long du boisement existant. Une large lisière végétale sera mise en place accompagnée de noues eaux pluviales afin d'isoler le quartier des services techniques peu valorisants. Une large frange végétale sera également créée au Sud afin d'atténuer l'impact de la salle des sports. Cet ensemble vert formera un véritable écrin au futur quartier

ACCES ET DESSERTES

L'accès au lotissement se fera uniquement par la rue du Stade pour regrouper les entrées et sorties. Une placette revêtue de béton à éroder marquera la transition entre l'espace routier et la voie interne.
La voie structurante Nord-Sud a une largeur réduite afin de réduire la vitesse des véhicules mais demeure à double sens. Les nuisances inhérentes à la circulation automobiles seront réduites.
Seule la première venelle est accessible avec un véhicule. Pour les résidents situés dans la partie la plus au Sud, des stationnements sont prévus à l'entrée de la venelle.

ARCHITECTURE

Une architecture qui apporte des solutions pour atteindre des performances énergétiques aussi ambitieuses que possibles est encouragée, tout en assurant une cohérence sur l'ensemble du lotissement.
Les matériaux de construction qui contribuent à réduire l'impact environnemental de la construction seront privilégiés; il s'agit autant que possible de matériaux locaux, d'origine renouvelable ...

PRISE EN COMPTE DES CARACTERISTIQUES DU SITE INITIAL

Pour conserver le caractère champêtre de la zone, toute haie plantée dans le lotissement devra être constituée d'essences champêtres.
L'utilisation d'essences locales variées plantées sur un ou deux rangs sera privilégiée.

BERRIC - Le devenir du pôle d'équipements publics : approche urbaine et architecturale

La commune de Berric, confrontée à une pression démographique assez forte a sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur le pôle d'équipements publics (6ha) notamment par rapport à l'enfance (CLSH, école publique, restaurant scolaire) et sur la confortation du centre bourg.

Focus sur les équipements liés à l'enfance

Le CAUE a établi un premier diagnostic sur les équipements scolaires et parascolaires avec une évaluation des besoins, une analyse des dysfonctionnements et des potentialités des bâtiments existants. Suite à ce constat, différents scénarios ont été proposés et appréhendés en termes d'avantages/inconvénients (restructuration/extension sur site, transfert total ou partiel sur un autre site, etc.).

Approche urbaine globale sur l'ilot poste/médiathèque

Après un état des lieux, différents principes d'aménagement ont été proposés et ce dans une logique de restructuration /requalification/confortation du centre bourg :

- création d'une véritable place urbaine,
- densification en appliquant la notion de greffe urbaine,
- construction de nouveaux bâtiments (logements + commerces),
- définition d'une nouvelle desserte intégrant la dimension piétonne.

Définir un projet urbain ambitieux

Au regard de la complexité du projet d'aménagement et de son intérêt stratégique pour le développement futur de l'agglomération, le CAUE a recommandé à la commune de Berric d'engager une étude de programmation urbaine et architecturale. Il s'agit de définir un plan d'aménagement global qui servira de guide aux élus afin de programmer dans le temps les investissements communaux et ce dans un souci de cohérence que ce soit d'un point de vue urbain ou architectural.

ST THURIAU - **Projet de lotissement communal**

A la demande de la commune de St Thuriau, le CAUE a mené une réflexion préalable à l'aménagement d'un projet de lotissement communal sur une zone 1AU de 2 hectares. L'objectif de la collectivité était d'un point de vue urbain de mettre en œuvre une opération de lotissement s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Un état des lieux nécessaire

Après une approche socio-démographique, le CAUE s'est attaché à dégager les potentiels et contraintes du site d'implantation à la fois d'un point de vue physique (topographie, hydrographie), paysager (trame végétale) et réglementaire (règlement du PLU, orientations d'aménagement, etc.).

Le contexte urbain a également été analysé (typologie de l'habitat environnant, la desserte existante en périphérie, etc.).

Définition de principes d'aménagement :

- une voirie et des espaces publics offrant une réelle qualité paysagère et une dimension sociale,
- des parcelles en lanière de taille diverse mais plutôt modeste,
- une implantation privilégiée des constructions Nord-Sud avec des jardins de préférence au sud,
- une gestion des eaux pluviales au plus près du cycle naturel, etc.

Ce dossier a été présenté le 9 octobre au conseil municipal qui a validé les principes d'aménagement présentés. Au cours de cette même séance et dans le but de sensibiliser les élus, le CAUE a présenté un diaporama sur l'urbanisme durable et l'intérêt du plan de référence pour engager le débat. Les élus ont fait part de leur intérêt pour le lancement prochain d'un plan de référence.

LES ABORDS DE POUL ER GUETRIE

Exemple d'intervention : conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

ST SERVANT SUR OUST - Conseils sur l'urbanisation de terrains en centre-bourg

La commune de St Servant, connaît une stagnation de sa population et souhaiterait relancer une dynamique démographique, en accueillant de nouveaux habitants, grâce à une offre de terrains constructibles.
Elle possède plusieurs terrains dans le centre bourg où pourraient être développés des projets d'urbanisation. Les élus ont donc demandé conseil au CAUE pour analyser la faisabilité d'opération urbaine sur ces quatre secteurs.

Il s'agit :

- secteur 1 : un secteur à l'arrière de l'église, d'environ 4000 m²,
- secteur 2 : un cœur d'ilôt près du Bar-restaurant, d'environ 2000 m²,
- secteur 3 : le site des ateliers communaux (projet de transfert) d'environ 2700 m²,
- secteur 4 : une parcelle agricole (environ 4000 m²), à proximité de la salle des fêtes.

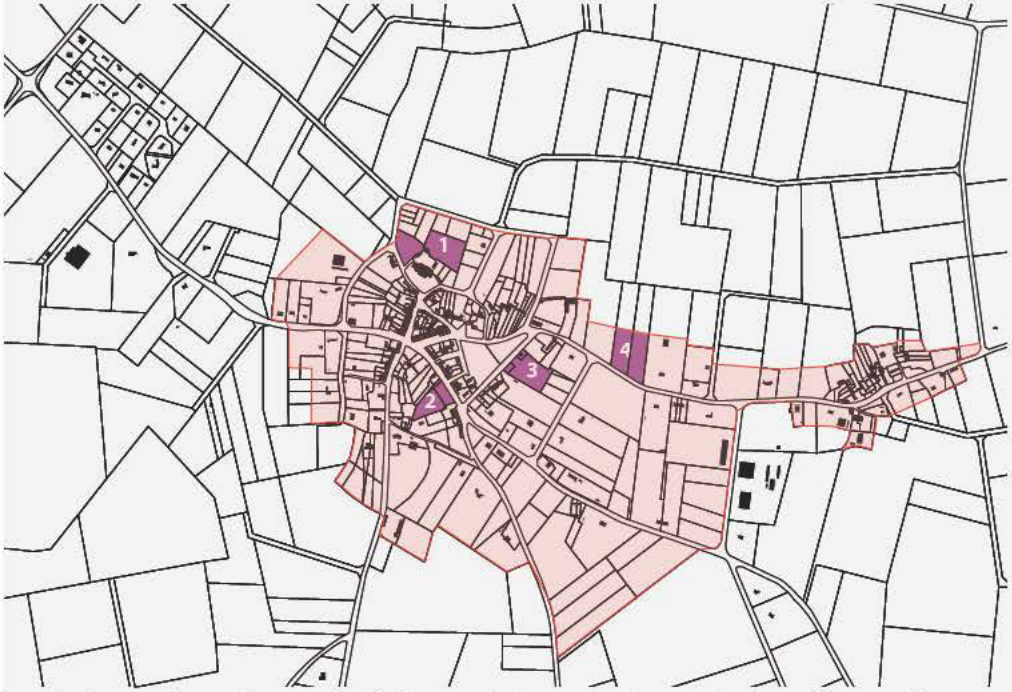

Les trois premiers sites sont situés en plein centre bourg et doivent permettre une densification du tissu urbain, tout en préservant la qualité architecturale du bourg et en répondant aux attentes des futurs acquéreurs.

Le travail du CAUE a consisté à mener une réflexion globale sur le développement du bourg et plus spécifiquement sur ces secteurs, en analysant les atouts, contraintes et potentialités du site.

Secteur 1 : à préserver de l'urbanisation, mise en valeur de l'ancien jardin du presbytère

Des hypothèses d'aménagement ont été définis sur ces secteurs afin d'illustrer les potentialités d'aménagement.

Secteur 2 : coeur d'îlot près des commerces

Les principes d'aménagement :

-> Création d'un tissu urbain dense (cf Tissu ancien environnant)
- Parcelles de taille réduite (d'environ 300 m²)
- Bâti implanté proche de l'espace public front bâti sur rue des Granitiers en mitoyenneté
- Une orientation des jardins au Sud
- Un espace public (type Cour) desservant les parcelles

-> Préserver et conforter la trame végétale
- Prolonger la haie
- Créer un cheminement vers le chemin des écoliers

-> Maintenir des possibilités de stationnement
- Soit sur un espace spécifique près du commerce (variante 1)
- Soit sur un espace commun au Nord regroupant la desserte du lotissement et le stationnement (variante 2).

ST SERVANT SUR OUST - Conseils sur l'urbanisation de terrains en centre-bourg

Secteur 3 : site des ateliers communaux

Ce schéma constitue une illustration des possibilités d'aménagement de ce secteur. Il repose sur les principes suivants :

* une urbanisation assez dense (situation en centre bourg):
  - parcelles de taille modeste (environ 500 m²),
  - orientation du bâti et des jardins au Sud,
  - une desserte des lots à partir d'une placette espace commun polyvalent (piéton - voiture),
  - du bâti, proche de l'espace public permettant de le structurer et d'offrir des jardins d'un seul tenant au Sud.

* une gestion de la limite avec la rue des moissonneurs :
  - implantation du bâti (pignon sur rue)
  - traiter la rue par un mur de clôture assez haut.

* la préservation des arbres existants.

Une nécessité : élargir les périmètres de réflexion au delà des propriétés communales

Secteur 2 :
cœur d'ilot près des commerces

Secteur 3 :
site des ateliers communaux

Cette réflexion du CAUE a permis de mettre en évidence :

- L'intérêt de préserver un secteur de l'urbanisation : les terrains aux abords de l'église pour y développer plutôt un projet de mise en valeur et d'aménagement paysager de l'ancien jardin du presbytère.
- La nécessité d'élargir la réflexion sur les autres secteurs, au-delà des terrains acquis par la commune, pour avoir un périmètre cohérent
- La nécessité de se fixer des priorités : secteurs 2 et 3 (secteur 4 : en extension urbaine, éloignée du centre, étant non prioritaire)
- La nécessité de retravailler la programmation (besoin en logements, activités, ...)

Les orientations proposées par le CAUE, impliquent une maîtrise foncière publique plus large. La commune ne semblant pas en mesure de porter financièrement ces projets de densification du bourg, le CAUE a proposé de faire appel à l'E.P.F pour étudier la faisabilité technique et financière des opérations et assurer le portage foncier.

GUERN - **Diagnostic urbain**

Suite à une première étude sur les équipements communaux réalisée en 2011, le CAUE a convaincu les élus de Guern de la nécessité de s'inscrire dans une réflexion urbaine globale à l'échelle du bourg.

Redéfinir la stratégie de développement :

Le CAUE a réalisé une analyse visant à la fois à appréhender le contexte et comprendre les logiques de développement urbain (réglementation, formes urbaines, étalement urbain, potentiel foncier, etc.). La réalisation de ce diagnostic a permis de dégager un certain nombre d'enjeux :

- conforter et rééquilibrer le développement sur le bourg par la redéfinition d'un périmètre constructible et des opérations de renouvellement urbain,
- donner la priorité à la commercialisation de l'éco lotissement « les hauts de Bellevue »
- arrêter l'urbanisation sur les secteurs en concurrence avec le bourg,
- maintenir des coupures d'urbanisation par la création de coulées vertes (notion de trame verte et bleue).

Disposer d'un outil d'aide à la décision :

Le CAUE a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une approche globale visant à définir un projet urbain cohérent à l'échelon du bourg. Cette stratégie suppose d'élaborer un PLU en lieu et place de la carte communale en vigueur. Au préalable, la définition d'un plan de référence a été conseillé. Ce document stratégique constitue pour les élus un outil d'aide à la décision, il se met en place en trois phases :

1- réalisation d'un diagnostic et définition des enjeux,
2- élaboration de scénarios d'aménagement et définition d'un projet urbain,
3- conditions de mise en œuvre du projet (réglementaire, opérationnel, financier...).

CLÉGUÉREC - Réflexion sur l'aménagement d'un jardin intergénérationnel à vocation récréative et pédagogique

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cléguérec, les problématiques de préservation de l'environnement et des déplacements sont ressorties comme des enjeux fondamentaux. Fort de ce constat, la Municipalité a engagé une réflexion qui a abouti à l'idée de création d'un jardin pédagogique intergénérationnel.

Le projet d'aménagement d'un nouvel espace de loisirs et détente doit répondre à différentes fonctions : **sociale** en satisfaisant le besoin général de nature des habitants et en favorisant la mixité sociale, **écologique** en préservant des espaces de nature à proximité de l'espace urbanisé, **paysagère** en contribuant à l'identité des quartiers et à la qualité du cadre de vie.

Un site d'implantation pour le futur jardin intergénérationnel a été déterminé au nord-ouest du bourg, en continuité directe du site projeté pour accueillir l'éco-quartier. Le site d'environ 5 hectares, localisé au sud de la cité du Clandy, s'inscrit dans la coulée verte ceinturant la partie ouest du bourg.

La Municipalité de Cléguérec a sollicité les services du CAUE. La réflexion portée en amont du projet a permis aux élus d'identifier les enjeux de cette réalisation, en lien avec les autres projets de la commune, en particulier l'éco-quartier et le projet de chemin de randonnée. L'étude aborde également les déplacements doux afin de faciliter l'accessibilité du site. Enfin, elle apporte des recommandations et des pistes de réflexion, tant pour la conception de cet aménagement qu'en terme de gestion et de valorisation des espaces agricoles et naturels.

En janvier dernier, la conception du jardin a été confiée à un cabinet paysagiste.

Prairie fauchée et humide à proximité du ruisseau (secteur sud du site)

Composition actuelle du site (5,23 ha)

A : prairie de pâture avec la présence de quelques arbres isolés
B : haie bocagère sur talus marquant la limite nord-est du site
C : verger qui s'étend avec les plantations successives dans le cadre de l'opération « un arbre - un enfant »
D : zone de dépôt de matériaux et de dépôt sauvage
E : espace de prairie et jardin potager
F : formation boisée humide
G : rue du lavoir
H : lavoir et espace enfriché contigu
I : prairie fauchée et humide à proximité du ruisseau
J : linéaire boisé longeant le ruisseau (ripisylve)
K : prairie fauchée avec un dénivelé assez marqué
L : bassin de rétention des eaux pluviales

RIANTEC - Réflexion sur les espaces publics et les continuités piétonnes dans le bourg

La commune de Riantec souhaite réaménager le carrefour de Laubrière formant l'intersection de la D111 avec la D781. Ce projet fait suite au constat d'un certain nombre de dysfonctionnements : une signalisation routière peu visible, des stationnements anarchiques, la vitesse excessive des véhicules pénétrant dans l'agglomération, des largeurs de trottoirs parfois insuffisantes voire des trottoirs inexistants provoquant par endroit la mise en danger des piétons...

Les échanges avec la Municipalité ont permis de révéler l'importance des continuités notamment piétonnes en amont et en aval de ce carrefour, et la nécessité de porter un regard global sur l'ensemble des continuités du bourg permettant notamment de relier les différents équipements publics.

Pour l'aider dans sa réflexion, la Municipalité a sollicité les services du CAUE. Les objectifs ont été de déterminer les principales contraintes d'accessibilité et de dégager les principaux enjeux en prenant en compte les orientations de développement du bourg. L'intervention du CAUE a donc permis de mieux cerner les besoins (stationnements...) et d'identifier les parcours piétons vers les équipements publics et les secteurs sensibles (écoles...) pour un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Des principes d'aménagement ont été proposés pour rendre les espaces publics plus accueillants et conviviaux tout en y améliorant la sécurité des conditions de circulation (routière et piétonne) et en facilitant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite.

Vaste espace devant l'école publique sans réelle organisation : des stationnements disséminés, des accès et des circulations peu lisibles, des conteneurs de tri mal intégrés...

Proposition d'aménagement de l'aire de loisirs

1 : préservation du plan d'eau et développement de la végétation hygrophile
2 : préservation de la roseraie
3 : possibilité de création d'un arboretum, d'un sentier botanique, d'un hôtel à insectes, d'un observatoire pour les oiseaux...
4 : possibilité de création d'une aire de jeux pour les enfants
5 : restauration de la zone humide : possibilité de création d'une mare pédagogique
6 : platelage sur pilotis
7 : implantation d'une roselière
8 : création et entretien de zones en herbe par la fauche permettant le développement et le refuge de la faune (insectes, oiseaux...)
9 : possibilité de planter un verger (exemple : opération un « arbre-un enfant »)
10 : espaces de stationnement

II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2012 (4)

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Ile aux moines (SAGEMOR)	Conseils pour la mise en valeur de la façade commerciale de l'anse du Lério
Ile de Houat	Conseils pour l'extension et réhabilitation de la mairie et de l'ancienne école
Meucon	Construction d'une nouvelle mairie ou réhabilitation et extension des locaux actuels. Réflexion sur les abords
St Pierre Quiberon	Création d'une nouvelle mairie et étude d'aménagement des abords ; Organisation spatiale avec réalisation de logements sur le site de la nouvelle mairie

II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (10)

a) par nature

- 2 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 5 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 1 conseil préalable à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Le Palais	Projet de construction d'un hangar communal pour les services techniques de la commune de Palais
Saint Nolff	Réflexion sur l'extension du centre multi accueil

Réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg

Caro	Compatibilité entre projet de lotissement et carte communale
Kerfourn	Suivi de l'élaboration d'un plan de référence
Malestroit	Suivi d'un plan d'aménagement patrimonial : devenir du patrimoine bâti, des équipements publics et de l'aménagement des espaces publics centraux
Plouhinec	Etude sur l'entrée Est du bourg
Plumelec	Suivi du plan de référence lancé par la DDTM et le CAUE

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Neuillac	Projet de lotissement communal « les chênes » (participation aux réunions durant la phase de l'élaboration du projet)
Malguénac	Etude d'aménagement urbain pour la réalisation d'un nouveau quartier en cœur de bourg

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Bubry	Projet d'aménagement des espaces publics sur le bourg de St Yves : participation au comité de suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre

II.2.6 - PARTICIPATION DU CAUE À DES COMITÉS DE PILOTAGE

Sur demande des collectivités

ARCSUDBRETAGNE	Dans le cadre du travail relatif à l'élaboration du SCOT, participation à un atelier portant sur l'habitat, le logement et les formes urbaines.
Arzon	Réunion préalable pour la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts
Bieuzy	Aménagement des espaces publics du bourg. Participation à une réunion de présentation de l'avant projet prévisionnel, par l'agence POINAS, paysagiste, en charge de l'élaboration du projet.
Carnac	Réunion sur la politique de l'arbre et réflexion pour la définition d'un projet global de valorisation paysagère et écologique du territoire communal
Cté de com. du Val-d'Oust-Lanvaux	Révision du P.L.H. Participation à un séminaire, éléments du diagnostic et les principaux enjeux (ateliers thématiques)
Josselin Communauté	Révision du P.L.H. Séminaire associant élus et partenaires dans le cadre de la révision du PLH (présentation du diagnostic et des enjeux, travail en ateliers sur les principaux enjeux)
Guémené Sur Scorff	Commission de contrôle chargée de valider l'attribution du label « Petite cité de caractère » à la commune de Guémené sur Scorff
Lorient Agglomération	SCOT du Pays de Lorient Réunion de présentation d'un document de sensibilisation sur les O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation des P.L.U.), comme outil permettant la mise en œuvre des objectifs du SCOT dans les P.L.U.
Lorient Agglomération	Atelier « Trame verte et bleue » du Scot du Pays de Lorient
Pays de Pontivy	Séminaire d'acteurs dans le cadre de l'élaboration du SCOT avec réflexion sur le PADD en vue de rédiger le document d'Orientations et d'Objectifs
Pleucadeuc	Projet de Z.A.C. multi-sites Participation à des ateliers participatifs associant : élus, habitants, associations..., sur différentes thématiques : eau, biodiversité et paysage ; formes urbaines et déplacements ; synthèse
Ploemeur	Révision du PLU achevée en 2012 Participation à la réunion de présentation du P.L.U. « arrêté »
Plouay Cté	Participation aux réunions de restitution des travaux des étudiants de l'Ecole du Paysage de Blois et à un atelier sur des études de cas
Scot d'Auray	- atelier « Habitat et modalités d'urbanisation » - atelier « Qualité de vie et valorisation des atouts environnementaux et patrimoniaux »
Syndicat mixte du Loc'het du Sal	Comité de pilotage de la charte « eau et urbanisme »

Réunions avec des partenaires

ADEME Bretagne	Réunion d'information organisée par l 'ADEME auprès des différents acteurs du réseau AEU
AUDELOR	Participation à un atelier portant sur la gestion de l'eau à la fois dans le sCOT et dans le PLU
Conseil général du Morbihan	Participation aux entretiens de l'habitat sur le plan départemental de l'habitat et quatre thématiques : - Vieillissement de la population, adaptation de la ville - Précarité énergétique et insalubrité - Logement social - Développement urbain et présentation des espaces naturels

Conseil Régional de Bretagne	Comité régional trame verte et bleue + Ateliers préparatoires « Trame verte et bleue : milieux urbains et péri-urbains »
Cluster Habitat durable (Conseil général)	Participation à deux réunions de travail
DREAL	Colloque régional sur les thèmes des écoquartiers
Etablissement Public Foncier de Bretagne	Démarche expérimentale : revitalisation – renouvellement urbain des centres-bourgs Participation au Jury chargé d'auditionner les bureaux d'études, participation aux différentes réunions du Comité technique, chargé de suivre l'étude sur Josselin, participation aux ateliers participatifs (associant Habitants-Commerçants); et participation au comité de pilotage
IRPA Bruded	Journée d'échange autour du projet communal de développement de Monteneuf
SNAL	Congrès national

II.2.7 - AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS MORBIHANNAISES

1/ « Embellissement du Morbihan » en partenariat avec le Comité de tourisme

Pour l'édition 2012, le CAUE est intervenu d'une part à l'occasion du lancement de l'opération au travers une présentation de la structure CAUE et de la thématique des trames vertes et bleues et d'autre part à la table ronde lors de la cérémonie de remise des Prix du concours des Villes et Villages Fleuris organisée par le Comité Départemental du Tourisme.

En appui au CDT et à la demande de la ville de Vannes, Ville « 4 fleurs » de label « Villes et Villages fleuris », le CAUE a accompagné la réflexion sur les aménagements floraux dans les secteurs sauvegardés, les continuités vertes en ville, les liaisons douces, le traitement paysager des zones commerciales.

2/ Bretagne Qualiparc, une démarche de développement durable partenariale

Le dispositif Bretagne Qualiparc (BQ) a été créé en 1999 à l'initiative des 4 départements bretons et de la Région Bretagne, au service d'un objectif partagé : promouvoir et améliorer la qualité des parcs d'activités économiques sur le territoire breton.

De la phase diagnostic à la gestion du parc, le dispositif BQ offre aux collectivités un accompagnement et un soutien pour tout projet de requalification, d'extension ou de création, par des conseils, des outils méthodologiques et des aides financières.

Plus qu'un label, Bretagne Qualiparc est une démarche d'amélioration en continu, et la région et les 4 départements ont souhaité aller plus loin en signant en 2009 une charte partenariale et en adoptant un **référentiel commun**. Le dispositif qui en découle s'articule autour de 3 grands axes :

- **la concertation entre acteurs du développement du territoire,**
- **la satisfaction des besoins des entreprises,**
- **la gestion économe en ressources.**

Le parc d'activités doit être conçu comme un quartier de vie où se concentre un ensemble d'enjeux économiques, fonciers, urbanistiques, environnementaux, paysagers, financiers et sociaux. Ainsi, 3 grandes qualités sont attendues d'une opération BQ :

- une opération concertée s'inscrivant dans le territoire d'une manière globale et transversale,
- un projet économique ambitieux et exigeant au service d'une stratégie de développement économique,
- un projet fonctionnel, qualitatif et durable.

Aujourd'hui, le dispositif BQ évolue à nouveau pour faire face aux nouveaux enjeux de développement durable et de développement économique. L'étude régionale en cours s'appuie sur les axes de réflexions suivants :

- renforcer l'accompagnement et l'ingénierie,
- prioriser la requalification/réappropriation du foncier et la mutualisation,
- renforcer la qualité urbaine et architecturale des programmes,
- renforcer l'animation et l'implication des entreprises
- alléger les procédures.

A l'instar des opérations d'habitat, les parcs d'activités doivent être pensés et conçus comme de véritables opérations d'urbanisme, morceaux de ville où se concentrent les enjeux de renouvellement urbain, d'économie et de gestion du territoire et de développement durable.

Début 2012, le département souhaite renforcer la mission de conseil aux collectivités en sollicitant l'intervention du CAUE 56 au travers notamment de la mise à disposition d'un architecte.

Dans le but d'améliorer la qualité urbaine des programmes, le CAUE a désormais une mission de conseil et d'accompagnement auprès des EPCI et apporte une assistance au niveau :

- de la réflexion globale sur la politique d'aménagement économique du territoire,
- de la rédaction des cahiers des charges et du choix des prestataires,
- du suivi des études de conception des projets,
- de la rédaction des cahiers de prescriptions architecturales et paysagères.

Le CAUE participe également au comité technique régional d'examen des dossiers. Associé à l'élaboration des projets des collectivités morbihannaises, le CAUE présente au comité technique leurs demandes d'agrément.

DOSSIERS BRETAGNE QUALIPARC TRAITES DEPUIS OCTOBRE 2012

Maitre d'ouvrage	Lieu	Nom du Parc	Type	Objet
PAYS D'AURAY (MP)				
CC Pays d'Auray	Pluvigner	PA de Talhouet	I	R/E
CC des Mégalithes	Trinité sur Mer	PA de Kermarquer	A	E
CC des Mégalithes	Plouharnel	PA Le Plasker	A	E
CC Ria d'Etel	Locoal-Mendon	PA du Poulvern	A	R
PAYS DE LORIENT (DD)				
Lorient Agglo	Brandérion	Boul Sapin	L/I	C
Lorient Agglo	Quéven	Mourillon Sud	I	R/E
Lorient Agglo	Ploemeur	Soye	Tech	
PAYS DE PLOERMEL (KLE)				
Ploermel Communauté	Ploermel	PA de Brocéliandes	C/A	E
Ploermel Communauté	Ploermel	PA de Ronsouze	T/A	E
CC Porhoet	Guilliers	La Croix Billy	A	C
Josselin Communauté	Ploermel	Belle Allouette	A/I	R/E
PAYS DE PONTIVY (VLB)				
St Jean Communauté	St Jean Brevelay	ZA du Lay	A	R/E
St Jean Communauté	Guéhénno	ZA de Clégrio	A	R
St Jean Communauté	Plumelec	La Loge		
Pontivy Communauté	Noyal Pontivy	PA du Verger	A	C
PAYS DE VANNES - EST (BBB)				
Questembert Communauté	Questembert	PA de la Gare	T/C	C
CC Redon	Rieux	PA Aucfer	A/C	R
PAYS DE VANNES - OUEST (JMB)				
CC de Rhuys	Sarzeau	PA Kerollaire	C/A	R/E
Séné	Séné	Kergrippe III	A	

TYPE : A= Artisanat, C= Commerce, T= Tertiaire, I= Industriel, L= Logistique, Tech= Technologie
OBJET : C= Création, E= Extension, R= Requalification

II.3 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

II.3.1 - PRIX 2012 DES MAISONS DU MORIHAN

Le conseil architectural aux particuliers constitue une des missions statutaires du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan.

Dans la perspective d'un renforcement de l'activité de conseil architectural auprès des particuliers notamment au travers d'actions de sensibilisation, le CAUE a souhaité pouvoir mettre en lumière des références de maisons pour les faire connaître auprès du plus grand nombre de morbihannais ayant un projet de construction...

Construire, aménager ou rénover un bâtiment pour sa future habitation représente pour chacun, un investissement important, qu'il convient de réussir afin de garantir au mieux, dans le temps, sa valeur patrimoniale.

Construire, aménager ou rénover un bâtiment pour sa future habitation, c'est d'abord décider du futur cadre de vie de la famille, vis-à-vis du travail, des loisirs, des services, des déplacements puis, du temps et des coûts que ces derniers représentent.

Maison de ville ou de campagne, un petit terrain en cœur de bourg ou dans son prolongement peut satisfaire le besoin d'intimité des espaces extérieurs en répondant à l'urgence d'une gestion économe de l'espace, une nécessité reconnue aujourd'hui d'intérêt général.

OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

- Faire connaître les réalisations morbihannaises de qualité, réalisées depuis l'année 2000
- Valoriser les constructions les plus innovantes, les plus intéressantes en matière de soins apportés dans la conception et la réalisation, de qualité d'usage pour les utilisateurs
- Encourager la vitalité créative de notre département en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- Promouvoir le dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en mettant l'accent sur la qualité des projets, véritable valeur ajoutée souvent issue d'une bonne collaboration entre les différents acteurs
- Faire connaître le CAUE du Morbihan et sa mission d'intérêt général

DÉROULEMENT DE L'ACTION :

De juin à fin septembre 2012, l'appel à candidature a été ouvert à tous : architectes, maîtres d'œuvre et auto-constructeurs. Le CAUE enregistre un succès important car 70 candidatures ont été reçues contre une quarantaine attendue.

Chaque candidature a fait l'objet d'un travail de mise en forme, en étant uniquement composée des éléments transmis par les candidats, texte compris, dans un souci d'objectivité. Un dossier présentant toutes les candidatures a été ensuite adressé à chaque membre du Jury.

Photographie de Catherine Lozac'h, journaliste au Télégramme, membre du Jury

Réuni le mardi 11 décembre 2012 à l'hémicycle du Département, le Jury comptait 12 membres :

Collège des professionnels
- Mr Mickael TANGUY, représentant la Maison de l'Architecture de Bretagne,
- Mr Patrick LE BRIS, Architecte des Bâtiment de France,
- Mr Philippe PRIMARD, Architecte conseil de la DDTM 56,
- Mme Lydie CHAUVAC, Paysagiste conseil de la DDTM 56,
- Mr Jacky ESNAULT, représentant la CAPEB
- Mme Frédérique DANO, Urbaniste de la Direction de l'Urbanisme Opérationnel Lorient Agglomération,

Collège des élus
- Mr Jacques LE LUDEC, Président du CAUE et conseiller général
- Mme Agnès LE GOUGAUD, Maire de PLUMELIN, représentant l'Association des Maires du Morbihan
- Mr Gérard CABROL, Vice-Président de Lorient Agglomération,
- Mr Jean-François STEPHAN, Maire de Colpo,
- Mr Adrien LE FORMAL, Maire de Plouhinec,

Autre participant
- Mme LOZAC'H Catherine, journaliste du Télégramme.

Pour ce premier prix et sur proposition de la commission technique du CAUE, cinq catégories ont tout d'abord été validées par le Jury :
- Maisons groupées : 7 dossiers
- Maisons de moins 150 000€ : 8 dossiers
- Extensions-réhabilitation : 19 dossiers
- Maisons de moins de 150 m² : 11 dossiers
- Maisons de plus de 150m² : 25 dossiers

Après débat et constat d'une superficie moyenne plus importante des maisons construites dans le Morbihan qu'ailleurs, la catégorie « maisons de moins de 150 m² » a été rajoutée pour valoriser les réalisations présentant les gabarits les plus fréquents.
Durant la matinée, toutes les candidatures ont été visionnées sur deux grands écrans, soulevant plusieurs réflexions et discussions au sein du Jury autour des cinq critères de sélection définis et présentés ci-après.

L'après-midi, durant deux heures, les membres du Jury ont ensuite examinés les soixante-dix candidatures affichées, pour procéder ensuite au vote, à bulletin secret, en désignant deux réalisations par catégorie. Les 10 lauréats qui distinguent un 1er et 2nd prix par catégorie, ont été nommés par, le plus grand nombre attribué de votes.

L'exposition qui est présentée aujourd'hui met en exergue les lauréats du Prix 2012 des maisons du Morbihan et les constructions remarquées par le Jury. Elle invite aussi à découvrir toutes les candidatures, expressions d'une collaboration étroite entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre. La remise des prix a eu lieu en juin 2013. Les dix lauréats sont présentés ci-après.

Pour la préparation d'une prochaine édition, voire en 2014, le Jury a notamment formulé le souhait d'une catégorie « Maisons de ville » et « réhabilitation de bâtiments agricoles ». Le Jury a également souhaité que les photographies fournies puissent permettre de mieux apprécier l'ouvrage dans son contexte environnement

LES CRITÈRES DU PRIX

- **Contexte et choix du parti architectural**

Pour s'adapter aux caractéristiques du terrain (orientation, taille et topographie de la parcelle) et à ce qui l'entoure (volume de la construction dans son environnement bâti ou naturel) comment, la construction, a-t-elle été conçue dans son enveloppe globale ?

- **Création et mise en œuvre technique**

Concevoir un projet de construction reste un acte réellement complexe dans la synthèse de tous les éléments à prendre en compte : contexte physique et réglementaire, commande du futur usager, mode de vie actuel et futur, contrainte budgétaire etc... Quelle a été l'ingéniosité du maître d'œuvre sur un plan conceptuel et technique ?

- **Cadre de vie et qualité d'usage**

Résultante d'un dialogue entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, la construction répond-t-elle aux modes de vie et aux besoins des usagers (organisation et distribution des pièces, ouvertures sur le jardin, possibilités futurs d'aménagement...) et apporte- elle un confort de vie (luminosité naturelle, fonctionnalité de la maison, intimité des espaces extérieurs...)?

- **Rapport qualité/prix :**

Investir dans une maison est le rêve d'une majorité de français. Le réaliser, c'est faire en fonction d'un budget d'investissement tout en anticipant, dans une approche globale, les coûts de fonctionnement (chauffage, déplacements domicile/ travail, services de proximité) et les frais d'entretien. C'est aussi envisager, une possibilité de revente.

- **Enjeux environnementaux**

La construction est-elle économe des ressources naturelles qui diminuent (énergie, eau douce, espaces agricoles et biodiversité) ? Utilise-t-elle des matériaux sains, sans risque sur la santé des usagers et qui, dans leur cycle de vie, restent sans conséquence sur le réchauffement climatique ? Ainsi, la réalisation s'inscrit-elle, dans la démarche d'une solidarité nécessaire envers les générations futures, enfants et futurs habitants ?

Maisons de moins de 150 m²	Maisons de plus de 150 m²	Réhabilitations ou Extensions	Maisons à moins de 150 000 €	Maisons groupées
1er prix **MAISON DE VILLE** maître d'œuvre : Fabienne BRIQUET 	1er prix **LA BI-COQUE** maître d'œuvre : Agence BOHUON BERTIC 	1er prix **ARCHITECTURE À LA FERME** maître d'œuvre : Sarl ATOME 	1er prix **MAISON À BELLE ILE** maître d'œuvre : Jean-Baptiste FRENOVE 	1er prix **LES INSÉPARABLES** maître d'œuvre : Sarl ATOME
2ème prix **PLEIN SUD** maître d'œuvre : Lilia GHERBI 	2ème prix **DEDANS DEHORS** maître d'œuvre : Atelier ARCAU 	2ème prix **MAISON À LA CABANE ROUGE** maître d'œuvre : RIGUIDEL Architectes 	2ème prix **MAISON ÉCOLOGIQUE EN BOIS** maître d'œuvre : Olaf BAER 	2ème prix **LA FERM'H** maître d'œuvre : A'DAO Architecture

Présentation des lauréats

MAISONS DE MOINS DE 150 M² 1er prix

Achèvement des travaux : ..... août 2005
Maître d'ouvrage : ..... Confidentiel
Maître d'œuvre : ..... Fabienne BRIQUET
VANNES
Surface du terrain : ..... 208 m²
Surface de la maison : ..... 110 m² habitable - 145 m² SHON

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

70 - MAISON DE VILLE

Cette maison correspond au défi d'un couple et de ses deux enfants d'habiter en ville afin de réduire les déplacements de chacun et de profiter des avantages de la ville (bus, proximité des écoles, des activités et des équipements etc...). Le choix du maître d'ouvrage s'est porté sur un petit terrain de 208 m², pour ne pas grever le budget, mais qui a l'avantage d'être calme car situé en cœur d'îlot. Le projet a donc consisté à optimiser les espaces intérieurs et extérieurs, à concilier l'ensoleillement, les vues et l'intimité des occupants malgré des contraintes réglementaires très fortes (implantation, gabarit, emprise au sol limitée, principe de vues principales et vues secondaires).

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Le soucis d'intégration de la maison dans le contexte bâti environnant a été un des éléments déterminants dans le choix de la volumétrie (traditionnelle), des coloris (blanc et bois naturel) et des matériaux (ardoises, zinc, bardages bois).
Le dialogue des deux types de bardage et le jeu des brise-soleil permettent d'animer les façades relativement sobres et hautes.
Les espaces extérieurs sont traités comme des prolongements de la maison comme la terrasse et les clôtures en bois. Le parti constructif en ossature bois s'est naturellement imposé comme démarche environnementale pour cette maison construite sur un ancien jardin, pour sa richesse architecturale de traitement de façades, mais surtout pour son économie d'espace (épaisseur des murs plus petite qu'en construction traditionnelle pour une isolation thermique plus performante), très importante sur un petit terrain. L'isolation thermique renforcée et la compacité du volume permettent de chauffer la maison avec un poêle à bois.

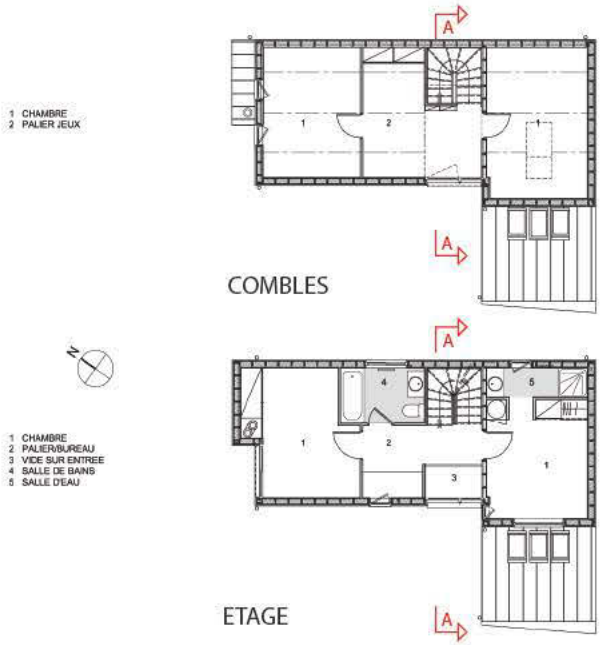
1 CHAMBRE
2 PALIER JEUX
COMBLES
1 CHAMBRE
2 PALIER/BUREAU
3 VIDE SUR ENTREE
4 SALLE DE BAINS
5 SALLE D'EAU
ETAGE

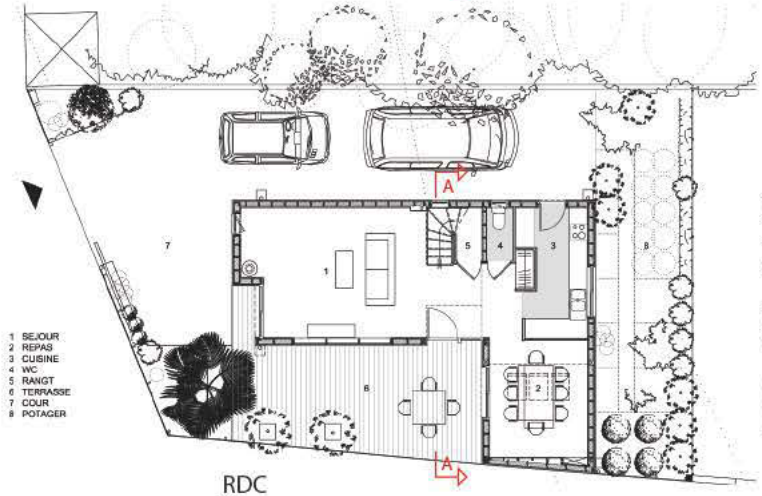
1 SEJOUR
2 REPAS
3 CUISINE
4 WC
5 RANGT
6 TERRASSE
7 COUR
8 POTAGER
RDC

COUPE AA

MAISONS DE MOINS DE 150 M² 2ème prix

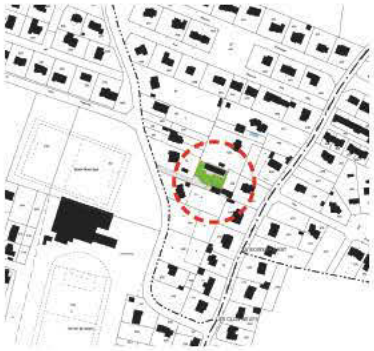

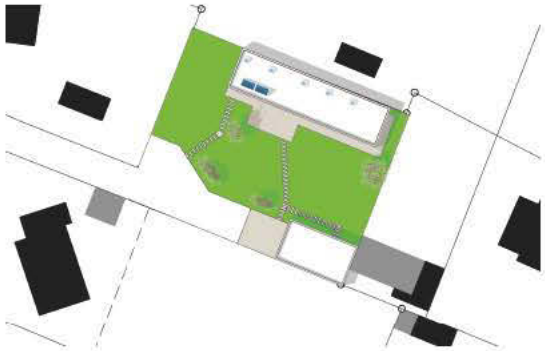

Achèvement des travaux : ..... juin 2008
Maître d'ouvrage : ..... confidentialité
Maître d'œuvre : ..... Lylia GHERBI NIVILLAC
Surface du terrain : ..... 700 + 400 m²
Surface de la maison : ..... 140 m²

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

28 - PLEIN SUD

Le site est localisé au Nord du bourg de Nivillac, commune du Sud du Morbihan et limitrophe de la Roche-Bernard. La parcelle se situe au cœur d'un quartier pavillonnaire des années 70 qui s'est fortement développé vers le Nord cette dernière décennie.
Le terrain carré, à l'origine, est le résultat de divisions d'anciennes parcelles agricoles. Il n'a pas de façade rue. La parcelle de 700m2 en cœur d'îlot a un accès par un chemin au Sud et elle est entourée de maisons voisines et de cabanons plus ou moins proches.

Le parti architectural a été d'implanter des volumes simples en limites Nord-Ouest et Sud-Est pour dégager un espace de vie extérieur protégé. Le choix s'est porté vers une maison mono orientée vers le Sud pour deux raisons :
- c'est la seule direction avec une vue partiellement dégagée
- c'est une orientation thermique très favorable

Tous les espaces de vie bénéficient des apports gratuits du soleil qui fournissent un rayonnement et une chaleur agréable aux occupants que nous sommes. Chaque pièce dispose d'une sortie directe sur la terrasse et le jardin. En hiver les larges surfaces vitrées estompent la limite intérieur/extérieur et laissent le regard s'évader. Cette limite s'efface totalement à la belle saison pour laisser place à une vie autant intérieure qu'extérieure.

Le mode constructif est la charpente acier avec un souhait de la laisser apparente. Les murs sont en double peau bac acier qui permet un montage des volumes très rapide et une mise hors d'eau hors d'air dès la fin du premier mois de travaux. La façade Sud est composée de panneaux en ossature bois revêtus d'un bardage en Red Cedar.

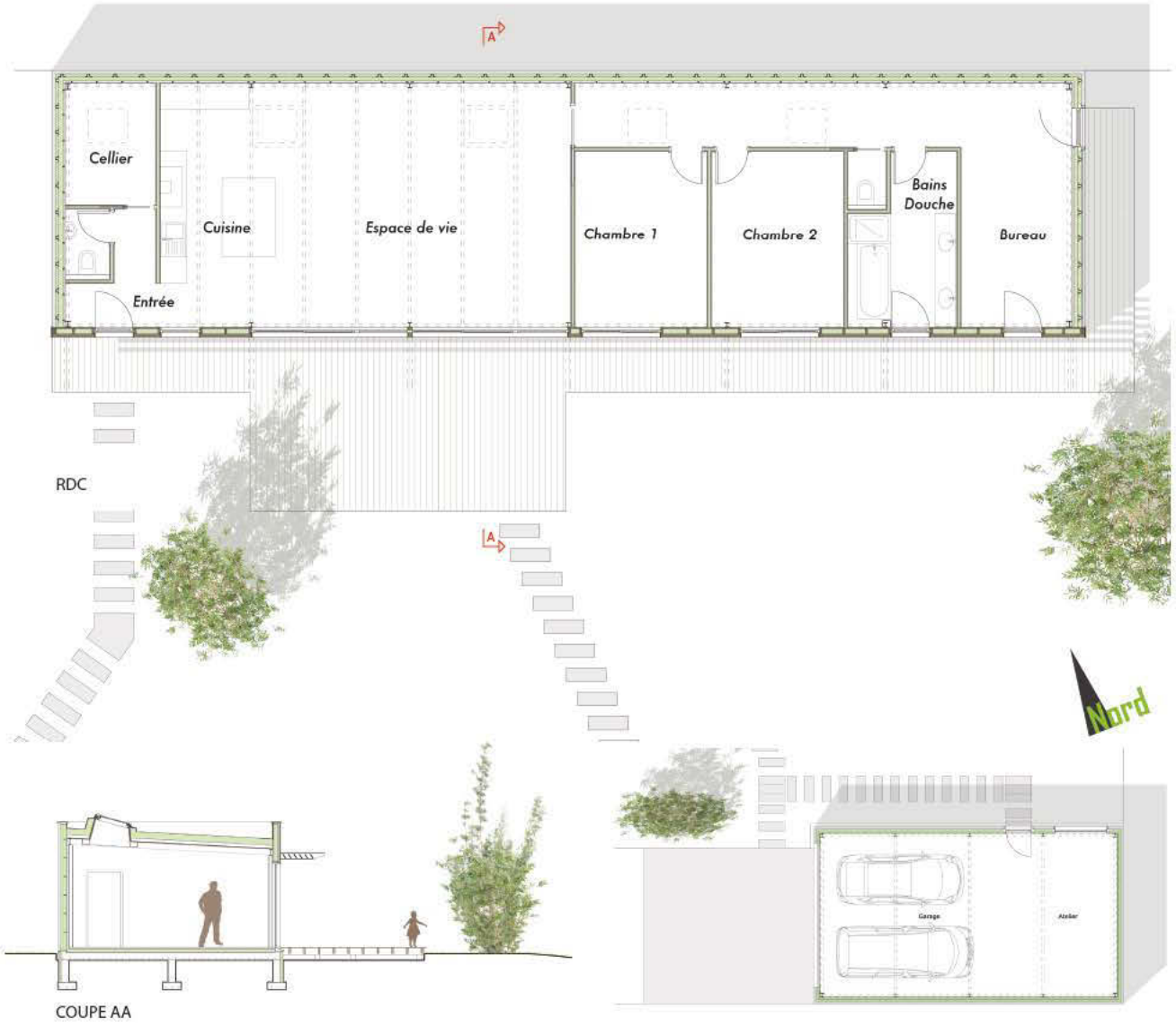

Dès la deuxième année, la patine du bois a progressivement atténué la présence de la maison dans le paysage qui se fait discrète aujourd'hui.
Dans cette réalisation le maître d'ouvrage est le maître d'œuvre. J'ai conçu ce projet pendant ma professionnalisation à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne. Mon conjoint, qui a débuté sa vie professionnelle dans la charpente métallique et la serrurerie, est totalement associé à la réalisation de notre maison. Cette maison est le fruit d'un travail commun, chacun apportant sa complémentarité à l'autre.

MAISONS DE PLUS DE 150 M² — 1er prix

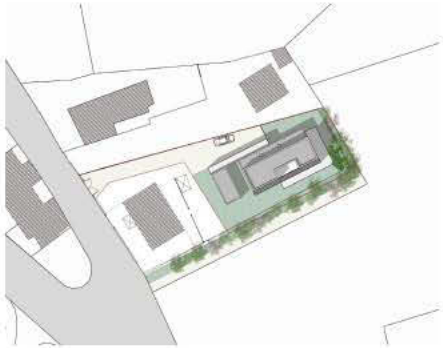

Achèvement des travaux : ..... avril 2009
Maître d'ouvrage : ..... confidentialité
Maître d'œuvre : ..... Agence BOHUON BERTIC Architectes, LORIENT
Surface du terrain : ..... 732 m²
Surface de la maison : ..... 180 m² habitable

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

38 - «LA BI-COQUE»

SITUATION

Ce projet de maison individuelle vient se nicher dans un petit hameau à proximité des plages de Larmor. L'environnement est déjà constitué d'habitations traditionnelles disposées sans véritable ordre urbain. La faible densité des constructions génère des opportunités foncières, soit issues de division de parcelles, soit de « dent creuse «. Le hameau n'ayant aucune unité, ni urbaine ni architecturale, aucun caractère majeur ne se détache particulièrement de cet environnement. Le projet a pu se faire en proposant de découper une parcelle existante disposée en profondeur par rapport à la rue et sur laquelle existait déjà une maison traditionnelle à R+1.
Le projet a également profité d'une position très favorable en limite d'un vaste espace naturel protégé qui le borde sur deux faces, au sud et à l'est. Le terrain est en pente légère dans sa longueur du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Il est clos de murets confortés par des talus linéaires. Quelques arbres fruitiers sont encore présents et témoignent de l'usage potager du jardin.

ORGANISATION

L'organisation générale du projet, et donc sa forme, est littéralement liée aux règles d'urbanisme de cette zone. Le projet prend également en compte la situation de vis-à-vis par rapport à la maison préexistante. Aussi s'oriente-t-il et s'implante-t-il de manière à voir sans être vu. La maison présente deux faces distinctes. Depuis la rue, à l'Ouest, l'accès aboutit à une petite cour de service.
La maison ferme totalement cet espace sans aucune perméabilité. Seul un auvent linéaire conduit à l'entrée.

Passé cette paroi, considérée comme une véritable limite, la maison s'oriente et s'ouvre largement en équerre vers la prairie.
Le volume du garage est utilisé comme un élément de transition qui permet de se protéger des vues plongeantes de la maison existante.
Le rez de chaussée s'organise, de part et d'autre de l'entrée, en deux espaces distincts jour/nuit de plain-pied avec le jardin.

La maison étant petite en surface, le projet multiplie les possibilités de points de fuites, de lumière et de vues longues. Le séjour est ouvert de deux manières, horizontalement en s'ouvrant au sud vers une terrasse et un talus planté et verticalement à l'Est, vers l'horizon de la prairie. Le plan de la partie jour (séjour/salon, cuisine et cellier) s'organise en enfilade autour du volume de l'escalier.
L'espace nuit est composé de deux chambres ouvertes sur le jardin et d'une salle de bains.
L'étage se développe autour d'une terrasse placée au centre de la maison. Elle sépare les deux chambres en accentuant leurs différences, l'une en mezzanine sur le séjour, l'autre s'ouvrant sur la terrasse. Un cabinet de toilette privatif vient compléter la zone des parents.

MATIERES

Le nombre de matériaux est limité. Le projet se construit sur l'idée d'une superposition de deux matières et de deux couleurs (noir sur blanc).
Le soubassement de maçonnerie est enduit et peint de couleur claire. Il est surplombé d'un volume couvert de zinc revisitant le principe des maisons traditionnelles (un volume clair surplombé d'une toiture sombre).
La lumière est omniprésente dans la maison, le travail conjoint avec les ingénieurs permet d'en profiter au maximum sans subir la gêne d'une surexposition et d'une perte de confort intérieur.

USAGERS : Quelques réflexions après 3 ans de vie dans la maison.
- Nous aurions aimé que le salon fasse 1m de plus en largeur.
- La terrasse en creux à l'étage évoluera peut être pour gagner une pièce supplémentaire.
- Au RdCH, les chambres des enfants sont un peu petites et les panneaux coulissants limitent l'aménagement.
- Côté confort, Il n'y a pas de surchauffe en été ni de coup de froid en hiver.
- La maison est très lumineuse dès le matin.
- La maison est agréable à vivre, nous nous sentons sans vis à vis et comme à la campagne.

MAISONS DE PLUS DE 150 M² — 2ème prix

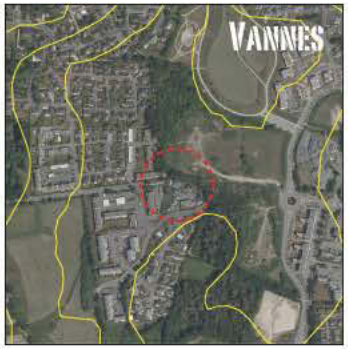

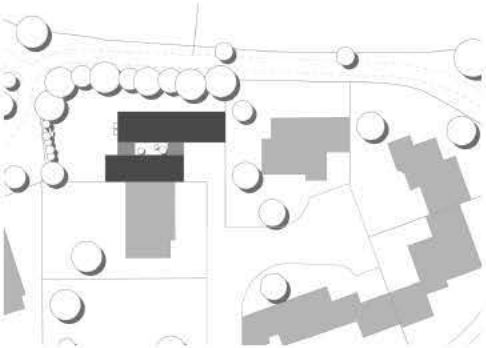

Achèvement des travaux : 2004
Maître d'ouvrage : ..... confidentialité
Maître d'œuvre : ..... ATELIER ARCAU VANNES
Surface du terrain : .....
Surface de la maison : ..... 261 m²

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

52 - DEDANS / DEHORS

La propriété se situe en limite Nord Ouest d'un lotissement à Vannes ; bordée au Nord par un talus boisé en contrebas d'un chemin piétonnier, la limite Ouest donne sur l'extrémité d'une allée.

La conception du projet absorbe les contraintes difficiles, d'accès, de mitoyenneté et d'exposition.
La maison, qui s'appuie délibérément sur la construction mitoyenne se prive de l'exposition sud pour garantir l'intimité familiale.

Sa composition est bâtie à partir de deux volumes principaux couverts d'une toiture « anthrazinc », à faible pente ; des petits volumes en terrasse lient les deux bâtiments et composent un patio central, conçu pour amener en rez-de-chaussée la lumière du Sud.
En façade Ouest, d'importantes ouvertures captent la lumière du couchant. Sur cette façade, le socle de la construction est constitué d'un parement pierre sèches qui anime la façade exposée sur l'allée; tandis que la vêture de zinc sombre compose les volumes sobres de la construction, qui s'insère ainsi en toute discrétion dans l'environnement éclectique et par trop démonstratif d'un lotissement « libre de constructeur ... »

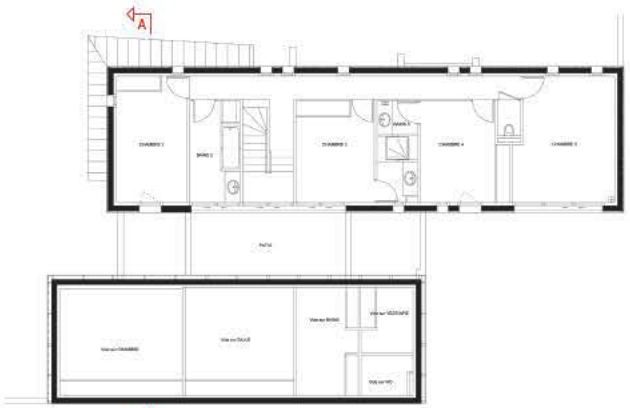

ETAGE

RDC

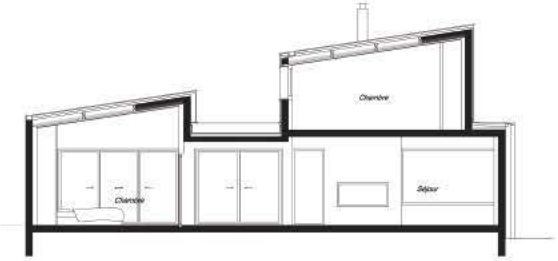

COUPE AA

RÉHABILITATIONS OU EXTENSIONS

1er prix

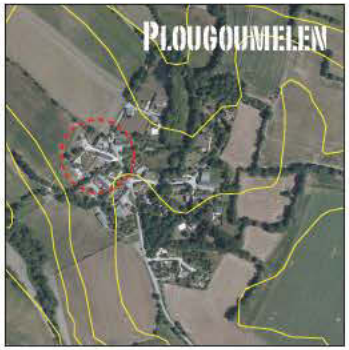

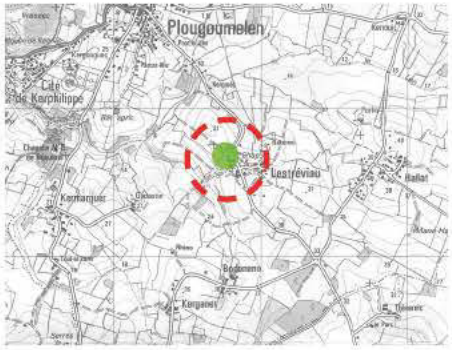

Achèvement des travaux : ..... juillet 2008
Maître d'ouvrage : ..... confidentialité
Maître d'œuvre : ..... SARL ATOME PLOUGOUMELEN
Surface du terrain : ..... 915 m²
Surface de la maison : ..... 176 m²

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

40 - ARCHITECTURE À LA FERME ...

«Architecture à la ferme» représente le témoignage d'une évolution contemporaine de l'habitat rural. C'est la démonstration d'une conversion réussie et possible d'un patrimoine caractéristique de notre campagne et qui fait toute la qualité de notre territoire en mouvement.
Ce projet est le résultat d'une succession d'opportunités foncières qui ont permis de réunir deux des trois constructions majeures d'une ancienne propriété paysanne fragmentée par la spéculation foncière. Cette ancienne ferme était composée de trois volumes, dont deux ont fait l'objet du projet (l'habitation et l'étable), le dernier (les soues) ayant été dédié à une opération voisine. Sur les deux volumes du projet a été opérée une inversion fonctionnelle : l'ancien bâtiment de travail est devenu habitation et l'ancienne habitation est devenue bâtiment professionnel (agence d'Architecture – atome).

LA QUALITÉ DE LA COMPOSITIONENTRE LE CHOIX DU PARTI ARCHITECTURAL ET SON CONTEXTE :
La genèse du projet découle de manière la plus intime du contexte du site originel et de son histoire. Le parti architectural s'est imposé un exercice strict: développer le programme dans le respect le plus total de l'enveloppe de la construction existante. L'exigence de concevoir une réalisation contemporaine en respect du contexte rural, sans provoquer ni choquer, a été le fil d'Ariane des études du projet.

L'ORIGINALITÉ DE LA CRÉATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET: L'état des deux constructions existantes a imposé deux processus d'intervention de réhabilitation. L'agence d'architecture s'est implantée dans un bâtiment transformé (dessin des ouvertures) et rénové. La maison occupe aujourd'hui un bâtiment neuf entièrement reconstruit. Un seul parti architectural – deux partis constructifs.

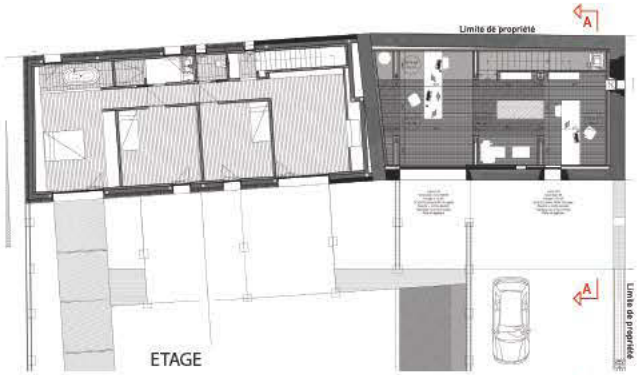

ETAGE

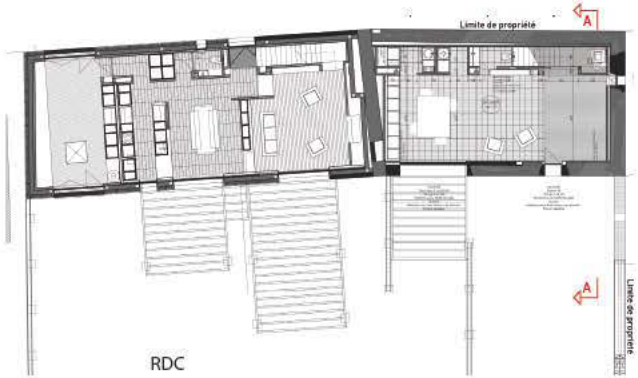

RDC

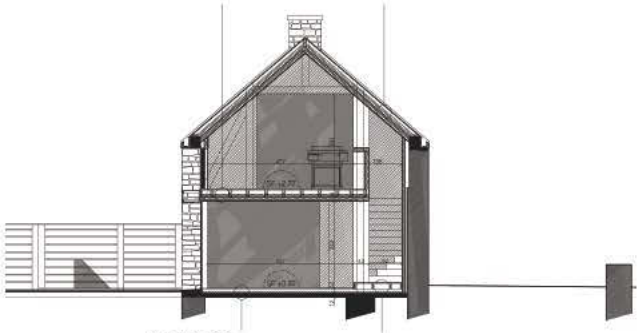

COUPE AA

LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ D'USAGE DE L'OBJET :
La qualité du cadre de vie est pour les habitants de la maison comme pour l'équipe de l'agence d'architecture au cœur de ce projet. La migration extramuros de l'agence, anciennement implantée au cœur de Vannes, vers ce petit hameau de Lestréviau à seulement 1,5km de la voie rapide, a permis d'offrir à tous un rapprochement géographique de leurs lieux de résidence. Une expatriation qui réimplante l'agence au cœur de son secteur d'activité et participe quotidiennement à la réduction des déplacements de chacun, à la fois sur le plan du temps, du coût que de l'environnement. Une démarche au profit de la qualité de vie de ses usagers et de la qualité d'accueil des maîtres d'ouvrages pour qui l'accessibilité est facilitée, plus rapide et plus confortable (pas d'encombrement du centre-ville, pas de difficulté de stationnement, pas d'horodateurs, pas de stress…) pour la culture d'une collaboration plus sereine.

LE POINT DE VUE ARCHITECTURAL :
Outre le respect le plus strict du volume de la longère, le dessin des façades a repris celui de l'ouverture de l'étage sous combles de l'habitation d'origine entre l'égout et le sol fini du plancher. Ce choix d'ouverture par mimétisme de la conception historique des existants offre au nouvel usage de l'étage, une qualité de confort thermique et visuel insoupçonné au stade des études. La transformation des ouvertures de l'ancienne habitation dont les tableaux dessinent aujourd'hui ceux des grandes baies et des nouvelles failles verticales, et la reconstruction de l'ancienne étable avec la pierre issue des démolitions et l'utilisation d'un bardage foncé à l'image des hangars agricoles de nos campagnes et des bâtiments ostréicoles de nos côtes, confèrent à l'ensemble une nouvelle unité contemporaine et respectueuse de l'histoire. En excluant avec force tout artifice, toute gratuité et tous effets de modes éphémères le projet s'inscrit dans le durable. C'est là la première dimension environnementale du projet ; la plus importante à l'échelle de la construction et la moins coûteuse.

L'ÉCONOMIE DANS LE RAPPORT QUALITÉ PRIX :
Sur une opération qui s'est fixée autant d'enjeux (urbains, architecturaux, environnementaux, sociaux, culturels et humains) la dimension économique est à mesurer dans sa globalité, à l'échelle du cycle de vie de la construction et non sur le seul résultat de l'immédiateté qui détériore toutes les références de notre société. Dimensionner alors le rapport qualité prix comme celui d'une brique de lait représente un critère qui semble très éloigné du devoir et de la responsabilité de chacun sur la qualité de notre territoire. Sur la base de 1.100€TTC/m² pour l'habitation et de 1.600€TTC pour l'agence, le projet démontre un rapport qualité prix qui séduira le grand public et certains professionnels de la construction, mais le coût d'usage de la réalisation représente la plus belle économie, faisant des dispositions environnementales adoptées le meilleur placement tant financier qu'intellectuel.

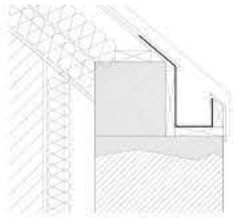

RÉHABILITATIONS OU EXTENSIONS

2ème prix

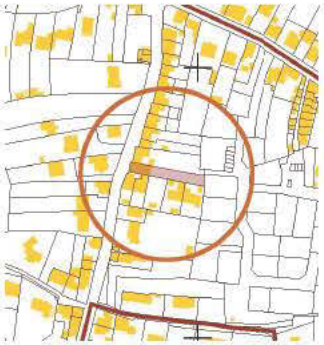

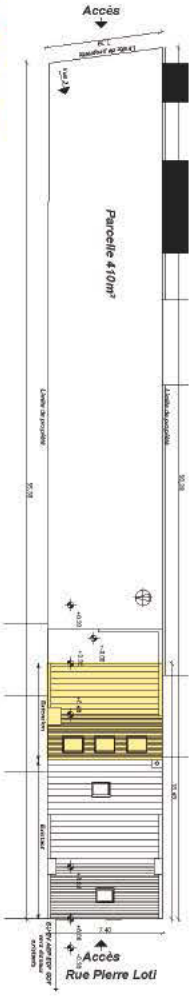

22 - MAISON À LA CABANE ROUGE

Achèvement des travaux :	2009
Maître d'ouvrage :	Confidentiel
Maître d'œuvre :	RIGUIDEL ARCHITECTES ETEL
Surface du terrain :	410 m²
Surface de la maison :	160 m²

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

Le projet se situe en plein cœur de la commune d'Etel, dans un quartier résidentiel.
Les maisons avoisinantes sont principalement des maisons « de pêcheurs » et le tissu urbain est dense dans cette partie de la rue avec de ce côté des maisons mitoyennes.

Le projet consiste en l'extension d'une maison d'habitation principale à l'est, côté jardin.
L'extension d'une profondeur de 6m20 en tout et d'une largeur de 7m30 (de mitoyen à mitoyen) reprend le gabarit des maisons traditionnelles avec une toiture en ardoise double pente à 45°, des chevronnières et une souche de cheminée.
Afin d'assurer un maximum d'éclairage naturel dans l'extension, la façade créée est entièrement vitrée. Trois châssis de toit ponctuent la toiture ouest non visible du jardin et de la rue afin d'apporter la lumière au cœur de la maison.
Les chevronnières et les pignons sont maçonnés et enduits en blanc, le volume de l'extension est simple.
L'intervention se veut donc modeste, en accord avec l'existant, dans le gabarit des maisons locales.
Intérieurement, l'extension est venue apporter de la volumétrie et de l'espace dans la nouvelle partie salon. Une pièce « cabane rouge » avec sa mezzanine se cale sur le faîtage, distribue l'espace et la lumière et apporte une richesse spatiale à l'ensemble.

Avant

Après

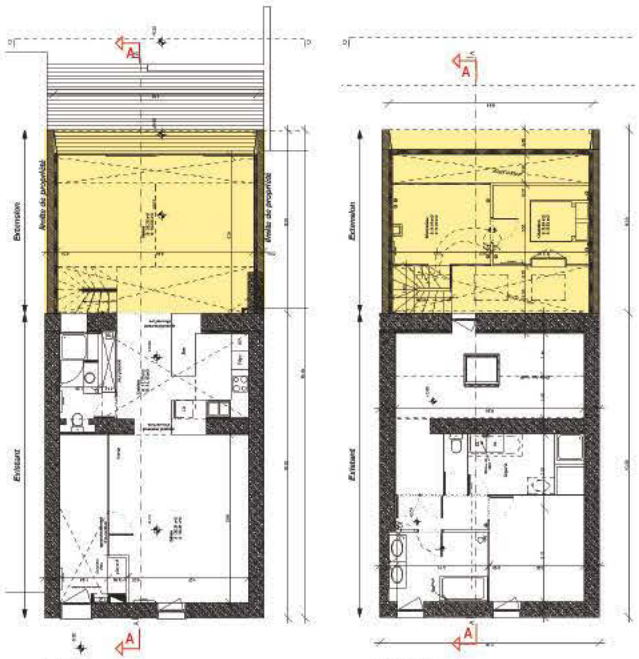

RDC ETAGE

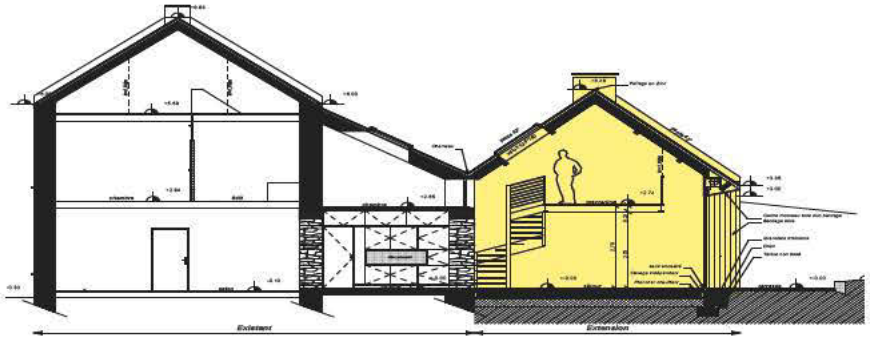

COUPE AA

MAISONS À MOINS DE 150 000 €

1er prix

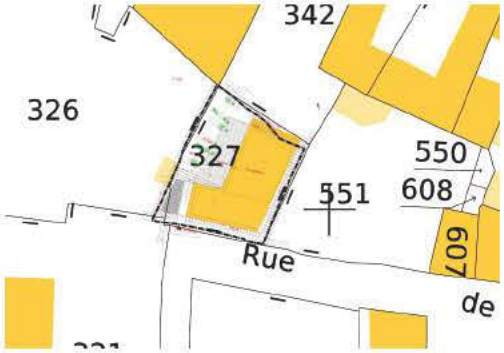

Achèvement des travaux :	Janvier 2010
Maître d'ouvrage :	confidentialité
Maître d'œuvre :	Jean Baptiste FRENOVE NANTES
Surface du terrain :	130 m²
Surface de la maison :	61,47 m²
Montant travaux TTC *:	106 635 €
Montant global des honoraires TTC :	3 827 € (hors mission chantier)

* hors Honoraires, hors foncier

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

45 -

Le site est urbain et très accidenté. La maison a été conçue dans un souci d'intégration parfaite dans le site, un terrain constructible compliqué, une dent creuse, en pente, située en pleine ville.
Le concept général de la maison est qu'elle soit traitée comme un palier à l'image des jardins du coteau.

C'est une maison économique et économe en énergie. Le type de construction en bois est adapté à la difficulté d'accès à la parcelle. Elle est posée sur pilotis.
La toiture végétalisée et la paroi réalisée en ouate de cellulose insufflée donnent à la construction un excellent confort thermique été comme hiver car elle coupe isolation et déphasage thermique. La toiture végétalisée est couplée à la récupération de l'eau de pluie.

La paroi est dite « perspirante » car elle garantie une régulation hygrothermique parfaite. La maison est constituée de matériaux naturels, nobles et durables. Le bardage est réalisé en douglas brut naturellement classe 3.

La construction s'est faite en un temps record entre octobre et janvier.
Ce projet a été fortement appuyé par la municipalité pour arriver à l'inscrire dans le contexte réglementaire. C'est une première, « une maison pilote » qui s'inscrit dans la volonté de la mairie d'encourager ce type de construction ».
Maintenant le bois a patiné et la végétation a poussé, elle devient de plus en plus belle.

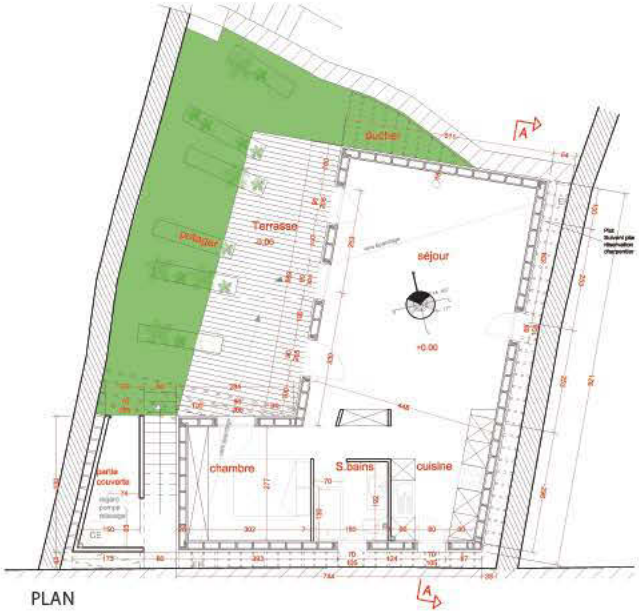

PLAN

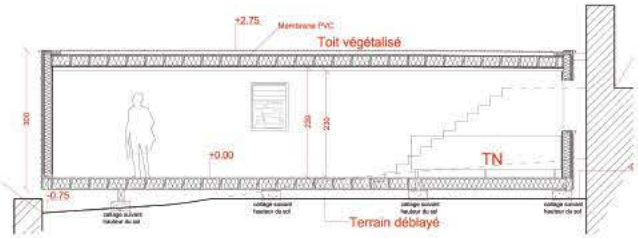

COUPE AA

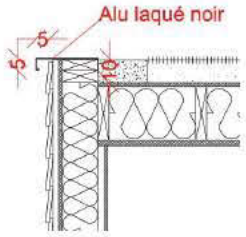

DETAIL

Récapitulatif du coût des travaux

Gros œuvre	**17 629,04 €**	**TTC**
Ossature et Charpente	**45 302,00 €**	**TTC**
Isolation	**9 809,55 €**	**TTC**
Étanchéité	**15 121,83 €**	**TTC**
Menuiserie	**7 090,06 €**	**TTC**
Plomberie et Electricité	**4 500,00 €**	**TTC**
Doublage et Peinture	**7 183,18 €**	**TTC**
Total travaux	**106 635,66 €**	**TTC**
Surface SHON	**61,47**	**m2**
Prix/surface	**1 734,76 €**	**TTC/m2**
Honoraires Architecte (conception hors suivi de chantier)	**3 827,20 €**	**TTC**

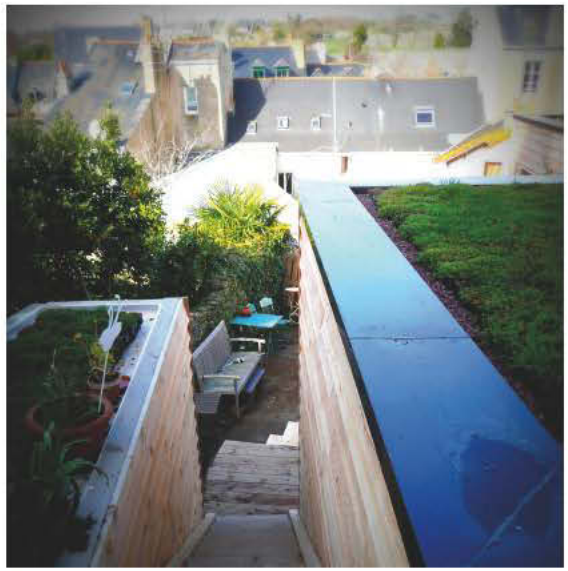

MAISONS À MOINS DE 150 000 € 2ème prix

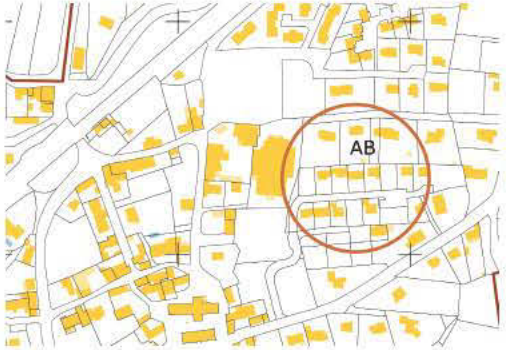

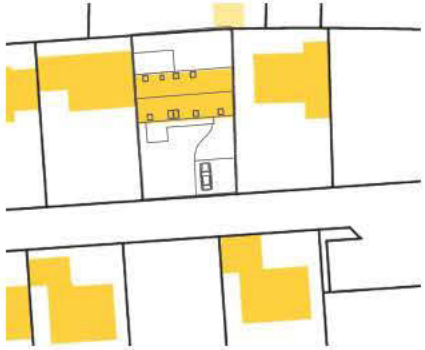

Achèvement des travaux :	août 2011
Maître d'ouvrage :	confidentialité
Maître d'œuvre :	Olaf BAER Architecture PLOEMEL
Surface du terrain :	340 m²
Surface de la maison :	96 m² SHAB - 112 m² SHON
Montant travaux TTC *:	140 000 €
Montant global des honoraires TTC :	

* hors Honoraires, hors foncier

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

51 - MAISON ÉCOLOGIQUE EN BOIS

L'objectif du projet était de construire, avec un petit budget, une maison en bois. Les choix ont été pris dans le souci de réaliser un habitat sain.
Le terrain du projet se trouve, après une recherche autour d'Auray, dans le bourg de Ploëmel. Cela permettant d'avoir la proximité de la côte, des infrastructures et de l'emploi. Un géobiologue a confirmé, avec son étude, le choix du terrain et l'implantation de la maison.

Le terrain se trouve dans un lotissement créé sur une parcelle à l'intérieur de l'agglomération, ainsi le paysage non urbanisé est préservé et l'accès au bourg se fait à pied, (faible impact environnemental).
Le contexte est une architecture banale de pavillons isolés. L'implantation est choisie pour exploiter le terrain de petite taille et gérer les contraintes: accès par le sud et distances par rapport aux constructions. La maison est mitoyenne, orientée plein sud et crée deux jardins, un devant qui isole l'habitat de la rue et un derrière avec une plus grande intimité.

La construction bois permet une ambiance sèche et saine. Le temps de la construction est réduit grâce à la préfabrication et la construction sans séchage. Entre le terrassement et le déménagement s'écoule uniquement six mois. Pour optimiser le coût de la construction il a fallu opter pour une construction simple. Ainsi le système constructif est un rectangle avec murs porteurs et une poutre dans le sens du faîtage. Cette construction engendre en même temps les détails caractéristiques de la maison : poutre lamellé-collé en douglas, solives apparentes, poteau en bois... La volumétrie compacte permet le meilleur rapport construction / espace exploitable. Le choix de la construction bois est aussi esthétique et écologique. La construction est légère et recyclable. Le bois de la construction visible et non visible est en douglas naturel non traité et naturellement résistant.

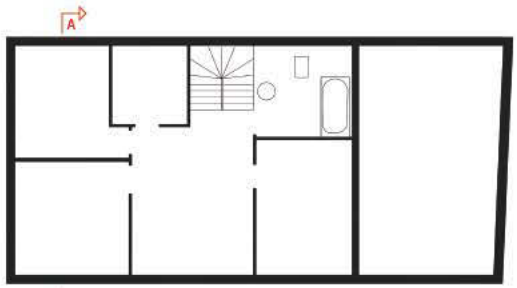

ETAGE

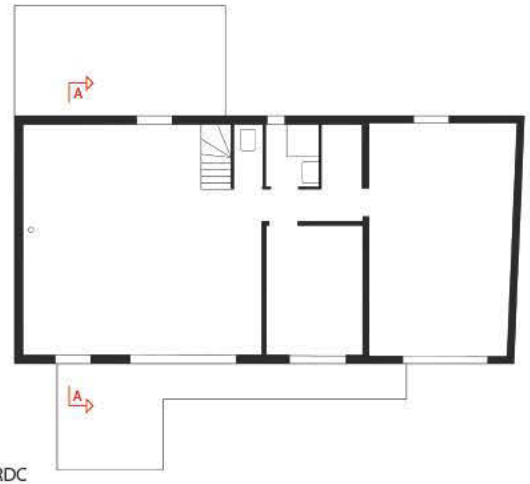

RDC

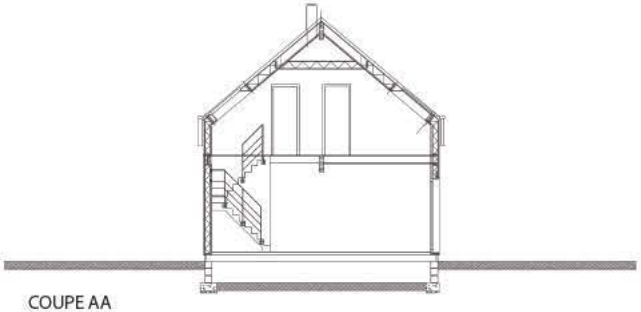

COUPE AA

Les matériaux bois et zinc brut permettent la patine des surfaces et garantissent un bon vieillissement.
Le bardage et la terrasse en douglas naturel non traité deviennent argentés et ne nécessitent pas d'entretien. L'isolation a été réalisée en ouate de cellulose, un matériau issu du recyclage. L'apport solaire est important. Le mode de chauffage est uniquement un poêle à bois. Le bois, ressource renouvelable et issu de gestion régionale. Les sols intérieurs sont en bois naturel, chêne et épicéa non traité avec finition huile de ricin.
Les parois sont en plaques de plâtre avec peinture à la chaux. Les fils électriques sont blindés, les téléphones filaires et le renoncement à la Wifi sont des choix qui limitent les pollutions de haute fréquence.

L'ensemble est fonctionnel, permettant l'utilisation selon les besoins des habitants (une famille plus un bureau professionnel accessible par l'extérieur). Les espaces ouverts avec des volumes intéressants et la luminosité, sont appréciés. Les terrasses prolongent l'espace vers l'extérieur. Le bureau peut se transformer en chambre de rez-de-chaussée.

Dans la rue existent deux issues pour piétons, créant des raccourcis vers les services du centre-bourg et les écoles. La pente du terrain est gérée avec une rampe d'accès pour la voiture et des murs de soutènement maçonnés à l'ancienne en pierres de champ et terre.
Les plantes dans le jardin sont choisies avec le souci de préserver la flore et faune régionale. Ainsi on peut constater nombre d'insectes et oiseaux appréciant un jardin naturel. Le compostage fait partie des choix logiques de notre temps ainsi que la collecte des eaux de pluie et son utilisation pour les toilettes et le jardin.

La performance de l'enveloppe est supérieure à la référence. R=5,68 toitures, R=3,80 murs, R=3,88 sol. Plancher intermédiaire sans pont thermique. Menuiseries bois/alu Uw1,4. Châssis de toit Uw 1,4 protection solaire Sw 0,23. Perméabilité à l'air Sd 30 avec bandes adhésives. La conceptions bioclimatique: orientation plein sud. Mitoyenneté sur pignon ouest et local non chauffé est.

Ventilation renforcée pour le confort d'été (pas de surchauffe constatée en été, la climatisation est naturelle). Apports solaires passifs en hiver. Ratio surface baies/habitable 1/5,63 – orientation sud 72,31 % nord 27,69 %. Compacité ratio surface/volume 0,81 m²/m3. Choix des énergies renouvelables: poêle 8 KW rendement 74,7 %. Faute de budget l'eau chaude sanitaire est électrique (et non solaire). Ventilation standard hygro B. Éclairage naturel pour toutes les pièces. Estimation 52-82 kWh/m2/an Classe B.
L'architecte ayant construit pour lui et sa famille n'a pas pris d'honoraires.
Sans terrasses, cuisine et décoration, la construction seule était proche de 140000€ TTC. Le ratio coût de la construction par surface habitable est proche de 1469 € TTC/m² (ceci dit le garage et les <1,80m sont utiles aussi).

MAISONS GROUPÉES

1er prix

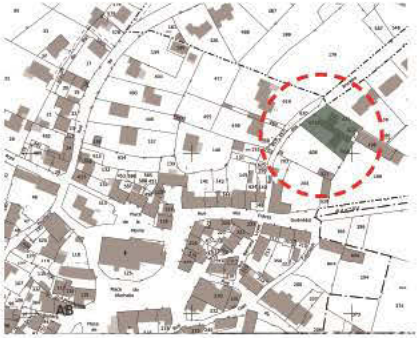

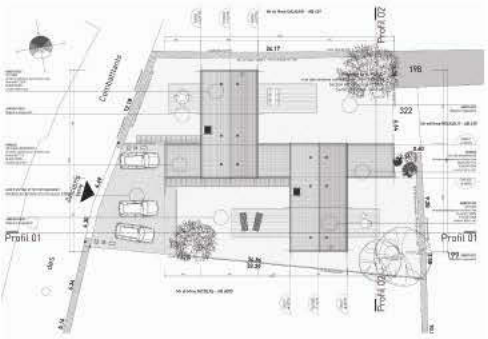

Achèvement des travaux : ..... mars 2011
Maître d'ouvrage : ..... Confidentiel
Maître d'œuvre : ..... SARL ATOME PLOUGOUMELEN
Surface du terrain : ..... 640 m²
Surface de la maison : ..... 200 m² habitable

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

39 - LES INSÉPARABLES

Quand le coût du foncier favorise l'étalement rural et l'éloignement des villes au grand dam de l'élan environnemental que nous connaissons, le projet « les inséparables » présente une synthèse de la démarche de densification urbaine associée à une architecture résolument contemporaine.

SITUATION - ANALYSE DU SITE

Le projet se situe en limite du centre ancien de BADEN, soit le bourg, à l'entrée de la rue des anciens combattants. La rue, fraîchement admise en zone UAa par adoption du PLU, est essentiellement composée d'habitations pavillonnaires dispersées (volume enduit blanc – deux versants ardoisés 45° - implantées en cœurs de parcelle en retrait de la rue).

La parcelle, anciens vergers de 640 m², se compose d'une multitude de paramètres qui construisent l'intérêt du site et de son environnement. De ce caractère particulier, des éléments essentiels se font ressentir :

- Le CALME de la rue par rapport à la proximité du centre bourg.
- L'INTIMITE assurée par les murs bahuts de 2 m de hauteur en pierre de pays entourant la parcelle.
- La VEGETATION ABONDANTE vestige de l'ancien verger, élément essentiel en milieu urbain.
- La SITUATION du terrain, transition du bourg et de l'habitat dispersé.

EXPRESSION CONCEPTUELLE - PROGRAMME

Afin de se mesurer à ce site remarquable mais transitoire bourg/zone pavillonnaire, le projet d'architecture pure, simplifié, sans artifice, ni mode d'apparat s'impose avec force et équilibre. La conception de cette réalisation est le fruit de l'inspiration du caractère fort du site et du contraste entre ces deux différents types d'urbanisations se côtoyant.

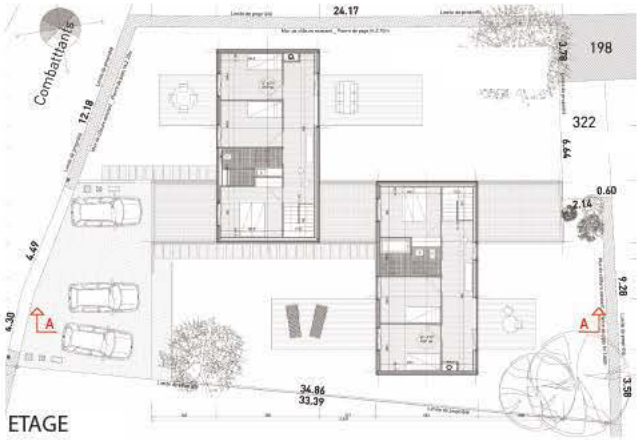

ETAGE

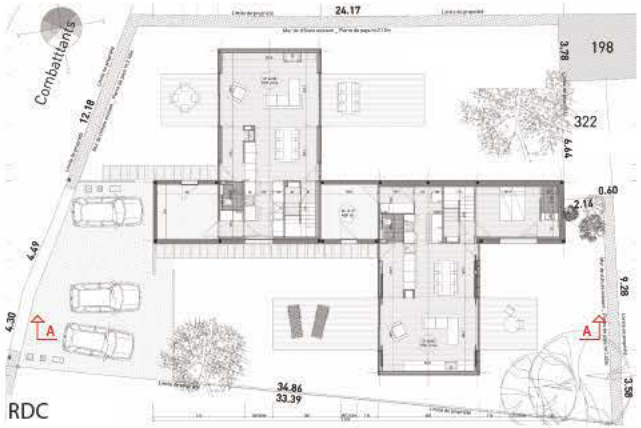

RDC

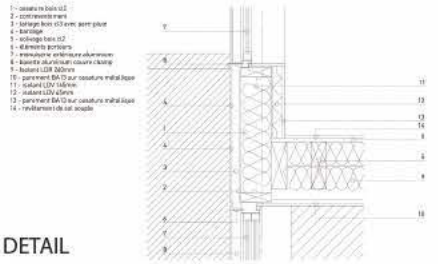

DETAIL

Elle propose deux habitations groupées de type T4 en retrait de la rue faisant place à une aire d'accueil et de stationnement commune, espace privilégié du lien social entre l'habitat privé et la rue. Leurs implantations parallèles à la rue mais décalées l'une de l'autre construisent des jardins Est et Ouest communicants. D'emprise au sol 10.80m x 5.60m, d'égout à 4.00 m et couvertes de toitures ardoisées deux pentes 45°, les habitations proposent chacune au rez-de-jardin: entrée, wc, salon communiquant avec jardins Est et Ouest, repas, cuisine ouverte et cellier pour une surface de 60 m². A l'étage : un palier mezzanine « coin jeux enfants », trois chambres et une salle de bains constituent les 40m² habitables.
Les annexes, accolées aux habitations, se développent perpendiculairement à celles-ci en cœur de parcelle et assurent l'intimité des jardins propres à chaque habitation. Leurs surfaces, leurs volumes, leurs architectures et leurs toitures ardoisées en mono pente sont caractéristiques des éléments majeurs des jardins de bourg.

MATÉRIAULOGIE - DISPOSITIF ENVIRONNEMENTAL

Deux matériaux construisent la structure du projet. L'ossature bois pour les parties habitation, et l'aggloméré de parpaing pour les annexes, s'associent et conjuguent leurs performances pour créer une enveloppe maîtrisée en fonction des orientations et des exigences techniques à atteindre. L'enduit gris clair et le bardage fibre-ciment/ouates de cellulose blanc pur accentuent le dialogue constructif.
L'isolation des toitures (300mm) et des parties ossature bois/ossature maçonnée (200mm), complétées d'une membrane d'étanchéité à l'air, ont été réalisées en laine de bois afin d'assurer la qualité du confort acoustique et thermique, et de garantir la qualité de l'air. Un poêle à bois placé au cœur de la pièce de vie complète le dispositif chauffant par le sol; Une partie des besoins en énergie de chauffage étant assurée par l'apport solaire des surfaces vitrées. La qualité des menuiseries extérieures et la ventilation double-flux renforcent l'équilibre thermique des maisons.

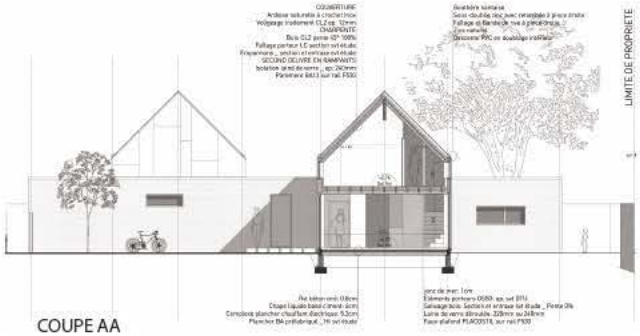

COUPE AA

ENVELOPPE FINANCIÈRE

Montant TTC de l'opération hors foncier : 300350.00€.
Bureau d'étude structure et géotechnique : 3780.00€ / Assurance DO: 7960.00€/ Terrassement VRD : 13560.00€/ Gros œuvre enduits: 30740.00€/ Charpente ossature bois bardage terrasse: 74820.00€/ Couverture étanchéité: 23890.00€/ Menuiseries extérieures : 26430.00€/ Cloisons sèches isolation : 41420.00€/ Menuiserie intérieure : 15830.00€/ Chape carrelage faïence sol souple: 18770.00€/ Peinture : 17530.00€ / Electricité plomberie chauffage : 25620.00€.

Témoignage des usagers :
Calme, claire, conviviale, très peu consommatrice d'énergie… sont autant de qualificatifs pour notre maison où nous prenons plaisir à vivre et à recevoir.

MAISONS GROUPÉES

2ème prix

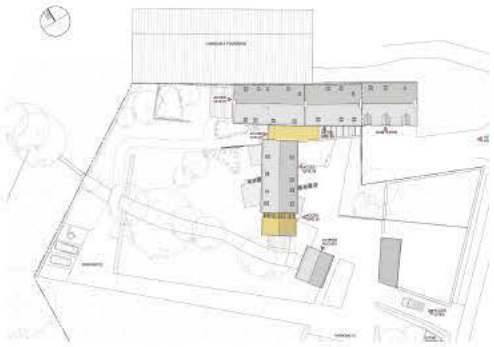

Achèvement des travaux : ..... mai 2012
Maître d'ouvrage : ..... Confidentiel
BADEN
Maître d'œuvre : ..... A'DAO architecture
RENNES
Surface du terrain : ..... 5 508 m²
Surface de la maison : ..... 370 m² habitable

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre

Avant

Après

37 - LA FERME H

Situé sur la commune de Baden, au lieu dit Lairmac'h, le projet de gîtes ruraux consiste à réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine familial. La ferme est composée d'une longue construction ouverte sur le sud, regroupant l'habitation à l'est et l'ancienne étable à l'ouest. Une grange, implantée perpendiculairement au bâti, se distingue par la qualité architecturale de sa façade est. A cet ensemble, deux petits bâtiments annexes s'installent dans la cour est.
Dans cette ferme, cinq gîtes sont créés. Une première extension basse vient se glisser entre les deux corps principaux, elle se poursuit à l'est par un bandeau bois se prolongeant devant le gîte 03, il repose sur un massif mur en béton banché, qui sépare l'habitation principale des gîtes. La seconde se positionne dans le prolongement de la grange, au sud. Son extension est marquée par des lames de bois verticales venant rompre la continuité de la toiture. Un cadre béton brut dessine les nouvelles ouvertures sur la façade ouest de la grange. Les menuiseries mixtes bois-aluminium anthracites sont composées d'un grand fixe et d'un petit ouvrant. L'élévation est remise à l'état d'origine, révélant les beaux assemblages de pierres. Ces nouvelles constructions en ossature bois veulent affirmer leur contemporanéité. Le projet de gîtes écologiques s'inscrit dans une démarche visant à minimiser ses impacts négatifs sur l'environnement, en privilégiant l'usage des matériaux naturels, locaux et recyclables.
La gestion de l'eau sur le site fait l'objet d'un traitement particulier :
l'eau de pluie est récupérée pour alimenter les toilettes des gîtes, la laverie collective et pour arroser le jardin. Les eaux usées sont traitées au moyen d'un système de phyto épuration. L'ensemble du projet a été conçu et réalisé avec une grande exigence environnementale, les bâtiments ont été restaurés avec des matériaux sains et authentiques, (pierres, bois douglas non traité, fermacell, ouate de cellulose …) afin de donner aux pièces une atmosphère sereine, naturelle et lumineuse, dans un esprit contemporain. Chaque gîte est également équipé d'un poêle à bois.

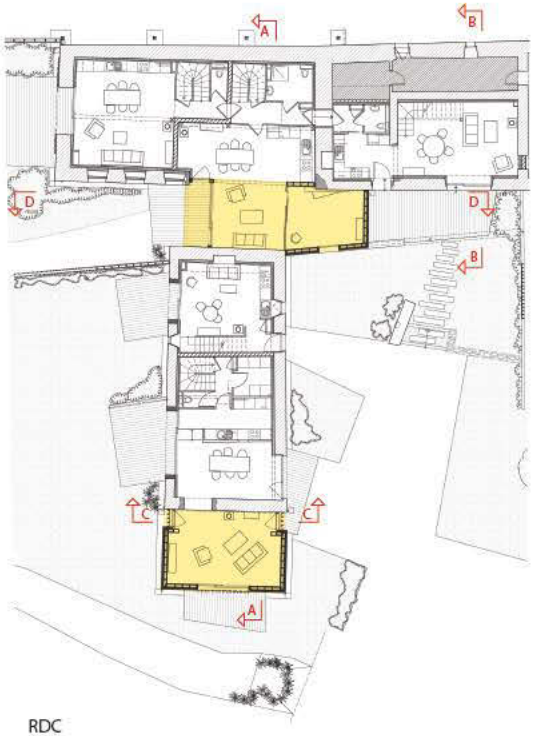

RDC

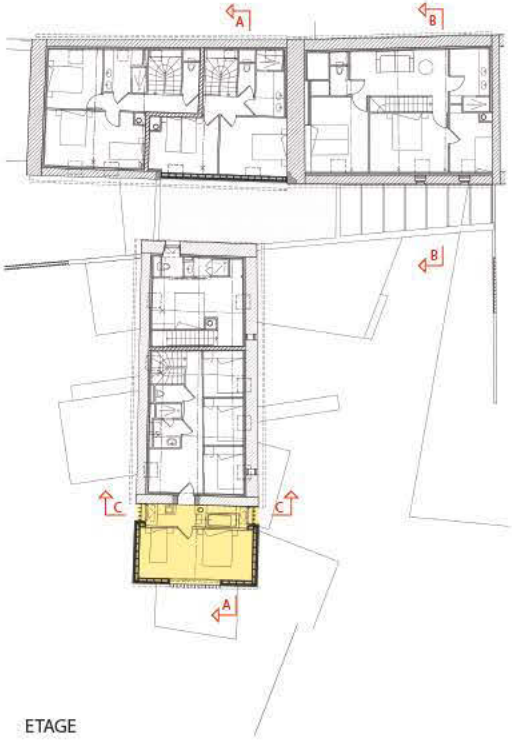

ETAGE

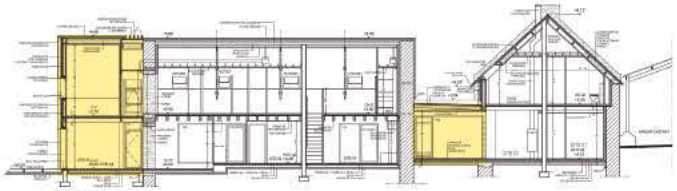

COUPE AA

COUPE BB

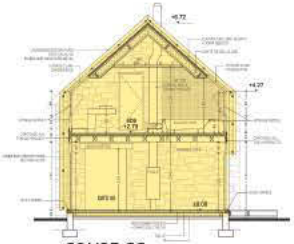

COUPE CC

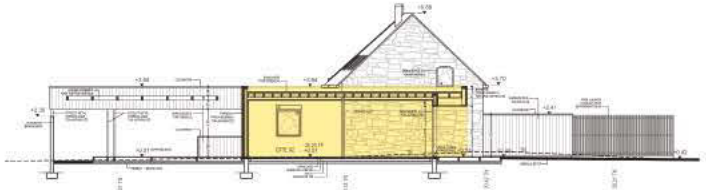

COUPE DD

II.3.2 - VISITES ORGANISÉES

- La gestion différenciée

Pendant longtemps, les espaces verts ont été aménagés et gérés avec la volonté de mettre en scène un savoir horticole et d'offrir aux usagers des espaces soignés, entretenus de manière homogène. Ces pratiques ne sont plus adaptées à la diversité des paysages et aux usages d'aujourd'hui, ni à la nécessaire prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement.

Aussi, certaines collectivités désireuses de trouver un équilibre entre attentes du public, tradition horticole, respect et protection de la nature tendent vers une alternative : la gestion différenciée.

La visite proposée concernait deux collectivités fortement impliquées dans la mise en place de ces pratiques et présentant des contextes territoriaux différents, urbain et rural, personnel technique et superficie d'espaces verts à traiter différents ...

- ***La Chapelle-sur-Erdre (44)***

- Mise en place de la gestion écologique des espaces verts en 2003 sur la commune (classement des espaces verts en 5 classes),
- Charte paysagère au niveau urbain,
- « Zéro intrant chimique »,
- Exemple de la ZAC des Perrières : démarche participative, animations « biodiversité »,
- Organisation régulière de visites sur la commune pour la mise en œuvre d'une gestion écologique (commune de « référence » reconnue),
- Nombreuses interventions sur la gestion différenciée : atelier « gestion différenciée » du CAUE 49, journées techniques « Plante et Cité »...,
- Commune « 2 fleurs » du Concours Villes et Villages Fleuris depuis 2009,
- Commune de taille relativement importante (en 2009, 17 330 habitants) dans la périphérie de Nantes (10 km).

- ***Avessac (44)***

- Mise en place de pratiques de gestion écologique des espaces verts,
- Commune « 2 fleurs » du Concours Villes et Villages Fleuris depuis 2008,
- Organisation du salon « végétal passion » en 2012,
- Commune rurale (en 2009 : 2 409 habitants) à proximité de Redon.

20 élus et techniciens ont participé à cette journée de rencontre. Celle-ci a été filmée pour ensuite être diffusée sur le site internet du CAUE.

- Visites de quartiers résidentiels et autres visites

Dans la continuité des recommandations émises, le CAUE a organisé trois visites pour les élus de communes ayant un projet de lotissement communal, deux sur la région rennaise pour les communes de Cléguérec et Saint Aignan et une sur Vannes Theix et Arzon pour la commune de Guéhénno.

Par ailleurs, le CAUE a participé à la visite de la coulée verte à Questembert pour les agents techniques de la commune de GUIDEL.

II.3.3 - PUBLICATION

Une publication présentant *« La trame verte et bleue, une opportunité pour les collectivités de parfaire leur projet de territoire »* a été élaborée en 2012 pour informer et sensibiliser les élus et techniciens des communes sur cette thématique.
Ce support a été diffusé :

- à toutes les communes adhérentes du CAUE,
- aux communes non adhérentes présentes à la conférence Trame et Verte Bleue du CDT (33),
- aux partenaires (32),
- aux communes écoterritoriales (50)
- au CAUE 44

Téléchargeable sur le site
www.caue56.fr

II.3.4 - VIDÉOS MISE EN LIGNE SUR LE SITE

- « Projet de territoire et documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) » par Philippe BAFFERT, urbaniste expert à l'occasion de l'assemblée générale du 30 juin 2012. Réalisation de deux documents (conférence 47mn - débat avec les élus 42mn) avec formatage et encodage pour diffusion sur le site internet du CAUE du Morbihan

- Autre vidéo en cours de réalisation
Début 2012 un partenariat s'est concrétisé avec l'association BRUDED pour une mise en commun de moyens avec notamment la production d'un film sur le Pôle d'Accueil et de Proximité Intergénérationnel de Silfiac, en vue de valoriser une expérience reproductible d'écoconstruction de basse consommation énergétique avec photovoltaïque. Le film présentera la démarche, le projet dans ses aspects innovants et reproductibles avec le suivi du chantier de février 2012 à mars 2013.

II.3.5 - FORMATION / SENSIBILISATION

- **agriculteurs**

En collaboration avec un architecte du Pact-Arim, le CAUE a réalisé une intervention auprès d'un groupe d'agriculteurs porteurs de projets, sur le thème de la réhabilitation du bâti en milieu agricole.

- **enseignants du 1er degré**

Un partenariat avec l'inspection académique avec la mise en place de 2 modules de formation dans le cadre de la formation continue, l'un à Vannes et le second à Pontivy, à destination des enseignants du 1er degré s'est concrétisé en fin d'année avec le démarrage du programme de formation sur les deux villes. La première session portant sur le thème « apprendre à voir l'architecture » a réuni 45 enseignants à cette formation.

- **semaine de l'énergie -Partenariat CAUE 56 /Espace Info Energie/ADIL. octobre 2012**

Sensibilisation sur la prise en compte des enjeux environnementaux :
Favoriser un habitat économe en énergie et la qualité architecturale du projet par rapport à un contexte , un cadre de vie, une qualité d'usage, des coûts de construction...

II-4 COMMUNICATION ET INFORMATION

II.4.1 - SITE INTERNET DU CAUE DU MORBIHAN

Outil incontournable pour la sensibilisation du grand public et pour l'information de tous sur les missions du CAUE, le site Internet propose un accès à des documents thématiques et à des conseils. 2012 comptabilise 5 499 visiteurs en moyenne.

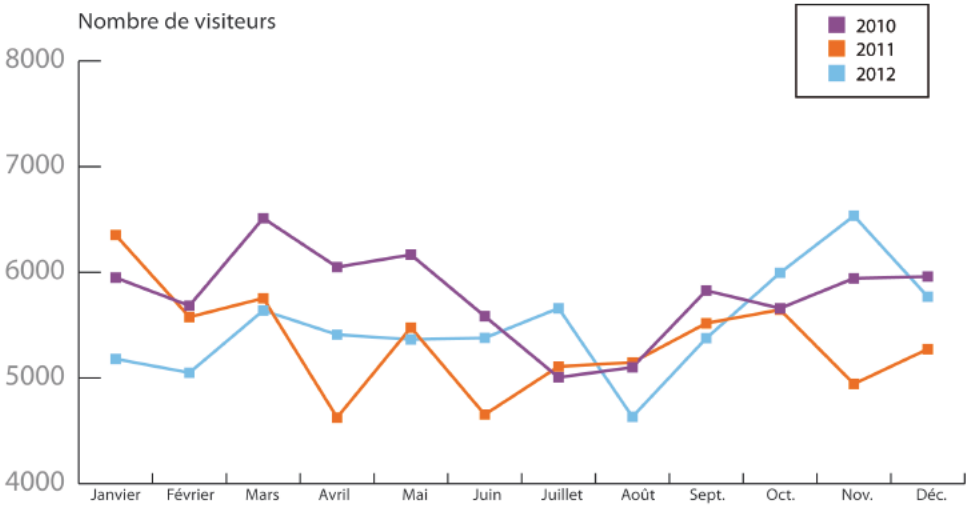

Le mois de Juillet et la fin d'année ont connu un pic de fréquentation correspondant notamment aux annonces sur le site Internet concernant le prix 2012 des maisons du Morbihan.

On constate que pour 2012, les chiffres sont largement plus élevés par rapport à 2011 avec de nouveaux documents à télécharger ou à consulter sur le site, notamment les documents vidéo (Interventions, films complets des publications...), le rapport d'activité, des nouvelles plaquettes et le succès continu des fiches « Aménagement durable ».

En 2012, les fiches d'aménagement durable continuent d'être largement consultées et téléchargées avec une évolution des thématiques à succès. On remarquera surtout le succès de la fiche sur la concertation (+ 168%) par rapport à 2011.

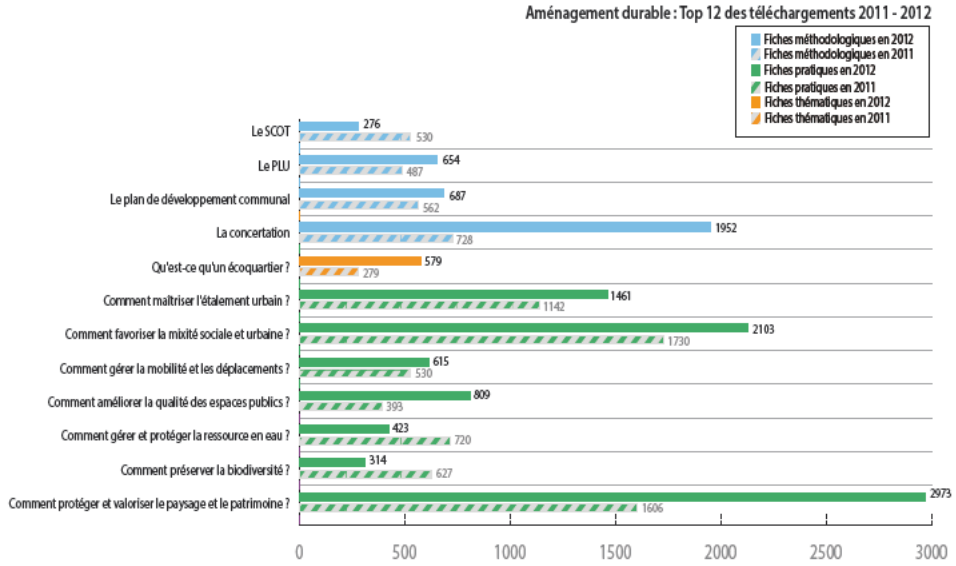

Le graphe ci-dessus repère les publications sur l'aménagement durable les plus téléchargées pour 2012.

Le graphe ci-dessous repère les publications les plus téléchargées pour 2012, hors fiches sur l'aménagement durable.

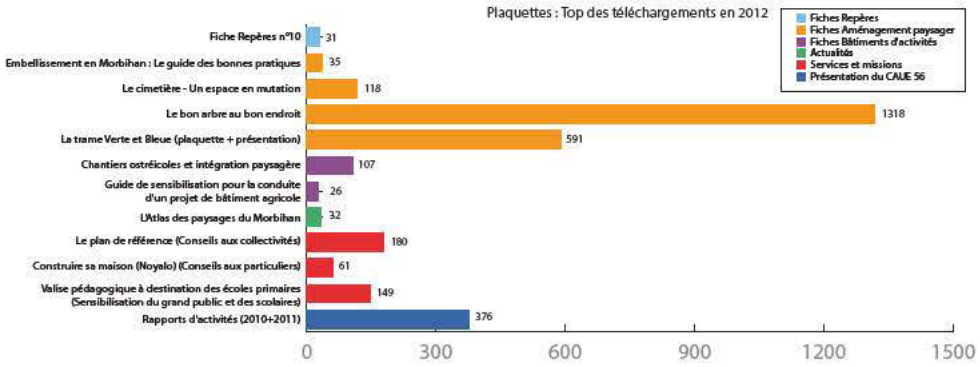

En 2012, 241 consultations enregistrées pour les documents vidéo mis en ligne dans leur intégralité.

II.4.2 - PRESSE 2012

Ouest-France / Bretagne / Vannes / Bohal / Archives du vendredi 06-07-2012

Le Conseil d'architecture crée un prix des maisons du Morbihan - Bohal

vendredi 06 juillet 2012

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Morbihan était en assemblée générale samedi 30 juin pour rendre compte de sa mission. Depuis 30 ans, le CAUE fait la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage en préservant et en valorisant le cadre de vie du territoire départemental.

La mission de conseil de 2011 concernait 94 collectivités et groupements de communes contre 70 en 2010. Les conseils prodigués ont concerné principalement l'aménagement d'espaces publics.

Le conseil a aussi animé trois sessions de formation en urbanisme pour les élus et techniciens des collectivités du pays de Redon. Cette action devrait être reconduite à plus grande échelle, à la demande de l'Association régionale d'information des élus (ARIC) et du Centre de formation pour les fonctionnaires territoriaux (CNFPT).

Un prix 2012 des maisons du Morbihan a été crée pour **« promouvoir de nouvelles formes d'habitat, qui doivent répondre à des problématiques qui touchent particulièrement le Morbihan »,** explique la directrice Mauricette Gilloury.

Cette première édition est ouverte à tous les maîtres d'ouvrage, maître d'oeuvre, privés ou publics ayant produit ou fait produire des logements dans le Morbihan, depuis 2000.

Une exposition présentera les meilleures réalisations qui feront aussi l'objet d'une remise de prix.

Renseignements sur le site internet www.caue56.fr

Habitat. Une maison discrète sort du lot

La « Bi-coque » de Larmor-Plage est la première maison individuelle à recevoir le « prix des maisons du Morbihan » du CAUE. L'association de Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement cherche ainsi à montrer au grand public quelques démarches exemplaires.

L'architecte Serge Bertic a composé avec les règles locales d'urbanisme pour concevoir une maison discrète et intime. François Destoc

« Je suis étonné de recevoir un prix car c'est une maison discrète… », avoue Serge Bertic, de l'agence Bohuon-Bertic de Lorient. La « Bi-coque », comme l'a baptisée son architecte, s'est nichée sur un terrain de 700 m², issu d'une division de parcelle. Un phénomène de plus en plus courant en zone urbaine. C'est justement la simplicité de sa silhouette et de son plan intérieur qui ont séduit le jury du CAUE.

Très moderne, elle n'est cependant pas si loin du blanc et noir qui fait l'identité des maisons bretonnes. Et son agencement permet de créer une vraie intimité et une qualité de vie, malgré la proximité du voisinage. « La maison est agréable à vivre, très lumineuse dès le matin. Nous nous sentons sans vis-à-vis et comme à la campagne », témoignent, d'ailleurs, les habitants, même si, après trois ans de vie dans la maison, ils imaginent quelques évolutions.

Dialogue dès le terrain

« Nous ne faisons qu'une ou deux maisons par an », précise l'architecte, qui vient de terminer la rénovation du lycée Dupuy-de-Lôme, à Lorient, et a en chantier les salles de sports de Plabennec (29) et Loudéac (22). « Ce qui nous a intéressés dans ce projet, c'est que le client est venu nous voir avant même d'avoir acheté le terrain », raconte Serge Bertic.

Le choix s'est finalement porté sur cette parcelle plutôt modeste pour un projet de maison de près de 360.000 € (hors foncier). Elle possède, en effet, plusieurs avantages malgré son enclavement. Proche de la mer, deux de ses côtés donnent sur une zone naturelle protégée. Elle permet d'orienter une façade au sud. Légèrement en creux, elle favorise naturellement la sensation d'intimité.

La taille du terrain a induit celle de la maison : 180 m² habitables. « Chaque pièce a été pensée pour créer le maximum d'espace ». Un espace imaginé d'après le dialogue avec les futurs habitants, à travers des plans et des maquettes. « Nous avons besoin de savoir comment vit la famille. S'ils aiment préparer les repas ou pas, recevoir ou pas, passer du temps dans leur bibliothèque… ». Épurée dans ses lignes, la maison est, néanmoins, complexe dans sa structure béton, justement pour pouvoir se passer de certains murs porteurs et créer une grande pièce de vie en « L ».

Être ou paraître ?

Et l'environnement dans tout ça ? « Nous ne sommes pas des fous furieux du HQE (haute qualité environnementale) car les normes sont toujours en évolution. Notre philosophie est de soigner l'enveloppe, la coque, pour réduire au maximum les équipements », précise Serge Bertic.

Pour l'architecte, la première question que le client doit se poser est : je fais une maison pour la montrer ou pour y vivre ? Toute la suite en découle. « Par exemple, la Bi-coque s'appelle ainsi pour son contraste entre son aspect fermé vers les autres habitations et ouvert vers la végétation ». Le lauréat du prix Maison du Morbihan défend ainsi l'idée que construire, ce doit être choisir…

Les dix maisons distinguées

Photo DR

La maison lauréate du prix des moins de 150.000 € à Belle-Ile-en-Mer.

Maisons individuelles. Premier prix : « La Bi-coque » (lire ci-dessus). 2e prix : « Dedans-Dehors » à Vannes, conçue par l'atelier Arcau, de Vannes.

Réhabilitations ou extensions. Premier prix : « Architecture à la ferme » à Plougoumelen, conçue par la SARL Atome, de Plougoumelen. 2e prix : « Maison à la cabane rouge » à Étel, conçue par Riguidel Architectes, d'Étel.

Maisons de moins de 150 m². Premier prix : « Maison de ville » à Vannes, conçue par Fabienne Briquet, de Vannes. 2e prix : « Plein sud » à Nivillac, conçue par Lylia Gherbi, de Nivillac.

Maisons de moins de 150.000 €. Premier prix : « Maison pilote » à Palais, conçue par Jean-Baptiste Frenove, de Nantes. 2e prix : « Maison écologique en bois » à Ploemel, conçue par Olaf Baer Architecture, de Ploemel.

Maisons groupées. Premier prix : « Les inséparables » à Baden, conçues par SARL Atome. 2e prix : « La Ferme'h » à Baden, conçue par A'Dao architecture, de Rennes.

Toutes les maisons primées en diaporama sur www.letelegramme.com

Dossier réalisé par Catherine Lozac'h

Une exposition pour montrer des modèles à suivre

D'ici 2040, le Morbihan devrait compter 200.000 habitants de plus. Entre attractivité, coût du foncier et environnement, le Département doit inventer un nouveau modèle d'habitat. Un prix veut promouvoir cette inventivité.

Photo C.L.

Mardi dernier, les douze membres du jury présidé par Jacques Le Ludec, président du CAUE, ont examiné quelque 70 maisons individuelles.

Le CAUE, émanation associative du conseil général, délivre gratuitement des conseils aux collectivités et aux particuliers. Un service encore trop méconnu du grand public. Pourtant, construire une maison est un engagement financier qui influence aussi son mode de vie et son environnement et mérite donc l'éclairage de professionnels.

« Le Morbihan, par son attractivité et la pression foncière qui en découle, doit promouvoir de nouvelles formes d'habitat », estime Mauricette Gilloury, directrice du CAUE. Le prix « Maisons du Morbihan », créé cette année, est, à la fois, un moyen de faire connaître l'association et de promouvoir des réalisations qui vont dans le sens de l'harmonie avec le paysage, de l'économie d'espace, de la qualité de vie, du rapport qualité-prix, du moindre impact sur l'environnement…

Penser une maison dans son voisinage

Pour cette première édition, le CAUE avait ouvert son concours aux maisons construites entre 2000 et 2012. Il a été surpris par son succès : 70 dossiers.

Avant même de les éplucher, les jurés, maires et professionnels ont eu un long débat sur l'habitat. Quasi philosophique et néanmoins très concret. Qu'est-ce qui fait l'identité de la maison morbihannaise ? Comment lutter contre l'étalement urbain quand les dossiers de permis de construire sont déposés avant même l'autorisation administrative du lotissement ? Comment montrer que la mitoyenneté peut mieux préserver l'intimité qu'une maison en milieu de parcelle ?

Pour valoriser l'idée « d'urbanisme durable », les candidats devaient situer leur projet dans leur environnement. Peu l'ont fait. « Le voisinage n'est pas assez intégré dans la réflexion de certains maîtres d'œuvre ou architectes », a regretté le jury.

Il a cependant primé dix maisons, qui seront présentées au public, à travers une exposition, au printemps 2013. « Pour la prochaine édition, nous espérons recevoir plus de candidatures de maisons à moins de 150.000 €, car c'est celle du grand public ». Et davantage de maisons groupées, car cela montrerait que le « penser et vivre ensemble » peut aussi se conjuguer avec un projet de maison individuelle.

> Contact
CAUE, rue du Commandant-Charcot à Vannes. Tél. 02.97.54.17.35. Site : www.caue56.fr

Ouest-France / Bretagne / Redon / Rochefort-en-Terre / Archives du mercredi 19-09-2012

Visite des élus de Guidel pour le fleurissement - Rochefort-en-Terre

mercredi 19 septembre 2012

Pays de Pontivy

Nouveau et gratuit > Des permanences à Pontivy

Des conseils en architecture

Envies de travaux. Envies de construire. A partir du 29 novembre, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) met en place des permanences gratuites à Pontivy. Tenues par Véronique Le Bars, architecte.

Véronique Le Bars, architecte, tiendra les permanences du CAUE à Pontivy.

A quoi sert que le CAUE ?

Nous donnons des conseils d'architecture aux particuliers qui ont l'intention de construire en neuf ou de réhabiliter.

Le CAUE est une association, créée par le Département. Il est financer par la taxe d'aménagement. L'objectif est de promouvoir la qualité architecturale auprès des collectivités, mais aussi aupès des particuliers.

Sur quoi portent ces conseils ?

Nous partons d'abord des envies des personnes. Nous mettons en avant le confort d'usage. Il s'agit de connaître et de prendre en compte la vie des gens. D'une manière générale, il s'agit d'amener le particulier à developper une approche globale liée aux aspects environnementaux et bioclimatiques de son projets.

Ensuite, on élargit notre réflexion à la parcelle : nous abordons tous les problèmes, toutes les questions qui touchent à l'implantation, la conception ou la construction de la maison ou le rajout d'une annexe (garage, véranda...), mais aussi à la réhabilitation de logements, à la mise en valeur du patrimoine bâti, à l'insertion du projet dans son environnement, qu'il soit rural ou urbain.

Quelque soit le projet, l'idéal pour nous, c'est de pouvoir intervenir, donner ces conseils, très en amont. Le mieux est de venir au stade de l'avant-projet quand on peut encore intervenir pour modifier les plans ou les différentes options.

Pourquoi des permanences à Pontivy ?

Tout simplement par souci de proximité. On s'est rendu compte que les personnes qui habitent loin de Vannes, où se trouve le siège du CAUE ont du mal à venir nous consulter d'autant plus elles travaillent.

Dernier point : les conseils du CAUE sont entièrement gratuits.

Pratique

Permanence CAUE, tous les jeudis des semaines paires dans les locaux du Pays de Pontivy, 1 rue Henri Dunant. Prendre rendez-vous au 02 97 54 35.

Joseph Dani... de Rocheforten... Mercredi 12... rendu à La V... d'employés d... Damien Oger... intéressé par ... Accueillis par... Jean-Yves et... celles-ci, sont...

Architecture. À la recherche de maisons innovantes

Dynamiser l'architecture et encourager l'innovation... Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan lance un concours des maisons les plus

nant cinq à sept photographies minimum et les documents demandés. Les candidatures sont réparties en quatre catégories : maisons, maisons groupées, maisons neuves à moins de 150.000 € TTC et extensions/réhabilitations d'une habitation.

« Les critères de sélection seront la qualité de la composition, l'originalité de la création et la mise en œuvre, la qualité d'usage de l'objectif, le rapport qualité-prix et la prise en compte des enjeux environnementaux », explique Jacques Le Ludec.

Architecture. Des conseils gratuits à Auray

Réussir la construction l'aménagement ou la rénovation d'un bâtiment... Le CAUE (*) ouvre une permanence à la Maison du logement, dont Michel Parfait, architecte, sera responsable.

Michel Parfait sera présent à l'antenne d'Auray deux fois par mois.

Quelles sont les missions du CAUE ?

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre. L'idée est vraiment de remettre le projet dans son concept et de le réussir.

Quand a été créé le CAUE ?

Association type loi de 1901, le CAUE, présent dans quasiment tous les départements de France, existe dans le Morbihan à Vannes depuis 1979. En Bretagne nous en avons également un dans les Côtes-d'Armor et il est prévu d'en ouvrir un bientôt dans le Finistère.

Pourquoi ouvrir une permanence à Auray ?

Nous sommes en train de créer différents secteurs dans le Morbihan. De deux architectes, nous sommes passés à six, et un septième est en cours de recrutement. Parmi les sept secteurs prévus, un couvrira le Pays d'Auray pour être plus proche des particuliers. Une permanence aura lieu deux fois par semaine dans les locaux de la Maison du logement, rue du Danemark, Porte Océane 2.

« Il faut nous consulter le plus tôt possible, avant de déposer le permis de construire, c'est mieux ».

Michel Parfait

Comment se passe l'entretien ?

En général, nos rendez-vous durent une heure et demie. Souvent il en faut au moins deux, voire trois pour boucler le dossier.

Quand faut-il vous consulter ?

Le mieux est de le faire le plus tôt possible avant de déposer le permis de construire. Parfois les gens viennent nous voir quand ils ont déjà eu un refus. C'est en amont que l'on doit intervenir pour une meilleure cohérence. En tant qu'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement), j'apporte un conseil sur mesure en fonction des questions posées comme par exemple : comment implanter une construction neuve dans son environnement, quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation, quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet, comment comprendre le cadre réglementaire, la typologie des bâtiments, etc. On cherche les meilleures solutions notamment en matière environnementale et économique.

Quels sont les documents à fournir ?

Les gens doivent se munir d'un extrait de cadastre, d'un extrait de règlement du Plan local d'urbanisme ou du Plan d'occupation des sols quand il existe, des photos du site localisant la parcelle dans son environnement rural ou urbain, du relevé du bâtiment existant pour une réhabilitation, d'esquisses sommaires du projet et de tous documents pouvant préciser le projet souhaité (revues, photos).

Combien ça coûte ?

Tout est gratuit. Et rien n'est obligatoire. Nous donnons des conseils pas un avis. Mais la plupart du temps les gens suivent ces conseils. C'est dans leur intérêt pour réussir leur projet.

(*) Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

Propos recueillis par Véronique Le Bagousse

> Pratique

Permanences à la Maison du logement, rue du Danemark, les mercredis des semaines paires uniquement sur rendez-vous au tél. 02.97.54.17.35.

Maison

dimanche Ouest-France
6 janvier 2013

La longère est entrée dans le XXIe siècle

Archi. Contemporaine et écologique, la bâtisse de pierre se fond dans le paysage morbihannais. Elle a été primée pour sa conception.

La bâtiment, typiquement breton, a été transformé en bureau et logement.

Travailler sur un projet contemporain en respectant l'architecture historique de la campagne morbihannaise : c'est ce à quoi s'est attelée l'agence Atome, pour bâtir ses bureaux, ainsi que le logement de l'un de ses membres.

« Pour remonter l'habitation située à l'emplacement de l'ancienne étable, nous avons travaillé sur l'épaisseur des murs, qui permet de rappeler ceux de la longère qui abrite les bureaux, explique Arnaud Mettelet, l'un des architectes. **Le choix du bardage en bois noir, caractéristique des bâtiments agricoles du Morbihan, permet de rester dans cet esprit d'intégration au paysage. »**

Des fenêtres imitant celles de la bâtisse de pierre ont par ailleurs été posées sur la maison. **« On voulait éviter toute architecture de lucarne ou de velux. On a vraiment gardé la forme originelle du bâtiment rural. »**

Autre détail : l'absence de gouttières apparentes, les bâtiments agricoles en étant dépourvus. **« Pour pouvoir récupérer l'eau de pluie, qui alimente la machine à laver et les toilettes, on a inséré des chéneaux dans la pente de la toiture »,** indique Arnaud Mettelet.

Bonne performance thermique

Les six mètres de large propres aux bâtiments locaux, un peu contraignants *a priori*, sont finalement devenus la marque de fabrique de l'agence. **« Nous concentrons en général une bande de fonctionnement d'1,20 m côté nord où l'on retrouve lingerie, salle de bain, toilettes, arrière-cuisine et entrée. Cela permet de laisser toutes les pièces de vie exposées au soleil, que ce soit au sud, à l'est ou à l'ouest. »**

Rebâtie en maçonnerie et en ossature bois, la maison est enveloppée par 10 cm d'isolants, côté extérieur, et 20 cm, côté intérieur. Objectif : **« Atteindre une très bonne performance thermique pour pouvoir se débarrasser de tous les systèmes de chauffage onéreux à l'installation et en maintenance. »** Pari réussi puisque le plancher chauffant de 24 m², situé sous la partie repas et cuisine, suffit pour chauffer les 170 m² de la maison. Les apports solaires passifs, via les grandes baies qui ornent le côté sud sont aussi très importants. La VMC double-flux permet de réguler la température à l'étage.

Dernière touche écolo : la pose de panneaux solaires thermiques, qui alimentent le foyer en eau chaude. Encastrés dans la toiture, ils sont parfois pris pour une grande verrière.

Nolwenn WEILER.
Photos : **Michel OGIER.**

La salle à manger, avec derrière, le salon.

Le salon.

La cuisine, très moderne.

Pratique

Prix : 1 250 € le m², auquel il faut ajouter 30 % d'autoconstruction.

Cette maison vient de décrocher le premier Prix 2012 des maisons du Morbihan, catégorie rénovation extension. Prix organisé par le CAUE.

Agence d'architecture Atome : 14, rue de Toulbroch, 56 400 Plougoumelen *(www.atome-architectes.fr).* Contact. 02 97 58 81 37 ou *direction-vannes@atome-architectes.fr.*

II.4.3 - CENTRE DE DOCUMENTATION

- Enrichissement du fonds documentaire

Au niveau du bulletinage, 336 sommaires rentrés, permettant aux chargés de mission d'être informés rapidement des articles scannés (24 articles rentrés en 2012). Le suivi et réabonnements de 17 revues et une résiliation de 2 abonnements. Pour 2012, l'achat de 26 ouvrages, 4 actes de colloque, 8 plaquettes et l'achat de 4CD-DVD.

Un tri et archivage d'environ 400 documents obsolètes a également été réalisé en parallèle d'une nouvelle codification plus précise mise en place par sous thématique.

- Appui aux chargés d'études

Outre l'appui à la demande de recherche documentaire, la saisie des études et des comptes rendus permet à tout instant de disposer d'un historique des interventions du CAUE par commune et par thématique. L'indexation des comptes rendus de visites aux collectivités s'élève à 36 pour cette année soit un total de 61 depuis 2011.

- Accueil du public

Une dizaine de personnes est venue consulter des ouvrages, des bibliographies, des revues.

Des réponses ont également été fournies à des demandes par mails de CAUE ou de diverses personnes sur des thèmes bien précis comme par exemple sur les cours d'écoles, le bâti ancien, le patrimoine portuaire du Morbihan etc...

De même 30 recherches d'articles parus ont été fournis, à des CAUE et en interne aux chargés de missions.

III - RAPPORT FINANCIER 2012

CAUE DU MORBIHAN : REALISE 2012

CHARGES	REALISE 2012	BUDGET 2012	% Réalisé 2012 sur Budget 2012	écart en valeur	REALISE 2011	% Réalisé 2012 sur Réalisé 2011	écart en valeur	REALISE 2010	% Réalisé 2012 sur Réalisé 2010	écart en valeur
Rémunérations, charges sociales et taxe sur salaires	1 047 476	1 113 350	94%	-65 874	1 172 972	89%	-125 496	1 211 128	86%	-163 652
Ruptures conventionnelles	104 132	63 934	163%	40 198	175 651	59%	-71 519			104 132
Formation continue des salariés, Colloques & Université d'été	32 768	42 260	78%	-9 492	54 776	60%	-22 008	10 629	308%	22 139
Autres frais de personnel (ticket restaurants,medecine du travail, CCNCAUE...)	12 849	14 504	89%	-1 655	14 473	89%	-1 624	15 031	85%	-2 182
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	14 680	17 900	82%	-3 220	16 211	91%	-1 531	14 312	103%	368
Comptable, commissaire aux comptes, avocat & consultant RH	19 033	19 500	98%	-467	29 637	64%	-10 604	30 091	63%	-11 058
Honoraires sur missions AUE (réserve)	0	7 200	0%	-7 200	0		0	0		0
Fournitures de bureau & informatique	6 137	6 200	99%	-63	5 243	117%	894	5 656	109%	481
Impression	603	0		603	4 545	13%	-3 942	5 521	11%	-4 918
Location bureaux	52 344	52 344	100%	0	51 452	102%	892	51 161	102%	1 183
Charges locatives	5 539	3 760	147%	1 779	3 334	166%	2 205	7 288	76%	-1 749
Maintenance bureaux	7 806	7 600	103%	206	7 350	106%	456	6 037	129%	1 769
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	9 120	7 000	130%	2 120	17 537	52%	-8 417	37 699	24%	-28 579
Maintenance autres matériels de bureau	1 437	3 320	43%	-1 883	3 332	43%	-1 895	1 436	100%	1
Assurances locaux	2 390	2 400	100%	-10	2 217	108%	173	2 082	115%	308
Documentation	2 839	4 000	71%	-1 161	3 231	88%	-392	4 936	58%	-2 097
Téléphone- Internet-réseau	5 031	5 500	91%	-469	5 208	97%	-177	6 554	77%	-1 523
Frais postaux	4 650	3 200	145%	1 450	2 597	179%	2 053	6 421	72%	-1 771
Charges financières	2 256	2 614	86%	-358	2 364	95%	-108	615	367%	1 641
Cotisations FNCAUE & ordre des architectes	16 204	16 984	95%	-780	12 265	132%	3 939	60		16 144
divers	748	770	97%	-22	10 822	7%	-10 074	5 099	15%	-4 351
Autres (Thèses et Atlas)	0	0		0	38 549	0%	-38 549	92 955	0%	-92 955
Dotation aux amortissements	86 226	60 600	142%	25 626	58 043	149%	28 183	56 574	152%	29 652
TOTAL CHARGES	**1 434 268**	**1 454 940**	**99%**	**-20 672**	**1 691 809**	**85%**	**-257 541**	**1 571 285**	**91%**	**-137 017**

PRODUITS	REALISE 2012	BUDGET 2012	% Réalisé 2012 sur Budget 2012	écart en valeur	REALISE 2011	% Réalisé 2012 sur Réalisé 2011	écart en valeur	REALISE 2010	% Réalisé 2012 sur Réalisé 2010	écart en valeur
Cotisations des membres	113 247	125 000	91%	-11 753	123 457	92%	-10 210	86 203	131%	27 044
TDCAUE	1 226 320	1 250 000	98%	-23 680	1 719 955	71%	-493 635	1 116 273	110%	110 047
Contribution sur conventions	0	0		0	0		0	400	0%	-400
Subventions	0	0		0	50 644	0%	-50 644	70 428	0%	-70 428
Produits financiers	21 074	20 712	102%	362	19 839	106%	1 235	1 994	1057%	19 080
Autres produits (ODEM, indemnités jury et divers)	46 708	39 791	117%	6 917	1 665		45 043	9 054	516%	37 654
Indemnités Sécu & prévoyance	26 854	10 000	269%	16 854	0		26 854	76 917	35%	-50 063
Remboursement formation	19 815	9 437	210%	10 378	16 356	121%	3 459	3 904	508%	15 911
Reprise de provisions	13 788			13 788	996	1384%	12 792	165 785	8%	-151 997
TOTAL PRODUITS	**1 467 806**	**1 454 940**	**101%**	**12 866**	**1 932 912**	**76%**	**-465 106**	**1 530 958**	**96%**	**-63 152**
RESULTAT	**33 538**				**241 103**			**-40 327**		

CAUE
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement
du Morbihan

5 rue du Cdt Charcot 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52
conseil@caue56.fr

www.caue56.fr